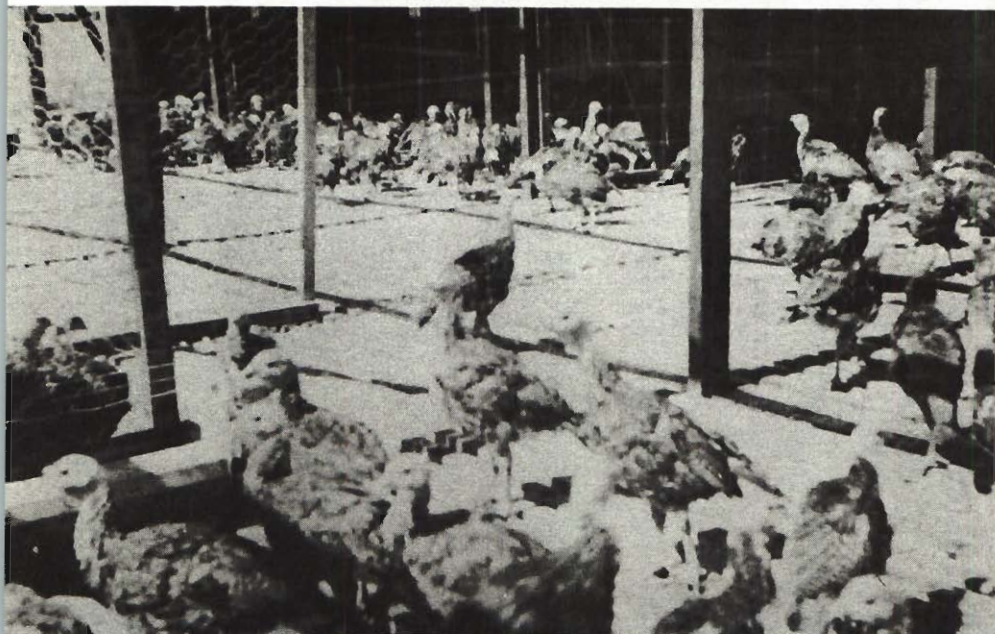


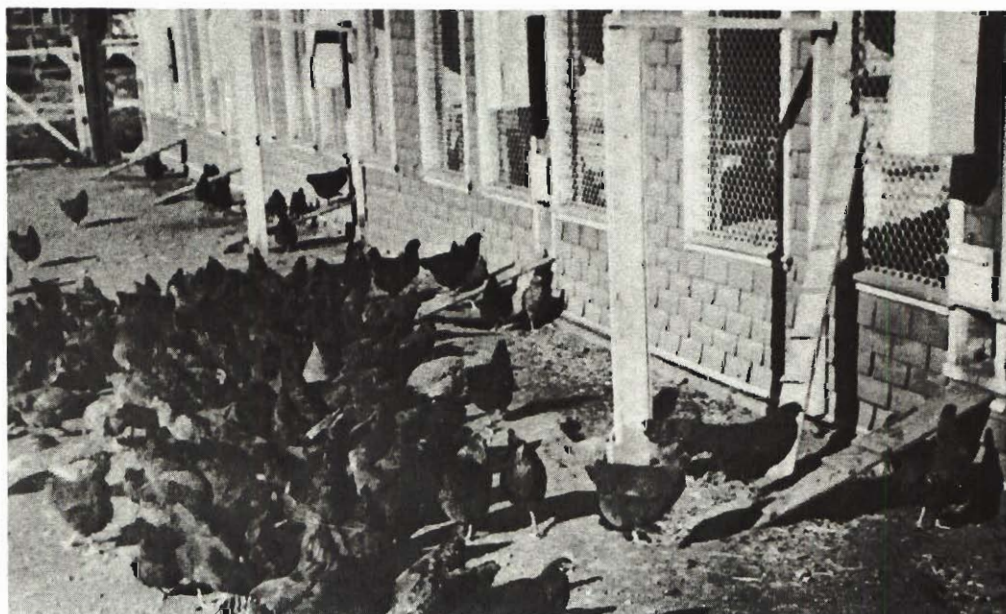


La Supérieure de la Ferme Sainte-Famille, S.S.-Philomène-des-Anges (Châtter), et Sœur Fleurant, en route vers le vieux Manoir.

Prince et Poppée font halte à mi-chemin entre les deux fermes.



Dindes et poules inconscientes du sort qui leur est réservé après tous les soins qu'on leur a donnés.





Février 1955 — Noireau, Rex, Pitou et Prince devant la dindonnière, pendant que les employés vont distribuer la nourriture apportée dans le traîneau.



Le vigilant POLICE fait bon ménage avec Minette et Grison.

mesurer l'effort à déployer. Puis, il se remettait de tout cœur à tirer la voiture généreusement chargée.

Souvent, le soir, grâce à « Tout-Petit », nous allions causer avec nos Sœurs de la Ferme Sainte-Famille et nous revenions par le deuxième chemin, parallèle au premier, mais distant de quelques arpents. Vraie randonnée de plaisir accompagnée de chants à pleine voix.

LE SORT DE « TOUT-PETIT »

Un jour, nous apprîmes que « Tout-Petit » allait partir, qu'on avait décidé de le vendre... Ce fut une désolation... A l'heure de la traversée, le 14 juillet 1937, une quarantaine de Sœurs s'étaient rendues à l'embarcadère et chacune clamait ses regrets : « Tout-Petit » qui s'en va ! » Deux Sœurs prirent le grand bac avec notre vieil ami, espérant qu'on lui ferait grâce. Sur l'autre rive, l'économe de la maison mère attendait. Nous exposâmes toutes nos raisons de garder « Tout-Petit ». Jusqu'à Pierre Lacoursière, notre traversier, qui s'en mêla : « Oui, dit-il, ce cheval a assez travaillé sur la ferme, il a assez promené les Sœurs... Vous allez maintenant le faire « maganer » dans les rues de la ville. Il ne vivra pas trois semaines... »

Nous apprîmes ainsi qu'il devait être échangé pour un jeune cheval plus vigoureux. Et « Tout-Petit », la tête basse, dans le grand chaland, semblait conscient de sa dérélition. Il soufflait comme un accordéon.

Bientôt le maquignon arriva avec un cheval galopant. « Que

Ile-Saint-Paul

ce vieux serviteur meure dans l'Ile, continuait Pierre. A l'automne, sa chair servira de nourriture aux volailles et, avec sa peau bien tannée, on fera des attelages. » D'ailleurs, la modique somme qu'on aurait reçue, dans cet échange, ne valait pas la peau de l'animal.

Enfin, la pitié se communiqua et « Tout-Petit » fut gracié. Il reprit le bac en compagnie de son élégant confrère. Ils firent connaissance, se caressèrent de la tête et se parlèrent à l'oreille. A l'Ile, le retour de « Tout-Petit » fut salué avec des cris de joie. Il ira maintenant dans les prés herbeux — non pas gambader, il n'en est guère capable — mais jouir d'un reste de vie, dans une reposante paresse et, à l'automne, un coup de fusil l'enverra, sans souffrance, dans le paradis des chevaux.

Rassurées sur le sort de notre protégé, nous nous occupons de notre nouveau venu. Il faut l'appeler d'un nom... Lequel?... Nous nous entendons avec notre gardien qui en aura l'usage, car aucune Sœur, pendant ces premiers jours, ne pourrait le conduire. Un nom court et qui sonne haut, comme « Franco ». Ce soir aura lieu le baptême. Nous n'oublions pas que c'est aujourd'hui fête française — 14 juillet — .

LE BAPTÊME DE « FRANCO »

Notre coursier, brossé, pomponné aux couleurs bleu, blanc, rouge, est conduit, après souper, devant l'entrée du levant dont la galerie porte aussi des décorations. Un rituel d'occasion avec eau lustrale et sel est déjà préparé.

- Que demandez-vous à cette assemblée ? dit une voix solennelle.
- Le bienfait de vivre dans ces domaines, d'adopter les modes insulaires et d'être souvent admis dans la compagnie des Sœurs, répondit-on sourdement.
- Renoncez-vous aux coups de tête, aux galopades, aux écarts de la route, aux ruades ?
- J'y renonce.
- Promettez-vous fidélité à vos maîtres et maîtresses ?
- Je le promets.
- Voulez-vous être appelé d'un nom et promettez-vous de porter ce nom avec fierté et dignité ?
- Je le demande et le promets.

Alors, la Supérieure, toujours de concert avec nous, prononce solennellement : « Votre nom sera FRANCO... » et toutes les Sœurs de répéter : Franco ! Franco ! Franco ! avec accompagnement d'harmonica.

La cérémonie se termina par l'aspersion de l'eau lustrale et la présentation du sel avec un bouquet de trèfle fleuri sur lesquels notre Franco ne fit pas de grimace. Puis, il reprit, dansant, le chemin de l'écurie.

Dès le lendemain, notre « Franco » déploiera toute sa force de cheval des prairies du Nord-Ouest canadien. Nul autre que lui, affirme notre concierge, M. P. Laberge, aurait pu labourer cette vieille tourbe millénaire toute entrelacée de racines de chiendent. A cette époque, nous n'avions pas encore, à l'Île, les tracteurs mécaniques. Notre « Franco » ne faillit jamais à la

Ile-Saint-Paul

tâche, ni ne résista aux commandements de son maître, mais il dépensa vite ses énergies. Une dizaine d'années plus tard, il fut mis au repos. Les machines alors remplaçaient les chevaux. « Franco » avait aussi ouvert le parc, en arrière de la maison, un rude travail. On y planta plusieurs rangées d'érables.

(Texte de Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois.)

UN INCIDENT COCASSE

1945, 9 décembre — Dans l'après-midi, les employés vont dans le bois, à la recherche des jeunes bêtes à cornes. Elles l'habitent depuis le printemps et veulent continuer à y faire leur séjour, c'est clair. Elles ne doivent pourtant pas priser la neige et le froid de décembre. Qu'importe !... Les voilà rendues presque à l'état sauvage. Aussi, rien n'y fait... Les hommes retournent à la maison, le soir, exténués, sans aucun résultat. Elles végèteront encore à travers les arbres cette nuit.

10 décembre — Nouvelle course vaine à travers bois dans la matinée. On revient dîner, se réchauffer, et armé de courage et de patience, on repart. Enfin, à deux heures et demie, on réussit à capturer sept bêtes qu'on rentre à l'étable. Vers cinq heures, une quinzaine s'approchent des granges. Au moment où elles aperçoivent les bâtisses, elles repartent aussitôt en tous sens. Quatre hommes montés à cheval les cernent inutilement. Le troupeau reprend sa course folle à travers l'île. A huit heures, de guerre lasse, ces quinze bêtes trouvent un abri et un repos.

11 décembre — Après le déjeuner, on va à la recherche des récalcitrantes. A midi seulement, cinq autres se rendent. Le dîner

terminé, démarche renouvelée pour « récupérer » les sept dernières. Ce qu'il faut courir, aller et revenir ! Légères, à l'allure du chevreuil, elles vont de l'avant. Mais le soir arrivé, les pauvres bêtes ont à leur tour renoncé à leur liberté. Il reste encore un jeune veau ; sa mine farouche et sauvage semble indiquer la cause de cette sarabande.

12 décembre — Armé d'un fusil, un des employés se met en marche pour le bois. Mort ou vivant, le veau reviendra. Caché derrière un arbre, cet employé simule le beuglement des vaches ; le veau y répond et s'approche. Un gros chien se charge de l'affaire, et, c'en est vite fait. Tout rentre maintenant dans l'ordre. La gelée, les glaces de Noël régneront au dehors ; au dedans, tout le jeune troupeau vivra dans le repos et le calme de l'étable.

(Relation tirée du journal d'une insulaire.)

Ce qui prouve bien que les jours ne se ressemblaient pas, même dans la froide saison ! Ah ! si l'on avait écrit une chronique suivie, détaillée !... mais celles qui travaillaient à la ferme, tout comme nos mères d'autrefois, n'avaient pas le temps d'écrire de longs poèmes. Leur vie en était un magnifique pourtant. De plus, nos Sœurs devaient se réserver des heures spéciales pour la prière, l'oraison, la méditation du soir. Le sommeil les aurait saisies à l'instant de prendre la plume pour raconter, dans leur style savoureux, les incidents de la journée.

MOUSSE, LE BARBET

Mousse, notre petit chien barbet, d'un pied de hauteur à peine, sans compter sa tête menue tachetée de noir, aux yeux

Ile-Saint-Paul

vifs qui semblaient deviner les désirs de ses maîtres, avait un instinct, un flair extraordinaire.

Lorsque le concierge le prenait dans ses bras et lui indiquait de la main le troupeau de vaches s'avançant vers une pièce de foin ou d'avoine non clôturée, Mousse suivait le geste de son maître, puis il prenait une course à travers les légumes et les clôtures du jardin d'abord, ensuite dans la prairie, il avançait par bonds au-dessus des hautes herbes. Le bœuf, qui conduisait la bande d'une soixantaine de vaches, se moquait de cette frêle bête qui venait aboyer tout près de lui. Il commençait par le flairer de son museau dont les narines énormes auraient pu presque l'aspirer. Mousse reculait, puis il prenait sa revanche en venant par derrière lui mordre les jarrets. Bientôt, tout le troupeau, bœuf en tête, décampait. Mousse jubilait alors en allant le reconduire jusqu'à l'orée du bois.

Mousse nous débarrassait des mulots, ces souris des champs qui rongeaient en hiver, le pied des jeunes arbres sous une mince couche de neige. Mousse ne craignait pas d'attaquer et même de tuer les couleuvres qui se multipliaient dans l'Ile, en ces dernières années. Une couleuvre d'une verge et plus de longueur ne vivait pas longtemps dès qu'elle tombait sous la dent de Mousse. Il la saisissait par le milieu et il l'étourdissait en la balançant fortement de gauche à droite ; il croquait finalement la tête. Il ne mangeait pas ses victimes qu'il laissait aux éperviers et aux corneilles.

Combien d'autres services, Mousse nous a rendus ! Il aimait les jeunes Sœurs. Lorsqu'arrivait un contingent de novices, d'un bond, il sautait dans la voiture qui les conduisait sur l'autre rive,



Mousse, le dernier chien fidèle, quittait l'île avec le contremaître M. Bilodeau,



Les enfants du contremaître, M. Eugène Bilodeau.

et là, il faisait la garde pour éloigner les chevaux et autres animaux libres dans les champs. Lorsque les novices avaient déposé pour les faire sécher, leurs souliers et costumes de bain, il se couchait près de ces dépouilles et y restait des heures entières. C'était la propriété de ses amies qui ne manquaient pas en retour de lui faire partager leur goûter.

Un soir, revenant vers Notre-Dame-de-Protection où elles avaient leurs chambres, les novices se virent contraintes d'abandonner à mi-chemin leur voiturette à provisions afin d'arriver à l'heure fixée pour le souper. Mousse se coucha sous la petite charrette et garda. Lorsque passa le troupeau de vaches pour la traite du soir, plusieurs bêtes s'approchèrent, attirées par l'odeur des aliments..., mais Mousse sortit de sa cachette et toutes reprirent le chemin de l'étable au galop. Ce n'est pas lui qui aurait osé goûter à ces provisions. Lorsque les novices, inquiètes, se hâtèrent d'aller chercher leur voiturette, elles eurent la joie d'en trouver le contenu intact, grâce à leur fidèle gardien.

A notre départ de l'Ile, voyant disparaître toutes les Sœurs, Mousse gémissait. Il fut « adopté » par M. Eugène Bilodeau, un de nos employés.

MINETTE, LA TERREUR DES ÉTOURNEAUX

Minette était habile à capturer moineaux et étourneaux. D'un bond, elle saisissait sa proie. L'étourneau aux épaules rouges, oiseau de belle taille, bien dressé sur pattes, mais gourmand et un peu lourd, lui échappait rarement. Elle le surprenait dans des pièces d'avoine et savait le prendre pour éviter ses

coups de becs ; elle nous l'apportait tout palpitant, puis s'en allait pour s'en régaler. Minette recevait moins de félicitations lorsqu'elle arrivait avec un pinson ou une fauvette. Elle avait le don de fasciner ces petits oiseaux qui tombaient d'eux-mêmes dans ses pattes ; mais jamais elle ne prit une hirondelle.

Elle attaquait de même souris et rats qui disparurent grâce à cette Minette, acharnée à les poursuivre et à les retracer jusque dans leur cachette souterraine de la cave. A notre départ, en 1957, elle eut refuge, avec « Mousse » chez M. Eugène Bilodeau.

LES HIRONDELLES

Un beau matin de mai, se pressant sur les fils électriques qui entourent la résidence, les hirondelles nous causaient une surprise. Elles étaient là, regardant à nos fenêtres, et dès que les Sœurs apparaissaient, elles laissaient entendre un doux gazouillis. Déjà, elles avaient pris possession de leurs maisonnettes. D'autres commençaient leurs nids de glaise sur les poutres du garage. C'étaient les rousses, aux teintes jolies, et leurs sœurs à gorge blanche, avec reflets verts sur les ailes. Celles qui construisaient leur maison au garage avaient un ennemi terrible : notre chat ; mais elles faisaient bonne garde. Dès qu'elles le voyaient se diriger de ce côté, cinq ou six hirondelles venaient, à la file, le frôler de leurs ailes, ayant soin d'arriver par derrière pour ne pas tomber sous ses griffes ; elles recommençaient leur ronde jusqu'à ce que le chat, affolé, ait disparu dans les hautes herbes.

A l'approche d'un orage avec grondement de tonnerre, elles semblaient demander protection. Il arriva qu'une fois, un terrible

orage électrique avançait rapidement de plusieurs points de l'horizon ; nombre d'hirondelles vinrent s'agripper aux moustiquaires de nos chambres, toutes tremblantes. Nous pouvions les prendre dans nos mains. Ce fut, en effet, un orage comme nous n'en avons pas vu depuis. La foudre tomba à plusieurs endroits sur l'île et dans le fleuve. Mais le danger passé, nos frêles protégées reprirent leur vol.

Vengeance d'une hirondelle. Une mère hirondelle avait bâti son nid de glaise sous le prolongement de la couverture d'une des granges. Elle y avait probablement déposé ses premiers œufs, lorsqu'au retour d'une envolée, elle trouva un moineau bien installé sur son nid. Le père hirondelle vint réclamer lui aussi. Mais coups d'ailes, coups de becs n'arrangeaient rien. Le moineau demeurait à son poste. Alors, les deux hirondelles partirent à la volette chercher des gorgées de glaise et continuèrent à bousiller le nid pour remplir l'ouverture : « Tu veux rester, semblaient dire les propriétaires, tu resteras ». Le moineau se laissa emmurer entièrement.

A quelques jours de là, un employé de la ferme, regardant cette boule de terre accolée à la couverture, la fit tomber. Le moineau était toujours à l'intérieur mais asphyxié.

LA POULE D'EAU

D'où venait-elle ?... Quand partait-elle ?... Où allait-elle ?... Vers le commencement de juillet, durant les cours d'études des vacances, nous arrivait soudain un cri strident qui partait des joncs. Parfois, cela ressemblait à une explosion de joie..., d'au-

Ile-Saint-Paul

tres fois, c'était un cri de détresse. La poule d'eau nous annonçait son retour. Elle logeait invariablement vis-à-vis la terrasse où les Sœurs prenaient leur récréation. Elle sortait très rarement de sa cachette. Vers la fin d'août, elle venait nous montrer sa nouvelle famille : une dizaine de poussins qui s'avançaient vers notre rive, mais ne montaient jamais sur la grève. Lorsque nous approchions trop près, toutes les petites têtes plongeaient pour réapparaître à quelque distance.

Nous avons vu quelques fois cette poule d'un plumage roux, en tout semblable aux poules de nos poulaillers. Elle volait très bas, et allait visiter une autre poule, probablement de sa parenté, établie sur un îlot voisin qui finit par se rattacher à notre île.

Aux premiers jours de septembre, toutes disparaissaient... Que de mystère cachaient encore ces joncs touffus ! Chaque soir, les étourneaux, par centaines, venaient y passer la nuit. Il y eut aussi des rats musqués auxquels des trappeurs tendaient des pièges, lorsque l'eau était très basse, à l'automne.

LES CANARDS

Une cane avait déposé ses œufs dans une vieille souche creuse, au bois, près d'un étang. Nous avons découvert ce nid ; il contenait onze œufs. Avec quel soin et quel art, la mère l'avait tissé ; des feuilles sèches, enlacées les unes dans les autres, protégeaient le fond tout de duvet. A l'ouverture, nulle apparence de nid, car elle avait recouvert l'entrée avec deux battants de feuilles résistantes et repliées l'une sur l'autre. Comme nous avons été cruelles, nous avons pris les œufs et les avons emportés

à la ferme pour les faire couvrir par une poule ! Il en sortit onze petits canards, très vigoureux qui obéissaient d'abord à leur maman poule et partageaient avec gourmandise la nourriture des autres poussins. Mais comme le poulailler était près de la grève, ces canetons voulurent aller à l'eau, au grand effroi de la maman qui les rappelait de tous ses cris.

Sœur Cossard, qui avait le soin du poulailler, coupait chaque semaine le bout des ailes de ces canards qui auraient voulu partir avec d'autres voiliers qui les appelaient du haut des airs et qui descendaient parfois jaser avec leurs amis prisonniers. Or, un oubli de la part de la gardienne du poulailler — elle n'avait pas songé à couper les ailes — leur valut la liberté. Ces beaux canards, tout prêts pour la table, partirent dans la soirée. Heureux canards !³⁹

39. Sauf l'incident de 1945, trouvé dans un journal personnel, les textes ci-dessus sont extraits du manuscrit de Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois).

Les Ormes
Dans les champs
Calmes parasols
Sveltes, dans une
tranquille élégance
Les ormes sont seuls
ou par petites familles.
Les ormes calmes
font de l'ombre
Pour les vaches
pour les chevaux
Qui les entourent à midi
Ils ne parlent pas
Je ne les ai pas
entendu chanter.
Ils sont simples
Ils font de l'ombre
légère.

Saint-Denys-Garneau
Poésies complètes
Regards et jeux dans l'espace
Les solitudes
Ed. Fides, 1949.



Les peupliers, en bordure de la maison Sainte-Famille occupée par l'administration « Les Structures Métropolitaines ».

Ph. Gisèle Perrault, C.N.D.



Les beaux chênes de l'Ile, G.P.

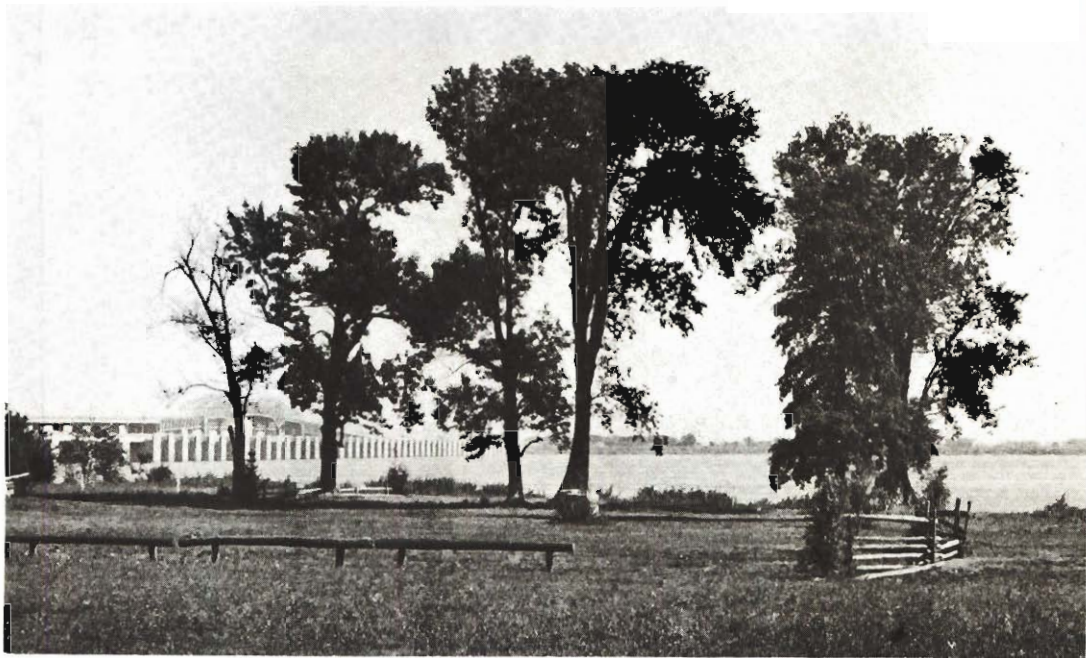


Les accacias, parure somptueuse du vieux Manoir — 1955.



Tilleul — Chaque année, les Sœurs du « Laboratoire » de l'Hôpital de la maison mère venaient à l'île cueillir, à point, les fleurs de tilleul pour les infusions calmantes.

G.P.



Quelques vieux ormes épargnés au cours des récentes constructions.

G.P.

Hêtre devenu solitaire en 1969.
G.P.



Erables « dans le vent ».
G.P.





L'entrée du sous-bois,
près du Centre communautaire, rue Elgar.
G.P.

Que jubilent la campagne et tout son fruit, que tous les arbres
des forêts crient de joie à la face de Yahvé...

Ps. 96 : 11-13

LES ARBRES

Au cours de l'année 1955, soit au Manoir, soit à la Ferme Sainte-Famille, on ne parlait que de la vente de l'Île. Les cordes sentimentales vibraient sur le plus haut ton. On voulait comprendre, bien sûr, les raisons majeures des autorités de la Congrégation de Notre-Dame, raisons qui aboutiraient à une imminente transaction. Mais à la pensée d'abandonner cette terre si riche en souvenirs, à la pensée qu'on ne reverrait plus ces vastes horizons également bleus du ciel et du fleuve, à la pensée qu'on ne se reposerait plus sous les arbres géants qui avaient chacun leur histoire, on languissait de tristesse.

C'est au cours de l'un de ces jours sombres que Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois) écrivit cet adieu où passe une âme de poète.

« Adieu, grand bois d'autrefois, plein de mystères et de charmes, aux fougères royales, habitat des lis canadiens qui s'y épanouissaient par centaines, penchant leur tête vers cette terre riche en humus. Adieu, bois bordé à l'entrée par des arbustes fruitiers : sureau, senelliers aux riches grappes rouges et pourpres, framboisiers, gadelliers ; bois aux fourrés épais où il faisait bon aller prendre des bains de silence et de solitude. Demain, des scies te broyeront...

On dit que cette hécatombe précède un rajeunissement ; que les jeunes pousses se développeront dans une cité mer-

Ile-Saint-Paul

veilleuse, dans une cité de rêve, un paradis terrestre !!! Qui vivra pour voir ce paradis ?... Quant à nous, attachées à ce coin de terre, nous nous retirons en pensant à un autre rajeunissement dans le vrai paradis, là où les lilas ne sont jamais coupés, où les roses fleurissent en toutes saisons... »

Avec Sœur Dubois, nous parlerons maintenant de ses grands amis aux bras en prière, des humbles fleurs qui réjouissaient les yeux, des plantes de l'Ile aux propriétés médicinales qui furent si familières dans nos infirmeries congréganistes.

Dès le début de la mise en culture de l'Ile par les Le Ber et les Robutel, on avait conservé de vastes espaces dont les arbres — hêtres, érables et chênes — étaient destinés à la construction navale selon les décrets de Sa Majesté. Les seigneurs de l'Ile, en faisant l'aveu et dénombrement de leurs terres, affirmaient ce droit royal, comme on peut le voir dans les divers documents cités ; mais, les seigneurs avaient, bien entendu, le droit de bûcher dans leurs forêts, de faire du bois de chauffage, du bois de construction.

Quand les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame devinrent propriétaires de toute l'Ile-Saint-Paul, en 1769, elles demeurèrent soumises aux mêmes exigences royales, et ce, jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale. Toutefois, elles avaient le droit, comme les autres seigneurs, de s'approvisionner à même leurs terres boisées.

Pourtant, elles avaient le culte des arbres, non seulement pour leur utilité, mais aussi pour leur beauté. Outre la partie ouest de l'Ile, celle du fief de La Vigne conservée comme réserve

forestière, on eut le soin de garder, autour de la ferme et dans les champs, de petits massifs d'arbres, îlots de fraîcheur et d'ombrage.

En 1893, Sœur Sainte-Marie-Auxiliatrice (Houde-Desruisseaux) fit planter des ormes et des érables devant le Manoir, alors, maison de la ferme. Ces arbres, aux dômes arrondis, s'élèvent de nos jours beaucoup plus haut que le toit du Manoir, et nous offrent une ombre très large en été. En hiver, ils luttent et se lamentent sous la poussée des rafales. Leurs fibres, résistantes jusque dans leurs menus rameaux, peuvent affronter toutes les tempêtes sans se rompre. C'est de leur cime baignée de soleil levant que monte, le matin, comme d'une cathédrale ajourée, le chant de louange des merles, des pinsons et des fauvettes.

Cependant, l'un de ces ormes plus que cinquantenaires, qui paraissait le plus robuste, donna le premier signe de vieillesse : dès 1936, il était miné à l'intérieur de son immense tronc. Par prudence, on dut l'abattre. Un autre encore, un jour d'été, vers 1945, alors qu'une cinquantaine de novices venaient de quitter la terrasse pour dîner, nous fit un adieu déchirant, s'abattant sur le sol à l'endroit même d'où était partie la troupe des jeunes Sœurs. Bienfaisant jusque dans la mort, il n'avait voulu blesser personne.

Sœur Saint-Eloi (Bourbonnais), une autre directrice de la ferme, fit planter, en 1878, sur la même terrasse, deux saules dont l'un existait au pied de la côte et donnait encore, en 1955, un ombrage de plusieurs perches de superficie. L'autre saule occupait le milieu de la terrasse. Sur une de ses branches, basses et robustes, nous installions des balançoires avec cordes ou

Ile-Saint-Paul

chaînes de fer. Tout près de la maison, Sœur Saint-Eloi planta aussi un peuplier argenté. Comme il était beau en sa livrée d'apparat jusqu'aux grands froids de l'automne ! Une peau lisse et d'un blanc neutre le recouvrait dans toute sa hauteur. Ses feuilles veloutées à l'intérieur, d'un vert luisant et tendre à l'extérieur, se devaient pour mourir, avant de couvrir le sol, en novembre ; beau surtout au printemps lorsque, répondant à l'appel de la vie, il laissait tomber « ses bourgeons emmiellés », qui se balançaient comme des chenilles pourpres, pour se couvrir ensuite d'un splendide feuillage. Comme il atteignait l'âge d'or, malgré la vigueur de sa livrée aux tons chatoyants, il fut frappé par la foudre qui le marqua, de la tête au pied, d'une rainure mortelle.

D'autres plantations furent faites, en ces derniers temps. Durant le supérieurat de Sœur de-la-Visitation (Béland), se dressèrent, devant la maison, des pins et des épinettes ; et, reliant au chemin la grotte de Lourdes, des érables et des marronniers montaient en rangs pressés. Encore en 1956, plusieurs de ces arbres ombrageaient la terrasse.

Vers 1950, Sœur Sainte-Mathilda (Filion), Sœur Sainte-Alexandra (Robertson) et Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Du-bois) plantèrent d'autres érables et d'autres marronniers. puis des acacias-robiniers.

Et qui dira la splendeur des vergers dans leur parure d'un blanc rosé au printemps, et d'un rouge pourpre sous le soleil d'automne ! A partir de 1825, on s'attacha à cette culture des pommiers dont les fruits ont fait tant de fois et sous toutes les formes le dessert de nos tables. Entre toutes les planteuses de

pommiers, Sœur Sainte-Alexandra mérite une mention spéciale à cause de ses talents et aussi parce qu'elle a vécu au temps où les moyens de perfectionnement se sont multipliés, où l'on pouvait bénéficier de la compétence des nombreux pommiculteurs du Québec.

Nos habiles menuisiers de la maison mère, tout en respectant l'ensemble de la forêt de l'Île, surent tirer profit des solides arbres de ces trois acres de superficie : chênes, hêtres, merisiers, érables, frênes. Que de meubles, d'un fini artistique, ornent encore les pièces de notre maison mère : autels liturgiques, candélabres, bibliothèques, pupitres, tables de tous genres ! Et combien de nos couvents ont été aménagés grâce au bois de l'Île que des mains de maîtres surent transformer.

Jusqu'en ces dernières années, les cercueils de nos Sœurs défuntes ont été fabriqués avec les tilleuls de l'Île-Saint-Paul. Des spécialistes dans la construction des cercueils furent autorisés à s'approvisionner dans l'Île, riche en qualité de bois. Qui dira le nombre de cordes de bois de chauffage sorties de cette forêt pour subvenir aux besoins de nos couvents d'autrefois.

Mais voici qu'en ces derniers temps, deux Compagnies de marchands de bois sont autorisées à ouvrir, à l'est et à l'ouest, deux chantiers de sciage. Ces messieurs ont pour mission d'abattre les arbres malades, ou à demi desséchés de vétusté, et d'en transformer d'autres en planches. Des centaines de billots s'entassent sous la dent des scies..., des monticules de bran de scie s'élèvent.

Déjà, nous avons l'impression que l'Île n'est plus notre propriété, que bientôt, nous aurons à la quitter... C'est avec tristesse

Ile-Saint-Paul

que maintenant nous entrerons dans le grand bois où nous ne trouverons plus ni fleurs, ni fruits, mais un terrain sillonné par les roues des tracteurs et présentant, ici et là, de vastes espaces libres où se dressent de hautes cordes de bois. Quand, demain, on bâtera la *Cité de rêve*, d'autres arbres seront plantés, mais, auront-ils un jour leur histoire ?

Voilà comment, au cours des années, on exprimait le culte des arbres, des fleurs, des plantes les plus modestes, dans l'Ile-Saint-Paul. D'autres arbres, des milliers croîtront entre les maisons de ville, entre les gratte-ciel. Ceux qui sont chargés de l'aménagement des parcs, des jardins de la ville nouvelle, préparent des merveilles à même les terrains que les niveleuses ont bousculés, mais l'histoire de « nos arbres », de « nos plantes » a écrit ses dernières pages déjà.



L'arisème — « petit-prêcheur ».
Fleur éclatante — Baies écarlates
— Délices des oiseaux, des écureuils, des souris-des-bois.

La dicentre à capuchon — Son
nectar est très recherché par les
abeilles.





Le trille rose, parure des sous-bois.



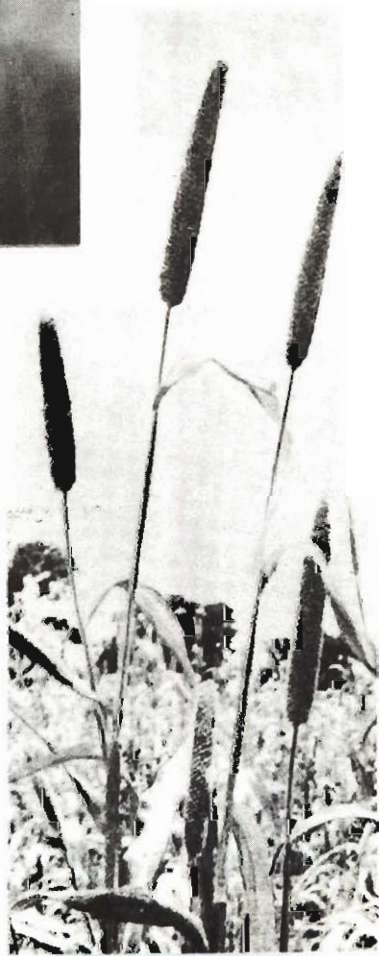
La spirée des champs.



◀ L'ancolie
ou « gants de Notre-Dame. »



La claytonie fleurit dans
les bois aux premiers
chauds rayons d'avril et
mai.



Les quenouilles de la mare-aux-canards.



La renouée persicaire. Ses racines infusées
étaient employées contre les maladies du
rein.

Le plantain, Mauvaise her-
be des prairies, mais reste
importante dans la médecine
populaire comme astringent
après une coupure.





La chicorée, si jolie avec sa modeste fleur bleue, mais si nuisible dans les champs de blé ! Elle compte pourtant parmi les médicaments populaires.

Le lis du Canada, emblème de la Province de Québec. En juillet et août, il fleurissait le jardin, puis la chapelle.





La verge d'or si précieuse
pour les teintures.

Pommiers en fleurs.





La marguerite des champs, blanche parure des prairies, que les jeunes amoureux effeuillent en rêvant, n'est pourtant qu'une vulgaire plante nuisible.

Observez les lis des champs, comme ils poussent : ils ne peinent ni ne filent. Or, je vous dis que Salomon lui-même, dans toute sa gloire n'a pas été vêtu comme l'un d'eux.

Mt. 6 : 28, 29

LES FLEURS

Aves nos jeunes Sœurs... naturalistes

6 mai 1936 — Allons au bois de l'Île. Là, dans leur cachette, les fleurs se voisent, se touchent. Il y en a pour tous les goûts, depuis le jeune printemps jusqu'à l'automne frileux. Ce sont, à l'orée du bois, les *Erythrones* d'or et les *Claytonies* rosées. Plus loin, la *Sanguinaire* en est déjà à ses dernières floraisons : disques blancs, aux cœurs jaunes si frais, si éclatants. Les *Trilles* rouges, blancs et roses, se comptent à la centaine. Les *Uvulaires* : la grande feuille perfoliée, à périanthe jaune, la petite à feuilles sessiles, à cloche également jaune que visitent, nombreuses, les abeilles de Sœur Dupuis. Le vrai et le faux *Sceau-de-Salomon* ; le *Streptope* rose et la famille des *Cœurs saignants* tout blancs, tout délicats. De cette famille, nous avons les deux *Dicentries*, celle en capuchon et celle en cœur, les deux aux grappes gracieuses, aux feuilles si finement découpées. Près de ces dentelles, l'énorme chou fétide, le *Symplocarpe*, avec son piège à sa base : fleur cornée où les insectes vont mourir. L'*Arisème*, ou *Gouet* triphylle : long spathe recourbé à rayures pourpres, « oignon sauvage » que nous ne goûterons pas à nouveau si nous y avons une fois posé les lèvres. L'*Actée* prépare ses fleurs sous de nombreuses folioles cordées et ses grappes verdâtres ; la *Fougère* dé-

roule ses crosses ; le *Lis* étale les premiers verticilles de sa tige ; le *Sureau* gonfle ses boutons bleu-pourpre et la *Violette* semble observer nos recherches pour s'y soustraire...⁴⁰

Voici une page extraite d'une petite étude faite au retour de nouvelles excursions botaniques dans les prairies et les marécages de « l'Ile aux trésors ». On retrouve ces textes en marge d'un herbier conservé par une des étudiantes du Père Dupret.

La *Silène enflée* et la *Silène noctiflore* : plantes familières dans les campagnes montréalaises. Les enfants appelleront la première : « grelot » ou « pétard » ; leur vrai nom « *Silène* » signifie « ventru » comme le dieu *Silène*.

La *Massette* ou « quenouille » pousse sur les bords de l'Ile, surtout du côté de l'Ile-aux-Chevaux. Le fruit de la massette, la quenouille, ressemble, en effet, aux quenouilles des grands-mères, à celles que les artistes prêtent à la Vierge travaillant dans l'intérieur de Nazareth.

La *Sanguinaire* paraît en fleurs au mois de mai. Ses pétales d'un blanc pur fleurissaient à l'entrée du bois de l'Ile. Les feuilles de la sanguinaire sont d'un vert bleuâtre. Si vous rompez sa racine, vous verrez du sang, du sang de dragon, d'un rouge jaune, d'un goût âcre. Son latex servait aux tatouages des Indiens.

40. Une note intéressante : Le 15 juillet 1921, M. J.-H. LAVOIE, chef du Service de l'Horticulture du Québec, envoie M. F. PETRAZ, au no 1366, rue des Erables, Montréal, la « description de deux plantes indigènes dont il désire se procurer la graine si possible » et demande à son correspondant de « bien vouloir se rendre à l'ILE-SAINT-PAUL et d'y chercher dans les bois humides « le *FUSAIN D'AMERIQUE* », ajoutant : « Quant au « *LEPTANTHE* » la chose presse moins attendu que la maturité des graines n'a lieu qu'en août ».

L'*Onagre*. Sa tige blanche peut atteindre trois pieds. C'est lorsque vient le soir, que l'onagre se réveille et ouvre ses paupières d'un blanc de cire, lesquelles passent au rosé en se fanant. Quel dommage que cette plante soit encore une mauvaise herbe ! Du moins, a-t-on dit, elle peut nourrir les ânes... mais eux, ils n'habitent pas l'île.

L'*Iris versicolore* à la fleur bien connue, superbe et attirante, porte le nom de la messagère ailée des dieux, Iris.

Les *Verges d'or*, splendeurs de nos fossés, brisent la monotonie des épis penchés ou des vertes prairies. Elles s'élèvent, fières, toutes d'or au sommet et gracieuses dans l'éclat de leurs panicules ou de leurs volumineux corymbes.

Bourse à Pasteur. Il y a peu de plantes aussi communes et d'un aspect aussi variable.

La *Chicorée sauvage*. « Oh ! les belles marguerites bleues », disait un enfant. Ces fleurs ressemblent à la Laitue-bleue pour la forme des languettes artistement dentées dans les deux cas. La chicorée est encore une mauvaise herbe en agriculture, elle établit sa demeure au bord des chemins.

L'*Ambrosie*, la grande herbe-à-poux, une herbe qui peut atteindre quatre et même huit pouces.

La *Marguerite*. Avec ses pétales blancs, son réceptacle d'or, son long et raide pédoncule, la marguerite brille à travers les foins. Expulsée de presque tous les champs de céréales, elle ne continue pas moins de nous sourire le long des clôtures. Elle reste quand même la joie des artistes, la fleur qu'ils aiment à

Ile-Saint-Paul

peindre, que l'on aime à cueillir souvent pour en faire de jolis bouquets.

Allons au bois, disaient avec moins de poésie nos Sœurs du Laboratoire de la maison mère. Elles parcouraient l'immense terrain pour y chercher plantes et racines afin de fabriquer remèdes et tisanes. C'était pour elles un jour de détente que ce voyage, quoique les heures en fussent laborieusement employées.

En juin, on cueillait les fleurs du *Tilleul* dont une infusion, au coucher, préparait un calme sommeil.

La plante entière de l'*Herbe à Dinde*, de la *Verge d'or*, de la *Menthe en épis* et de la *Menthe poivrée* combattait la fièvre ou réchauffait. La *Camomille* était utilisée comme digestif.

Il y avait encore les *Quatre-Racines* : celles du *Chiendent*, de la *Patience*, du *Pissenlit* et de la *Chicorée* dont elles faisaient une tisane dépurative et rafraîchissante. Le *Sureau* dont les fleurs servaient de cataplasmes contre l'érysypèle. Avec les fruits, on fabriquait un vin tonifiant et délicieux.

A l'automne, c'était la cueillette des racines de la *Belle-Angélique*. On s'assurait, cette fois, l'aide d'un serviteur muni d'une pelle et d'un pic, et l'on se dirigeait vers les marais. De ces énormes et précieuses racines, on faisait une grande provision. Et que dire des propriétés presque magiques du *Plantain*, de l'*Herbe Saint-Jean*, des *écorces d'Orme*, des *Glands amers*, de la *Sal-separeille*, de la *Savoyane* ! Maintenant que nous nous approvisionnons chez les pharmaciens, ces plantes, transformées chimiquement, n'ont pas la pureté et les vertus premières de celles qui sont fraîchement cueillies dans leur habitat naturel.

Et voici pour terminer le chapitre des plantes, un chant de fête exécuté par les jeunes Sœurs étudiantes, pour le jubilé d'or du « Père » Chiron, p.s.s., en 1933. On y retrouve les noms des humbles fleurs de l'Île qui n'auront plus la joie de croître dans les jardins somptueux de la *Cité de rêve de l'an 2000...*

LES VOIX DE L'ÎLE

Rondes et marches avec fleurs parlantes... (air : « Marie ta fille »)

— 1 —

Au bord de l'eau, près de l'Île...
Tra la la la la la la
Le Jonc fleuri, sur sa quille
Tra la la la la la
Vient heureux, vous saluer
Tra la la la la la
Vous saluer
Tra la la la la la

— 2 —

De même la Sagittaire ⁴¹
Dit reconnaître le « Père »
Qu'elle vit près du bateau
Au bord de l'eau.

— 4 —

Et la Verveine empourprée
Brûle d'avoir son entrée
Au concert du Souvenir
Du Souvenir.

— 6 —

L'Anémone aux blancs pétales
De son pur calice, exhale
Son parfait contentement
Contentement.

— 3 —

Le long du fossé se dresse
L'Alisma dans l'allégresse
De vous avoir entendu
Et reconnu.

— 5 —

Malgré son nom dérisoire
Elle a souri, l'Eupatoire
Car, pour vous, elle a fleuri
Elle a fleuri.

— 7 —

La raide et brune Patience
Souhaite plus de science
Pour tourner son compliment
Son compliment.

41. Comme à la première strophe, revient toujours le refrain familier :
Tra la la la la la la.

Ile-Saint-Paul

— 8 —

Peut-être mieux inspirée
Se présente la Spirée
Avec les vœux de l'étang
Vœux de l'étang.

— 10 —

J'ai gardé tout mon arôme
Pour venir chanter mon psaume
Nous dira le Mélilot
Le Mélilot.

— 12 —

« J'ai vu l'aiglon farouche
M'abaisser lorsqu'il me touche
Mais ne pouvant arrêter
Sa charité.

— 14 —

Que dit le Roseau mobile
Qui, toujours habite l'Ile ?...
Des merveilles du passé
Il va parler.

— 16 —

Et je vis que maintes grâces,
A sa voix, de par l'espace,
Descendaient sur la maison
Sur la maison.

— 18 —

Joyeuse, la Céphalante
Pour venir, ne fut pas lente
A coiffer son blanc béret
Son blanc béret.

— 20 —

Un autre lis d'or de France
Renouvelant alliance
Avec les lis canadiens
Lis canadiens.

— 9 —

La modeste Persicaire
Chante d'une voix sincère
Et d'un accent très doux
Très doux, très doux.

— 11 —

Que dit la Salicaire
Qui se dresse haute et fière ?
Ecoutez ce qu'elle dit
Ce qu'elle dit :

— 13 —

« J'ai vu l'eau froide et profonde
Me soustraire sous son onde
Mais porter, victorieux
L'homme de Dieu ».

— 15 —

« A l'autel, au saint Mystère,
Je figurai près du Père,
J'entendis ses oraisons
Ses oraisons.

— 17 —

Près du bois, sous ma feuillure
Je surprends bien des murmures,
L'arbre et l'oiseau, tour à tour
Chantent en ce jour ».

— 19 —

« Vous dirai-je quel délice
Je goûte, plein mon calice
Voici que je reconnais
Je reconnais

— 21 —

Qu'ils soient donc impérissables,
A jamais invulnérables
Toujours forts, nos chers liens
Nos chers liens ! »

Et voici pour terminer le chapitre des plantes, un chant de fête exécuté par les jeunes Sœurs étudiantes, pour le jubilé d'or du « Père » Chiron, P.S.S., en 1933. On y retrouve les noms des humbles fleurs de l'Île qui n'auront plus la joie de croître dans les jardins somptueux de la *Cité de rêve de l'an 2000...*

LES VOIX DE L'ÎLE

Rondes et marches avec fleurs parlantes... (air : « Marie ta fille »)

— 1 —

Au bord de l'eau, près de l'Île...
Tra la la la la la
Le Jonc fleuri, sur sa quille
Tra la la la la la
Vient heureux, vous saluer
Tra la la la la la
Vous saluer
Tra la la la la la

— 2 —

De même la Sagittaire⁴¹
Dit reconnaître le « Père »
Qu'elle vit près du bateau
Au bord de l'eau.

— 4 —

Et la Verveine empourprée
Brûle d'avoir son entrée
Au concert du Souvenir
Du Souvenir.

— 6 —

L'Anémone aux blancs pétales
De son pur calice, exhale
Son parfait contentement
Contentement.

— 3 —

Le long du fossé se dresse
L'Alisma dans l'allégresse
De vous avoir entendu
Et reconnu.

— 5 —

Malgré son nom dérisoire
Elle a souri, l'Eupatoire
Car, pour vous, elle a fleuri
Elle a fleuri.

— 7 —

La raide et brune Patience
Souhaite plus de science
Pour tourner son compliment
Son compliment.

41. Comme à la première strophe, revient toujours le refrain familier :
Tra la la la la la.

— 8 —

Peut-être mieux inspirée
Se présente la Spirée
Avec les vœux de l'étang
Vœux de l'étang.

— 10 —

J'ai gardé tout mon arôme
Pour venir chanter mon psaume
Nous dira le Mélilot
Le Mélilot.

— 12 —

« J'ai vu l'aiglon farouche
M'abaisser lorsqu'il me touche
Mais ne pouvant arrêter
Sa charité.

— 14 —

Que dit le Roseau mobile
Qui, toujours habite l'Ile ?...
Des merveilles du passé
Il va parler.

— 16 —

Et je vis que maintes grâces,
A sa voix, de par l'espace,
Descendaient sur la maison
Sur la maison.

— 18 —

Joyeuse, la Céphalante
Pour venir, ne fut pas lente
A coiffer son blanc béret
Son blanc béret.

— 20 —

Un autre lis d'or de France
Renouvelant alliance
Avec les lis canadiens
Lis canadiens.

— 9 —

La modeste Persicaire
Chante d'une voix sincère
Et d'un accent très doux
Très doux, très doux.

— 11 —

Que dit la Salicaire
Qui se dresse haute et fière ?
Ecoutez ce qu'elle dit
Ce qu'elle dit :

— 13 —

« J'ai vu l'eau froide et profonde
Me soustraire sous son onde
Mais porter, victorieux
L'homme de Dieu ».

— 15 —

« A l'autel, au saint Mystère,
Je figurai près du Père,
J'entendis ses oraisons
Ses oraisons.

— 17 —

Près du bois, sous ma feuillure
Je surprends bien des murmures,
L'arbre et l'oiseau, tour à tour
Chantent en ce jour ».

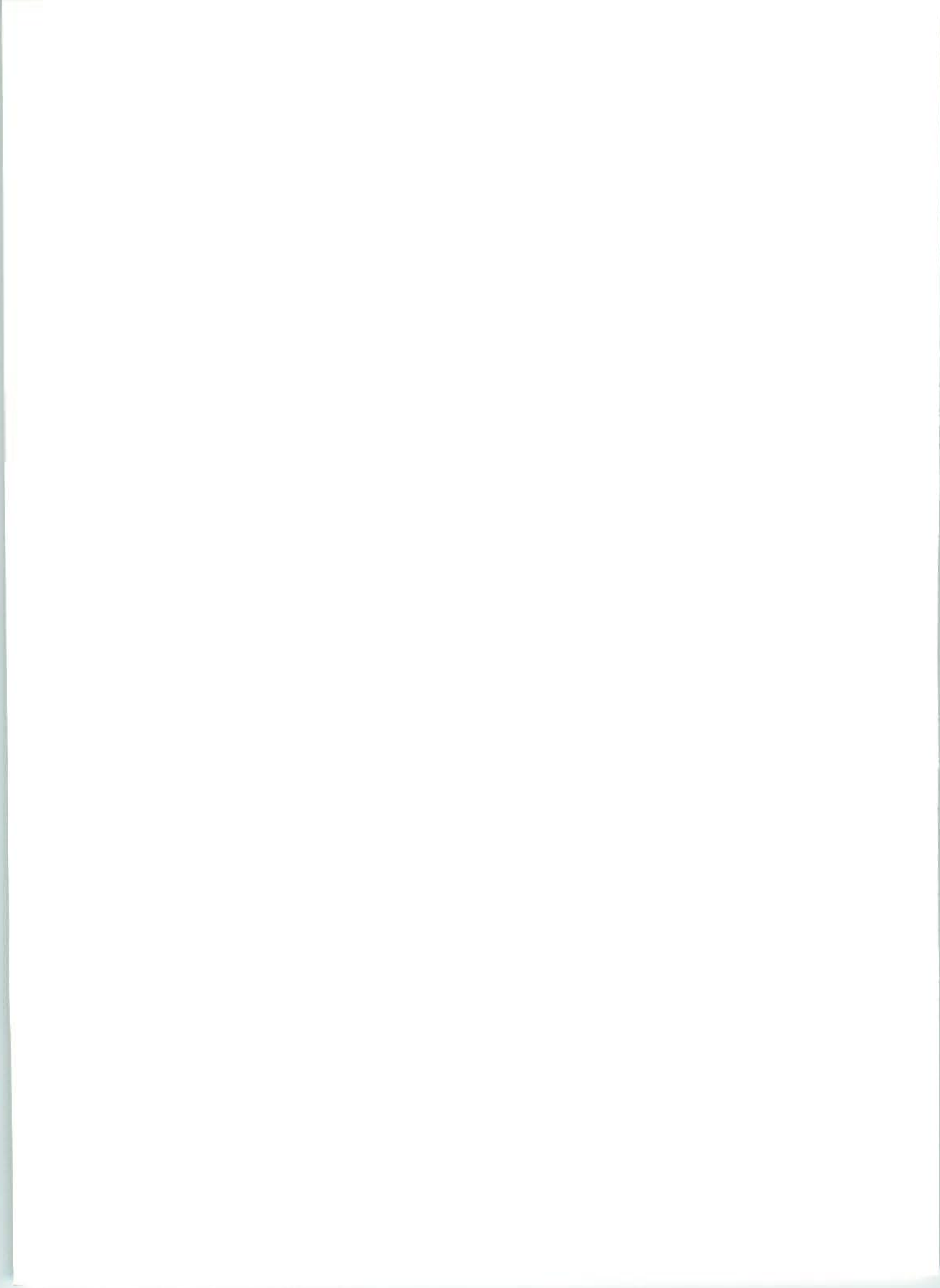
— 19 —

« Vous dirai-je quel délice
Je goûte, plein mon calice
Voici que je reconnais
Je reconnais

— 21 —

Qu'ils soient donc impérissables,
A jamais invulnérables
Toujours forts, nos chers liens
Nos chers liens ! »

*Pour la mousse des bois, pour l'herbe qui verdoie,
Ces êtres trop petits pour que notre œil les voie,
Pour le roseau qui penche et le chêne géant,
Pour l'humble persicaire et l'iris éclatant,
Pour tout l'or de nos champs, pour l'argenté des grèves,
Pour les jours de soleil et les heures trop brèves
Où nous vîmes ta gloire en la feuille, en la fleur,
SOIS DONC BÉNI, SEIGNEUR !*



TROISIÈME PARTIE

*Sur ton chemin
Si jamais sur ton chemin tu revois
La tige d'un roseau
S'incliner dans le calme d'un sous-bois
Sous le poids d'un oiseau
Et si jamais sur ta route tu sens
Un parfum de forêt
Te murmurer dans un souffle en passant
Quelque poème frais
Ouvre ton cœur et ton âme et tes bras
Car c'est toi qui reçois.*

Jean-Guy Gaulin
d'après son premier long-jeu
Studio R. M.
Cap de la Madeleine.

Je connais tous les oiseaux des cieux, toute bête des champs est pour moi.

Ps. 50 : 11

LES DERNIÈRES ANNÉES
DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
DANS L'ILE-SAINT-PAUL

DIVERS PROJETS

Le siècle s'est ouvert sans éclat pour nos Sœurs insulaires. Même vie active et solitaire, mêmes ennuis à l'époque de la débâcle, mêmes travaux parmi ces vastes étendues de culture et de prairies. La ferme s'agrandit, s'améliore pour une production plus abondante en faveur de la maison mère et des établissements congréganistes de la ville.

Mais le Conseil général de la Congrégation de Notre-Dame reste réticent quand on parle de doter l'île d'instruments aratoires plus modernes et de certaines constructions que priseraient Sœurs et employés. Les autorités de la Congrégation craignent d'attirer dans l'île un trop grand nombre de visiteurs, d'indésirables dont on ne saurait se libérer, vu que le domaine n'est protégé par aucun service officiel de sûreté.

Bien souvent déjà, on fut victime des déprédations de certains

Ile-Saint-Paul

campeurs qui profitaient de la nuit pour visiter la basse-cour et s'approvisionner largement. C'est en prévision de ces surprises nocturnes que Sœur Sainte-Alexandra (Robertson)¹ gardait légalement une carabine dont les détonations mirent souvent en fuite les maraudeurs et alertèrent les employés.

D'ailleurs, malgré l'attachement à ce domaine, on n'était pas sans être tenté parfois d'accepter des offres d'achat, surtout après les débâcles et les inondations dévastatrices. On étudia sérieusement le projet en 1875 ; le contrat de vente faillit être signé entre la Congrégation de Notre-Dame et M. Alphonse Charlebois, bourgeois, en société avec Mr. John Mc Millan, propriétaire d'une raffinerie.

En maintes occasions, tout comme en 1870, on en vint souvent au point de conclure une transaction et il y eut des projets très divers avant celui qui aboutit à la vente, en 1956. Nous dirons plus loin, quelles formes prirent, tour à tour, ces projets.

Jusqu'en 1915, la métairie est toujours sous la direction générale de la Supérieure locale de la maison mère, qu'une directrice représente dans l'Ile pour avoir l'œil à tout, mais en laissant les employés sous les ordres directs d'un contremaître. Le Conseil général nomme, en 1915, un seul gérant de nos fermes de Pointe-Saint-Charles, de Villa-Maria et de l'Ile-Saint-Paul. L'initiative s'avère heureuse, mais pour très peu de temps.

Au début de septembre 1918, la ferme de l'Ile a sa première Supérieure locale qui gouverne la maison, assume la plupart des dépenses qui, jusque-là, étaient portées au compte de l'économat

1. Voir deuxième partie. Quelques-unes de nos Sœurs.

de la maison mère ; désormais, celle-ci devra acheter les produits de la ferme de l'Île, au prix du marché.

Hélas ! dès le 11 septembre de cette même année, un incendie détruit toutes les dépendances. Nous avons fait le récit de cette conflagration qui pouvait s'insérer, sans contredit, parmi les « *Jours néfastes* ».

Tout est à recommencer. Il ne reste que le Manoir et quelques constructions de peu d'importance. On recommencera, mais « sur le haut », comme disait Mère Bourgeoys, pour éviter les désastres des inondations et de la débâcle. Le Manoir servira de maison de vacances d'abord. On le fermera en hiver. Des projets se forment pour un avenir plus éloigné.

Pendant la reconstruction sur la pointe nord-est, là où passe le pont Champlain, exactement sur le premier fief des Le Ber, c'est la Supérieure de la Ferme Saint-Gabriel, Sœur Saint-Adé-lard (Beauvais), qui assume, en 1919, la première, la responsabilité de l'Île.

On bâtit à la nouvelle ferme placée sous le vocable de la Sainte-Famille, en 1920, une résidence pour les Sœurs et les employés. Le Saint-Sacrement, demeuré en permanence sur le fief de Lanoue depuis 1850, habitera désormais la maison Sainte-Famille. Les prêtres de Saint-Sulpice assumeront, les uns après les autres, le service religieux, jusqu'en 1926, époque où sera nommé un aumônier permanent². pour qui l'on construira

2. Dans la 2e partie, au chapitre « Les Aumôniers », nous avons dû anticiper sur le XX^e siècle. Et c'est ainsi qu'on a déjà traité le sujet et nommé ceux qui ont exercé le ministère à l'Île-Saint-Paul. En lisant ce dernier chapitre, on se souviendra donc que jusqu'en 1957, le personnel de l'Île eut toujours le privilège de la présence du prêtre, de son ministère quotidien, de son secours en tout temps.

Ile-Saint-Paul

une jolie résidence occupée, en 1969, par le Conseil d'administration des *Structures Métropolitaines*.

La vieille maison de pierre, le Manoir, sous le vocable de Notre-Dame-de-Protection, reprendra vie pour tout de bon, en 1931, avec une administration locale, de nouvelles structures, au bénéfice de la santé et des études des Sœurs. C'est tout cela que nous avons dit au cours des chapitres précédents dans lesquels nous avons présenté, sans garder strictement l'ordre chronologique, le tableau de la vie quotidienne au long des années.

Nous voici donc maintenant au milieu du XX^e siècle. L'Ile que tout le monde, sauf la Congrégation de Notre-Dame, appelle depuis longtemps l'Ile-des-Sœurs, va-t-elle passer en d'autres mains ?

Depuis l'époque déjà lointaine, où Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal, avait proposé, à diverses reprises, entre 1840 et 1868, au Conseil général de la Congrégation de Notre-Dame, d'établir le noviciat à l'Ile-Saint-Paul, de nombreux projets ont surgi, mais la plupart auraient encouru une désappropriation totale de la part de la Congrégation.

On était attaché à ce domaine. Les désastres, on l'a dit, étaient fréquents, la main-d'œuvre devenait rare et très exigeante à cause de l'isolement, du coût de la vie, des voies de communications toujours difficiles et impraticables à l'époque des glaces.

Mais il y avait tant de paix pour les convalescentes, un air si pur, des horizons si beaux, des ombrages si bienfaisants pour les vacancières dont les jours de repos étaient calculés ! Et les

produits de la ferme, toujours frais, dont bénéficiaient aussi les malades de la maison mère et les Sœurs de nos établissements de Montréal !

Malgré les difficultés multiples, malgré un déficit grandissant dans l'exploitation de la ferme, on essayait de tenir, puis, inquiètes, on optait pour accepter les offres d'achat.

Voyons, en bref, la suite des projets après celui de Mgr Bourget.

1870 — On était sur le point de vendre. Nous venons de le dire. Des journalistes avaient même publié indiscrètement le texte du contrat qui n'était pas encore signé. Ils en furent pour leur nouvelle. C'est en vue de cette transaction probable que la Congrégation de Notre-Dame demanda une évaluation de l'Île.³

1935 - 39 — Projet d'une réserve pour les oiseaux ; projet fermement entretenu pendant quatre ans et patronné par l'Hon. Georges Simard, alors conseiller législatif, et M. Hilaire Guérin, de la Côte Sainte-Catherine de Laprairie, garde-chasse réputé.

1938 — (Extrait du journal d'une Sœur de l'Île).

« Au cours de la dernière semaine de septembre, de nombreux avions survolaient l'Île chaque jour ; quelques-uns s'abaisaient à quelques pieds des bâtisses. Cela nous intriguait. Voilà que le 29 de ce mois, le fils de notre contremaître, M. Carrière, nous apporte un article du « Daily Star », où nous découvrons la clef du mystère. Certains officiers considèrent l'Île comme un endroit merveilleux pour y construire un aérodrome. Il y a

3. Appendice, pages 337-338. Transcription du document remis par M. H. Perrault, le 22 juillet 1870. Remarquons les signatures.

Ile-Saint-Paul

quelques années, lorsqu'il fut question de canaliser le Saint-Laurent, des visites analogues nous ont causé des alarmes. Qu'en sera-t-il cette fois ? Dieu le sait. »

1940 - 22 octobre — (Extrait du quotidien *La Presse*).

L'Ile-des-Sœurs aux Aviateurs ?

On apprend que le Ministère de la Défense nationale d'Ottawa a l'intention de réquisitionner l'Ile-des-Sœurs située en face de Verdun et donnant sur un élargissement de quatre à cinq milles du fleuve Saint-Laurent du côté de Laprairie.

On sait que le gouvernement fédéral avait d'abord jeté les yeux sur l'immeuble de l'Université de Montréal situé sur le Mont-Royal, puis ensuite sur le Jardin Botanique. Ses représentants ont bien examiné les environs de Montréal pour y trouver un endroit propre à la formation militaire et propre aussi à la formation d'aviateurs. Ces représentants viennent d'examiner la ferme que possèdent les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, en face de Verdun, et ils estiment que l'endroit est excellemment situé. Une partie de l'Ile pourrait servir aux exercices militaires, une autre comme terrain d'aviation ; enfin, le fleuve, entre l'Ile et Laprairie, offrirait un remarquable aéroport naturel.

L'Ile-des-Sœurs mesure environ deux milles de longueur par un mille de largeur. L'établissement agricole est considérable. Il y a environ 200 porcs, 50 vaches, des centaines de poules, de vastes potagers, des ruches nombreuses, etc. Une partie de l'Ile est encore boisée.

Pour le moment, on ne sait pas si le gouvernement fédéral fera l'acquisition ou seulement la location de l'Ile. A la maison

mère de la Congrégation de Notre-Dame, on déclare ne rien savoir de la nouvelle ci-dessus.

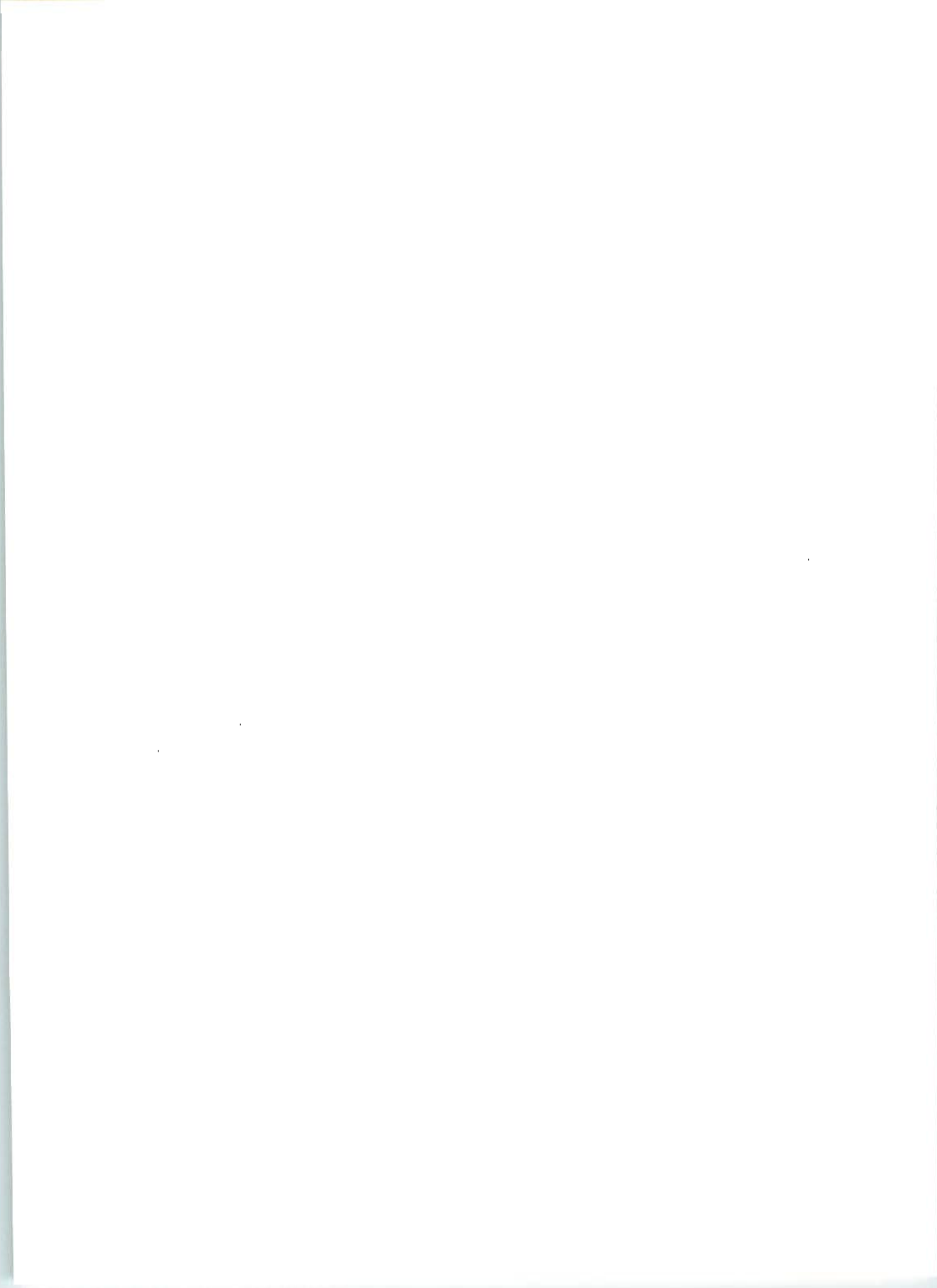
1942 — Le Gouvernement fédéral projette d'installer *un Musée de l'Homme* dans l'Île-des-Sœurs. L'idée sera reprise en 1959.

1953 — Début du projet qui aboutira à la vente. A cause de la canalisation du Saint-Laurent, on se demande si l'Île ne disparaîtra pas sous les eaux du fleuve ; si les travaux de l'Hydro Québec projetant de construire une digue près du pont Victoria, ne feront pas hausser le niveau des eaux au point de couvrir l'Île entière. Le cas échéant, la Congrégation de Notre-Dame subirait des pertes considérables sans autres dédommagements que l'équivalence de la valeur des bâtiments de la ferme.

En prévision d'une vente imminente, l'Économe générale de la Congrégation de Notre-Dame fait refaire l'arpentage de l'Île-Saint-Paul et des îlots adjacents par M. Laurent-C. Farand, arpenteur géomètre.

Avec l'assentiment des membres du Chapitre général tenu l'année précédente, et après consultations de personnes compétentes, le Conseil général décide, en 1953, de vendre l'Île historique.

4. Appendice page 340. Plan Farand.



« LE SORT EN EST JETÉ »

L'ILE-SAINT-PAUL SERA VENDUE

À LA SOCIÉTÉ QUEBEC HOME AND MORTGAGE

La société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, très intéressée à cette transaction, verse un premier paiement pour s'assurer la priorité, à titre d'acheteur et, incessamment, vote un budget de cinquante mille dollars, pour étudier le sol, le niveau de l'eau, les avantages du pont Champlain en voie de construction, les effets de la canalisation du Saint-Laurent, etc.

Les études étaient encore en cours quand, au bout de six mois, tel que promis, la Société devait payer un deuxième versement pour conserver les droits de priorité. Mais elle n'avait pas à craindre, les recherches s'avérèrent très avantageuses et l'apport de la ville de Verdun très encourageant. De fait, Verdun comptait sérieusement sur l'annexion de l'Ile-des-Sœurs.

1956 - Janvier — *L'Ile est en vente... L'Ile est vendue.* En ce vingt-sixième jour de janvier 1956, le contrat est dûment passé

Ile-Saint-Paul

entre la Congrégation de Notre-Dame et la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd* ⁵.

M. Norman Silver, un des membres de la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, révèle que seize organisations financières sont prêtes à investir des capitaux pour le développement de l'Ile et que, si la dite Société a été choisie, c'est qu'elle assure faire de l'Ile « le plus merveilleux domaine résidentiel de l'Amérique du Nord » ⁶.

5. Appendice, p. 341. Contrat de vente de l'Ile-Saint-Paul par la communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Quebec Home and Mortgage Corporation, 26 janvier 1956.

6. *Le Petit Journal*, Montréal, 21 août 1955.

L'ILE-SAINT-PAUL ANNEXÉE À VERDUN

1956 - 2 février — Par une loi de la Législature du Québec, l'Ile-Saint-Paul est annexée à la ville de Verdun. Cette fois, il y aura vraiment lieu de payer des taxes.

1957 - 18 septembre — M. Edward Wilson, maire de Verdun, appose sa signature au document par lequel l'Ile-des-Sœurs, terrain d'environ quarante millions de pieds carrés, devient partie intégrante de Verdun.

Les démarches ci-jointes nous ont permis d'obtenir ce document, de portée historique, que nous sommes heureuse d'insérer en ces dernières pages.

Note — On se rappelle que, en 1876, le village de Verdun, étant érigé en municipalité, se crut autorisé à percevoir des taxes à l'Ile-Saint-Paul toute proche qui cependant ne recevait aucun service de la dite municipalité. En 1899, un acte de la Législature provinciale assurait l'indépendance de l'Ile-Saint-Paul à l'égard de Verdun. En 1907, l'Ile était incorporée à la municipalité de comté.

Congrégation de Notre-Dame
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, 19 août 1968

Monsieur Albert Gariépy
Maire de Verdun
Hôtel-de-Ville
Verdun, Montréal 19

Monsieur le Maire,

Veillez me permettre d'attirer votre attention sur un projet modeste mais qui vous intéresse, bien sûr.

Depuis près de deux ans, je travaille à la rédaction d'un historique de l'Ile-des-Sœurs à l'époque où la Congrégation de Notre-Dame en était propriétaire.

Le volume projeté présentera une introduction qui fera connaître les premiers propriétaires, puis un prologue concernant les diverses transactions à partir de 1956. Nous savons que par un acte de la Législature provinciale, l'Ile, après la vente de 1956, est devenue une municipalité dépendante de Verdun.

C'est justement cet acte qui m'intéresse et je vous prierais, Monsieur le Maire, de me faire la faveur d'une copie au photostat. Il me semble que ce document mériterait d'être inséré intégralement dans l'historique de l'Ile-des-Sœurs.

Le volume présentera un grand nombre de photos de différentes époques ; on y verra l'événement du 14 août 1967 où vous étiez à l'honneur à très bon droit et où la Congrégation de Notre-Dame prit une part inoubliable.

Je compte donc sur votre bienveillance, Monsieur le Maire, pour obtenir la reproduction de l'acte mentionné et vous assure déjà de ma reconnaissance.

Veillez accepter aussi, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

(Sœur) Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys.

L'Île est annexée à Verdun

Cité de Verdun
Hôtel de Ville

Bureau du Greffier

le 20 août, 1968

Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.,
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys,
3040 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 25, Qué.

Révérrende Sœur,

Faisant suite à votre lettre du 19 août 1968 à Son Honneur le maire J. A. Gariépy, je vous transmets sous pli un extrait de la loi 4-5 Elizabeth II, Chapitre 70, modifiant la charte de la Cité de Verdun et sanctionnée par la Législature Provinciale le 2 février 1956. L'article 5 de ladite loi définit le territoire de la Cité et indique que l'Île des Sœurs fait maintenant partie de la Cité.

Nous sommes vivement intéressés au travail que vous exécutez présentement et nous aimerions obtenir une copie de votre volume lorsqu'il sera complété. Je vous saurais gré de bien vouloir me dire de quelle façon je pourrai me le procurer en temps voulu et vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

Jean N. Lefebvre
Greffier de la Cité

Cité de Verdun
Hôtel de Ville

Bureau du Greffier

*EXTRAITS DES STATUTS
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC*

4-5 Elizabeth II, Chapitre 70
Loi modifiant la charte de la
cité de Verdun

Sanctionnée le 2 février 1956

« ARTICLE 5. L'article 5 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 73, est remplacé par le suivant :

« 5. Le territoire de la cité de Verdun est compris dans les bornes et limites indiquées au plan dressé par M. W. E. Lauriault, arpenteur géomètre, en date du 15 mars 1955, plus amplement décrites comme suit : au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, incluant les îles adjacentes et l'île Saint-Paul connue sous le nom de « L'île des Sœurs » ; au nord-ouest par les limites nord-ouest de l'aqueduc de Montréal ; au nord-est par la cité de Montréal et au sud-ouest par la ville LaSalle. L'île Saint-Paul ou l'île des Sœurs fera partie du quartier numéro 1 de la cité. »



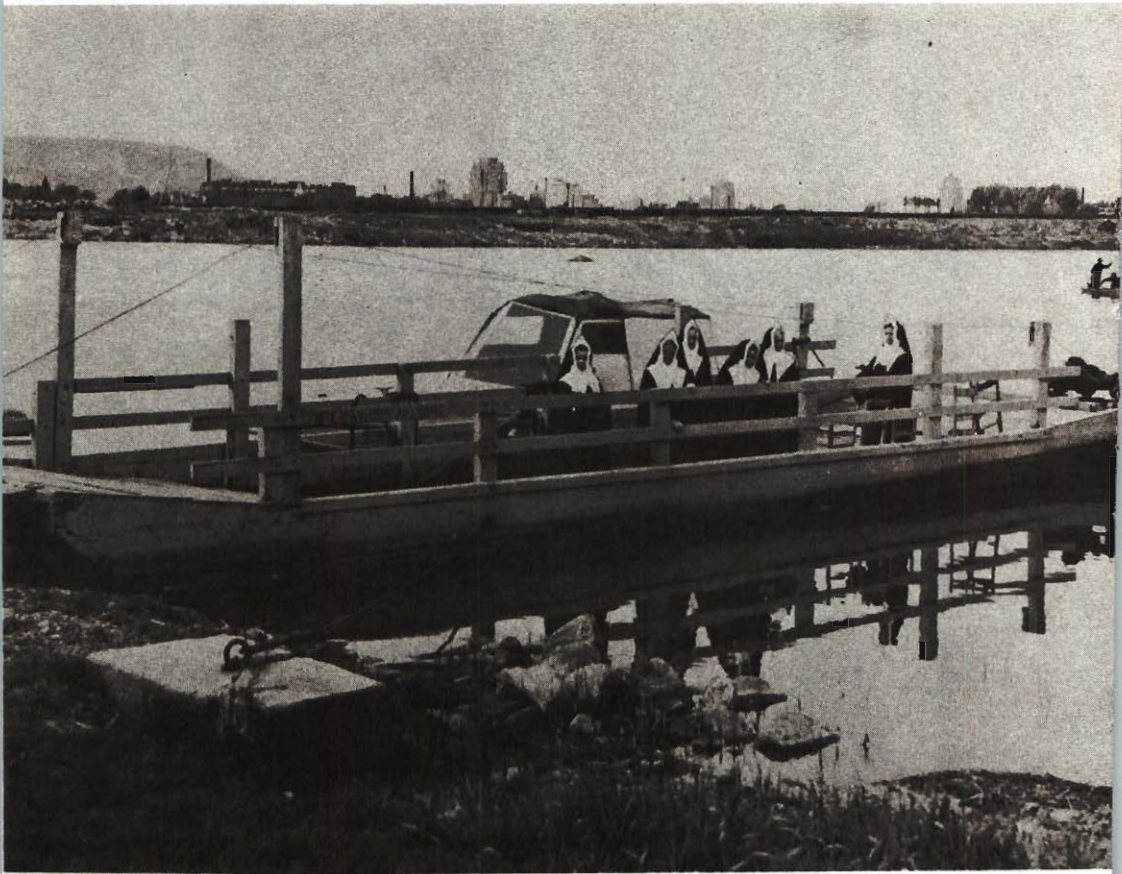
Le personnel du couvent de la Ferme Sainte-Famille (sur le 1^{er} fief Le Ber), aux dernières heures du déménagement, en septembre 1956. Il faut quitter l'Île chère. On ira demeurer à Sainte-Dorothée de Laval.



Les Sœurs qui demeurent au Manoir (sur le fief de Lanoue) doivent partir aussi. Le 24 mai 1957, c'est l'adieu définitif.



Avant d'entreprendre la dernière traversée, on se rend auprès de la Madone pour une prière chargée de gratitude et de regrets.



C'en est fini ! Nous n'irons plus dans l'Ile.

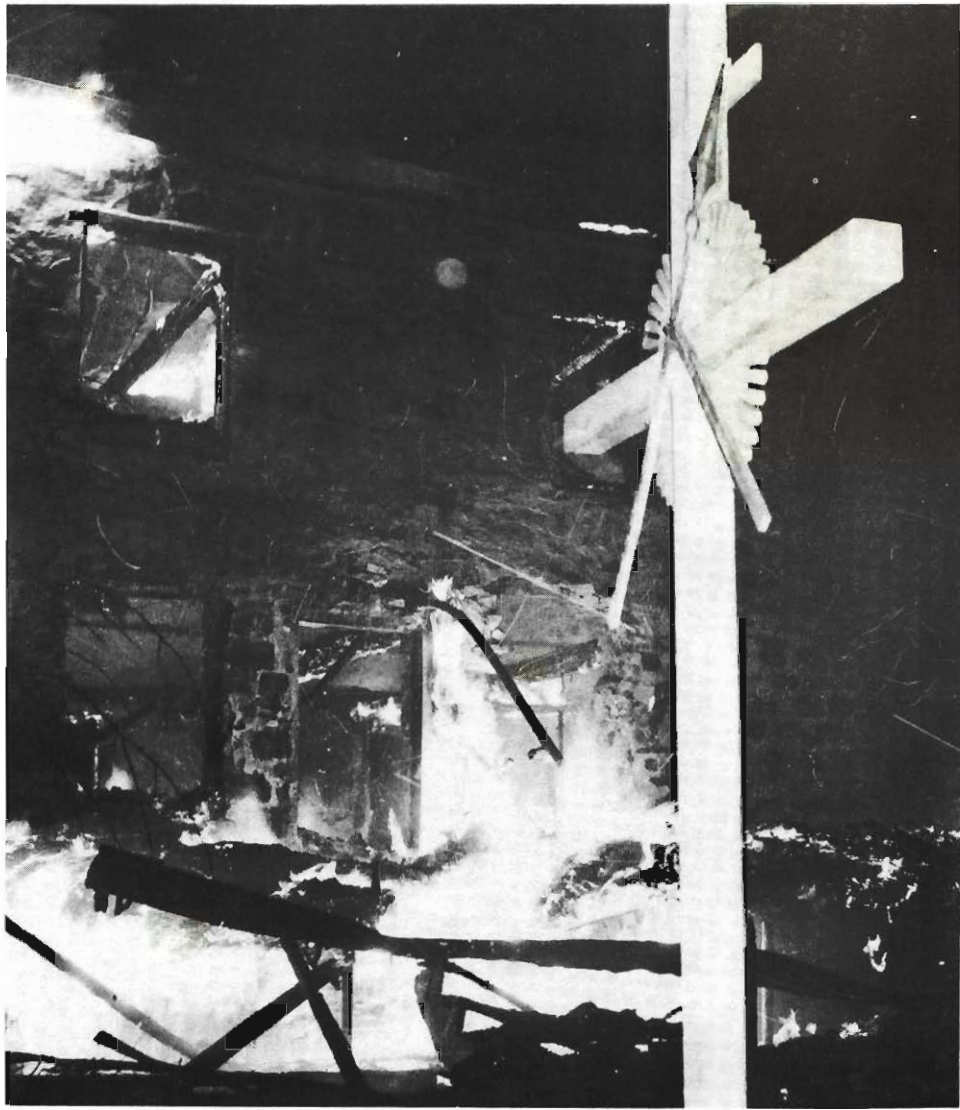


Le Manoir, tel qu'il apparaissait de la rive, en 1957.

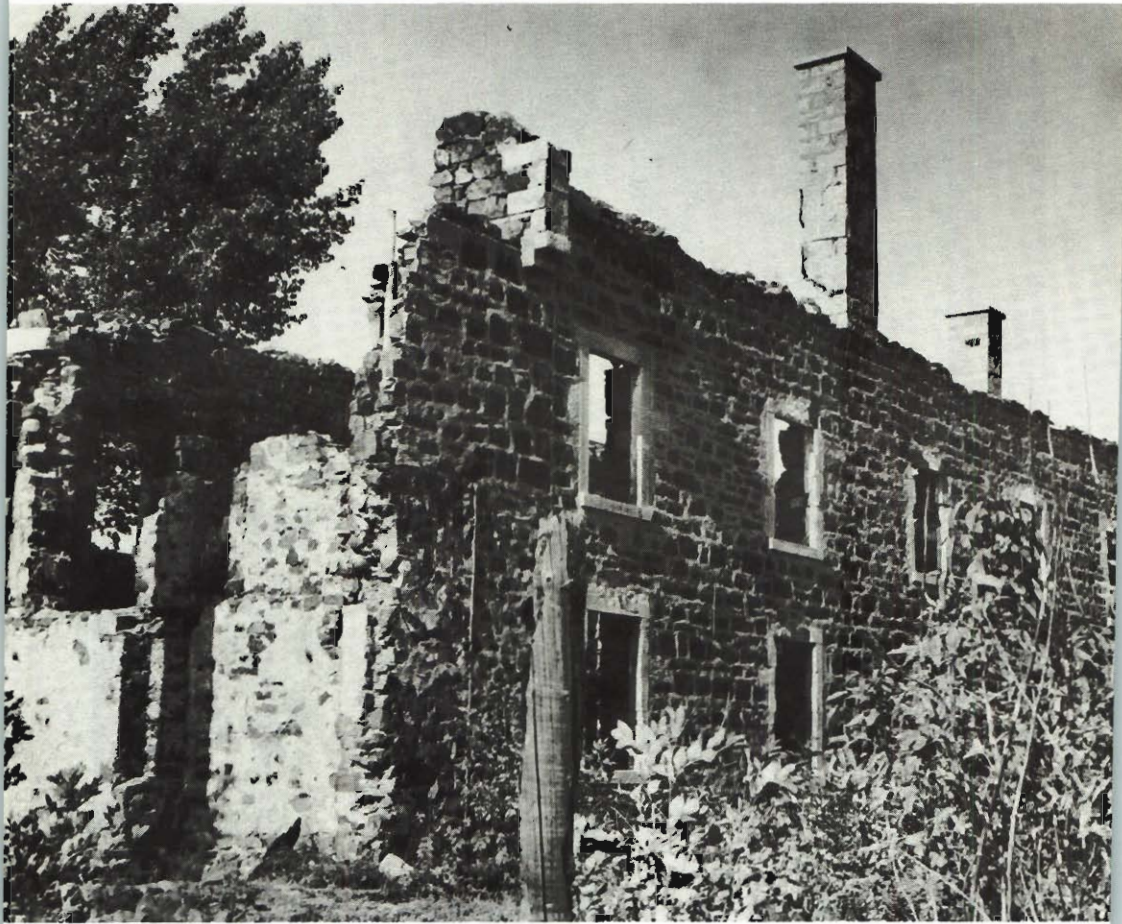
La maison Sainte-Dorothée qui accueillera le personnel religieux de l'Île-Saint-Paul.







Un incendie détruisait le vieux Manoir dans la nuit du 24 février 1960. Le lendemain, il ne restait que des ruines et la croix toute blanche que les flammes n'avaient pas touchée.— *Verdun Photo Studio.*



Une partie des ruines du vieux Manoir en 1967. — *Verdun Photo Studio.*

LES SŒURS DE LA
CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
QUITTENT L'ILE-SAINT-PAUL

L'Île ne nous appartient plus. Et pourtant, au début de cette année 1956, rien ne semble changé, à l'extérieur, dans l'ensemble de l'Île. C'est la saison morte, la saison de la neige ensevelissante et niveleuse. Rien ne laisse deviner qu'au printemps, les champs, les jardins seront abandonnés ; mais, pour les Sœurs qui habitent l'Île, c'est comme l'annonce d'une mort toute proche, de la mort des choses qu'on aime, sans le dire. Pourtant, tous, Sœurs et employés, restent assurés de leur lendemain, assurés d'un autre emploi, d'une autre demeure. Déjà, au bord de la Rivière-des-Prairies, dans l'Île-Jésus, à l'entrée du village Sainte-Dorothée de Laval, s'élève une vaste maison qui accueillera les Sœurs convalescentes, avec celles qui seront chargées de l'administration. Tout est aménagé au mieux : confort, solitude, grand air, paysage merveilleux, service religieux quotidien par un aumônier résident.

Dès le mois de juillet, Sœur Saint-Hilaire-de-Poitiers (Forest) est nommée Supérieure de cette nouvelle communauté locale et prend aussitôt la responsabilité du déménagement qui s'effectuera avant l'automne. Il y aura d'abord à libérer les bâtiments de la ferme Sainte-Famille et la maison où demeurent Sœurs et employés, dont le nombre est déjà réduit au minimum.

FERMETURE DE LA MAISON SAINTE-FAMILLE
(D'après les Annales de la maison mère)

1956 - 15 septembre — C'est la fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, jour fixé pour quitter la maison Sainte-Famille. Terminée à l'automne 1920, cette construction a servi de résidence aux Sœurs et aux employés chargés de l'entretien. C'est donc aujourd'hui que s'écrit la dernière page d'une brève histoire de trente-six ans. Depuis janvier, les Sœurs ont eu souvent l'occasion de dire : « Ceci, je le fais pour la dernière fois », et c'est un peu triste chaque fois.

L'acte qui mettra le sceau à tous les autres, ce sera le saint sacrifice de la messe célébré à 9 heures dans la matinée, par le dernier aumônier de la ferme, M. l'abbé Achille Hamel.

A la supérieure de la maison, Sœur Saint-Dominique-de-Marie (Lévesque) et à ses compagnes partantes, sont venues se joindre : deux représentantes du Conseil général, Mère Saint-Jean-Baptiste (Matte) et Mère Sainte-Marie-Ernestine (Bertrand), la Supérieure provinciale Mère Sainte-Césarine (Robert), des représentantes de la maison mère, du Manoir dont la Supérieure Sœur Sainte-Rollande (Beauchamp).

Les Sœurs quittent l'Île

Des strophes appropriées à la circonstance sont chantées dans une ferveur chargée d'émotion, avec reprise du refrain bien connu : « *Oh ! qu'il est bon...* »

Oh ! qu'il est bon, qu'il est bon le bon Dieu !
Dans tous les cœurs que son amour enflamme,
Seul il suffit pour consoler une âme
Oh ! qu'il est bon (ter) qu'il est bon le bon Dieu !

— 1 —

N'est-ce pas Lui qui féconda nos plaines,
Et dans nos champs fit dorer la moisson ;
Lui qui connut nos labeurs et nos peines,
Et fut le Roi de notre humble maison.

— 2 —

N'est-ce pas Lui dont la bonté de Père
Descend sur nous alors qu'il faut partir...
Pour écouter notre ultime prière,
Nous pardonner encore et nous bénir.

— 3 —

N'est-ce pas Lui qui dirige nos voiles
Vers l'autre port choisi par son amour ;
Dans notre nuit, il sème mille étoiles,
Phares divins, en attendant le JOUR.

La dernière hostie consommée, le tabernacle vide se referme. On chante pourtant le *Magnificat*. « Tout est grâce ». Après trente-six ans, il y a tant de bontés qu'il faut souligner. On quitte la chapelle pour une dernière visite dans chaque pièce. Tout est si éclatant de propreté qu'on pourrait se demander si, plutôt, l'on

l'Île-Saint-Paul.

n'arrive pas dans cette maison. Puis un regard circulaire sur le jardin, les vastes champs, sur l'oratoire Sainte-Famille dont la cloche, relique de l'église Notre-Dame-de-Pitié (1852-1912), sera placée sur le toit de la chapelle Marguerite-Bourgeois à la maison mère. Et la caravane s'éloigne, se dirige vers le Manoir où l'on prendra le dîner fraternel des adieux.

Demain, plus tard, lorsqu'on évoquera le souvenir de la Ferme Sainte-Famille, il nous viendra en mémoire les noms de celles qui y ont œuvré. (Nous pourrions les lire déjà sur la liste placée en appendice). Le nom de Sœur Cossard, celui de Sœur Dupuis prendront des résonances particulières de dévouement dans l'humilité et la fidélité.

La maison Sainte-Famille fermée, tous les bâtiments libérés, la vie se concentre au Manoir que l'on devra quitter définitivement dans quelques mois. Les jours passent en travaux de préparation au déménagement.

1956 - 27 septembre — Conformément aux prescriptions du droit canonique, la Supérieure provinciale, Sœur Sainte-Césarine (Robert), fait sa visite annuelle officielle. Après les rencontres individuelles, pleines de cordialité et de compréhension, elle donne, selon les Constitutions, lecture du procès-verbal de sa visite. Cet acte officiel, mais qui n'a rien des actes légaux, secs et froids, mérite bien d'être inséré dans cette relation intime pour l'intérêt des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Mes chères Sœurs,

En terminant la dernière visite officielle de cette maison, il convient que nous fassions hommage au Seigneur de nos sentiments de gratitude profonde.

Deux siècles et demi et plus, dans l'Île-Saint-Paul ! La divine Providence nous y a prodigué des biens multiples et variés ; autant d'invites à penser à Lui, à vivre pour Lui, à L'aimer de tout notre cœur. Rappeler à notre mémoire la richesse de ces biens intensifierait notre action de grâces et nous fournirait le motif de rendre gloire à Dieu.

Essayons-en l'énumération : les moissons de nos prairies, les légumes de nos jardins, les fruits de nos vergers, le miel de nos abeilles, le lait de nos troupeaux, les œufs de notre basse-cour, les viandes plus variées que les saisons ; tous ces produits de notre ferme dont nous avons bénéficié si largement, ont soutenu et revigoré bien des existences... C'est Dieu qui nous les a prodigués ; qu'Il en soit à jamais béni et remercié !

Pour les fleurs de nos parterres, pour l'air pur de l'atmosphère, pour les eaux fascinantes et si rafraîchissantes du grand fleuve, pour les horizons ensoleillés, pour cette riche nature rayonnant sur notre vie tant de beauté, de joie, de paix, de sérénité, soyez à jamais béni et remercié, mon Dieu !

Pour les labeurs de nos fidèles employés, pour les traversées héroïques, faites au péril de leur vie..., pour les heures de débâcle..., longues heures d'angoisses où nous ne gardions d'espoir qu'en vous, mon Dieu, soyez béni et remercié !

Pour l'abnégation de nos Sœurs pionnières du fief, pour leur courage dans l'isolement, l'endurance et la vaillance dans les privations de toutes sortes ; merci, mon Dieu, de les avoir soutenues !

Ile-Saint-Paul

Pour tous les dévouements qui se sont déployés, de décade en décade, avec optimisme et enthousiasme toujours ; soyez à jamais béni et remercié, mon Dieu !

Et de ces heures enrichissantes pour l'intelligence et pour l'âme dont nous ont favorisées les sessions d'études de vacances et les retraites annuelles, de ces jours de repos bienfaisant, de ces heures de joie tonifiante, de ces fêtes de famille qui font tant de bien au cœur..., soyez à jamais béni et remercié, mon Dieu !

Et quelles actions de grâces vous rendre, mon Dieu, pour le ministère de vos dignes représentants qui résidèrent avec nous à Notre-Dame-de-la-Protection : M. l'abbé Dominique Belleau et nos dévoués Sulpiciens, Messieurs Philippe Lajoie, Emile Girrot, Eugène Labrosse, Lucien François et le Père Joseph Allion, M.S.C.

Il nous plaît de rappeler ici le souvenir de ceux qui nous ont été tellement secourables en l'absence de l'un ou l'autre aumônier attitré. La liste en est imposante. Prêtres de Saint-Sulpice : MM. Louis Bouhier, François-Xavier Carrée, Roméo Neveu, Hyppolyte Dupret, Joseph Chiron et le Chanoine Eugène Moreau qui a été bien souvent l'aumônier du dimanche. MM. les abbés Willie Gagné, Fournier, Fortin, François Décarie, Boitard, les Pères Jean-Baptiste Sauvé, S.J., Eudore Arsenaux, P.B., Stanislas Ferland, O.F.M., Jean-Marie Regardin, S.M.M.

Nous aurons une pensée reconnaissante pour les aumôniers qui ont résidé au presbytère de la ferme Sainte-Famille, depuis 1926 jusqu'à maintenant : MM. les abbés R. Laberge, Camille Rochon, Philippe Lajoie, P.S.S., J.-Octave Lagacé, Camille Poisson, Ovila Bibeau, Pierre Lévesque, Paul-Marie Séguin, Arthur

Les Sœurs quittent l'Île

Paiement, Louis-Octave Vallières, Achille Hamel, dernier aumônier.

Où sont-ils la plupart de ceux et celles qui, au cours des deux siècles et demi sur ce domaine, ont peiné, souffert, pleuré, prié, mais aussi goûté le grand réconfort, le puissant rassérènement d'être guidés, soutenus, par la main divine ? Notre espérance les voit en vous, mon Dieu, jouissant du bonheur de vous posséder. Avec eux tous, nous vous redisons : merci !

A vous, mes bien chères Sœurs, à qui est donné ce captivant chapitre d'histoire de notre chère Congrégation de Notre-Dame, à vous qui organisez le transfert de la communauté de Notre-Dame-de-Protection de l'Île-Saint-Paul à Sainte-Dorothée de Laval, j'offre mes félicitations pour votre bel esprit de famille, pour l'atmosphère épanouissante entretenue en votre maison.

A vous qui, par l'accomplissement soigné de votre tâche quotidienne ou bien par la prière et la souffrance, assurez à tous des réserves de bénédictions et de bonheur, ma profonde reconnaissance.

Au nom de la Congrégation de Notre-Dame, toutes, je vous remercie de votre fidélité religieuse, moyen mis à votre disposition de participer à l'apostolat auprès de la jeunesse, œuvre primordiale de la Congrégation de Notre-Dame.

Sœur Sainte-Césarine, sup^{re} prov.

LES DERNIERS MOIS AU MANOIR

1957 - 3 avril — Dernière retraite annuelle prêchée par le P. Jean-Marie REGARDIN, S.M.M., qui a remplacé, à titre d'aumônier, le Père ALLION, M.S.C.

Ile-Saint-Paul

10 mai — Messe d'action de grâces pour la présence eucharistique permanente dans l'île depuis 1850.

20 mai — Le ciel est de connivence avec notre peine. Après le dîner, sous une pluie battante qui dure depuis l'aube, la camionnette de la maison mère va conduire à la maison Sainte-Dorothée de Laval, dix-sept des Sœurs du Manoir : S.S.-Anaïs (Jolicoeur), S.S.-Marie-Libératrice (Cuillérier), S.S.-Marie-Valérie (Mathieu), S.S.-Joseph-du-Rédempteur (Bérubé), S.S.-Marie-Anysie (Laroche), S.S.-Joséphine-Marguerite (Patry), S.S.-Julia (Birtz-Desmarteaux), S.S.-Marie-Antoine (Faucher), S.S.-Marie-Rosalie (Lacourse), S.S.-Lucienne-Françoise (Périgny), S.S.-Marie-du-St-Esprit (Lévesque), S.S.-Théodule (Simard), S.S.-Alicia (Primeau), S.S.-Marie-de-Bethléem (Duranleau), S.S.-Monique-de-la-Foi (Lesieur), S.S.-Cécile-de-la-Rédemption (Déry). S.S.-Caroline (Lemieux).

Le grand bac qui a transporté tant de Sœurs d'une rive à l'autre du Saint-Laurent ne se doute pas que lui aussi va « changer d'emploi ».

24 mai — L'heure est venue. La sympathique Sœur Sainte-Rolande (Beauchamp), Supérieure ici depuis quatre ans, part avec Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois), celle-ci, la grande amie du vieux fief sur lequel elle a écrit tant de pages, en prose et en vers, et où elle est venue, des étés durant, rêver un peu, herboriser beaucoup et parfaire ses articles d'annaliste de l'Institut.

Au soir de cette journée historique, partent les toutes dernières : la sacristine Sœur Saint-Maurice-de-Rome (Béland), la cuisinière Sœur Sainte-Euphrosyne (Godin) et Sœur Saint-Henri-

Léon (Dionne) du service de la maison de l'aumônier. On peut sonner le glas.

Nous résumons ici les réflexions de Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois), réflexions écrites dans sa cellule de la maison mère, au lendemain de ce mémorable 24 mai 1957.

« Nous fermons la chère maison de l'Île-Saint-Paul — le Manoir — comme nous le nommions avec un peu de fierté et que les Sœurs habitaient depuis 1790.

En fixant solidement les targettes de toutes les fenêtres, en tournant la clef dans la serrure de chaque porte, nous enfermions là combien de souvenirs ! Et nos cœurs pleurent plus encore que nos yeux.

Ces épaisses murailles de pierre ont, sans broncher, bravé tant de tempêtes, tant d'inondations porteuses, au printemps, de blocs de glace de la hauteur des bâtiments. Ces placards, dans l'épaisseur des murs, dérobaient à nos yeux les travaux des tisseuses de toile et de laine, des couturières de solides vêtements. Nos Sœurs, nos aides fidèles ont mené ici la rude vie des pionniers.

Oui, il est des héritages spirituels que des mains nous tendent par-delà les tombeaux, par-delà les murailles des habitations où elles ont dépensé leurs meilleures énergies. C'est tout cela que nous quittons aujourd'hui et ces pensées nous poursuivent tandis que nous encaissons, pour en charger d'abord des voitures, puis le grand bac, ce qui fut à l'usage des ouvrières d'autrefois et d'aujourd'hui.

Et tandis que nous dépouillons ainsi le vieux Manoir, au dehors, tout invite au recommencement. Depuis quelque temps, les hirondelles sont revenues par centaines reconstruire leurs

Ile-Saint-Paul

nids — les rousses, sur les poutres du garage, les vertes argentées à gorge blanche, dans les petites maisons que nous leur avons bâties. Ce matin, une grive venait discrètement porter la becquée à ses petits dans le kiosque. L'Ile entière avec sa parure fraîche et verte nous apparaît comme une émeraude : elle est encore *terre d'espérance*. »

Nous n'irons plus au bois, nous n'irons plus aux champs
Cueillir la marguerite,
Ni le frêle roseau, là-bas près de l'étang
Où le canard s'abrite,
Et nous n'entendrons plus le chant des ouaouarons,
Le chant de la cigale
Dans le calme des soirs répondant au grillon
Du sentier qui dévale.
Nous n'irons plus au bois...
Nous n'irons plus dans l'Ile.

*Projet d'un Musée de l'Homme dans l'Ile-des-Sœurs*⁷

1959 — 1er février — Le gouvernement fédéral sera saisi d'une demande de la députation de l'Ile-de-Montréal à l'effet de transporter dans l'Ile-des-Sœurs le Musée national de l'Homme, actuellement à Ottawa.

7. *La Patrie du Dimanche*, 1er février 1959.

On se souvient que l'un des derniers actes du T. H. Louis St-Laurent fut, avec la création du Conseil canadien des Arts, la division du Musée national d'Ottawa en deux musées, le premier consacré à l'histoire naturelle et le second à l'ethnologie, science des peuples et des races. C'est ce dernier musée, actuellement en voie d'organisation et appelé Musée de l'Homme, que les députés fédéraux de Montréal et de la région, tant libéraux que conservateurs, tenteront d'amener à l'Île-Saint-Paul, mieux connue sous le nom de l'Île-des-Sœurs.

Interrogé à ce sujet, M. C.-E. Campeau, député de Montréal-Saint-Jacques, nous a déclaré qu'en effet la députation montrealaise étudiait sérieusement le projet de transporter dans l'Île-des-Sœurs le Musée national de l'Homme. Le député de Montréal-Verdun, M. Harold-S. Monteith, projetait d'installer dans l'Île-des-Sœurs, aujourd'hui annexée à la Cité de Verdun, un musée religieux, nous a dit M. Campeau. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, M. Jacques Rousseau, nommé, lors de sa création, administrateur du Musée de l'Homme, caressait le rêve d'aménager ce musée à Montréal. Je fus mis au courant de ce projet et nous ralliâmes M. Monteith à l'idée qu'avant de songer à ériger un musée religieux, dans l'Île-des-Sœurs, il fallait tenter de gagner à notre point de vue le gouvernement fédéral, car il serait extrêmement souhaitable que la métropole canadienne ou sa région immédiate soit dotée d'un musée national. Ce serait, je le répète, une excellente chose pour la région métropolitaine et toute campagne en faveur de ce projet serait méritoire. M. Campeau a toutefois admis que la chose n'en était qu'au stage de projet. Il n'a cependant pas nié que les députés libéraux, comme les députés conservateurs de l'Île-de-Montréal, faisaient front commun pour la réalisation d'un tel projet.

Et ce ne fut qu'un projet.

LE VIEUX MANOIR EST INCENDIÉ

1960 - 24 février — Encore le feu ! Le feu dévastateur qui semble dire : « Il ne doit rien rester de cette maison, de ces reliques sacrées, puisqu'elles n'ont plus leur raison d'exister au cœur d'une cité ultra-moderne. » Et pourtant, au cours d'une conférence de presse donnée dans une salle de l'historique maison Saint-Gabriel, Pointe-Saint-Charles, les directeurs de la *Société Historique de Montréal* avaient annoncé leur décision de prendre les mesures pour la conservation du Manoir.

En dépit de ces décisions, en dépit des promesses faites par les directeurs de la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, on n'eut pas le souci de confier à un gardien sûr, la relique de pierre. Et, des jeunes, en mal de destruction, ont d'abord exercé leurs activités folles en brisant vitres, carreaux, portes, tout ce qui pouvait céder à leurs caprices.

Au soir du 24 février, ils ont fait un feu de joie, et le feu d'un soir eut raison de cette construction qui avait résisté deux siècles à toutes les intempéries, aux assauts des débâcles multiples.

Le lendemain, se dressaient, dans le désastre, quelques pans de murs calcinés et la grande croix toute blanche que les flammes n'avaient même pas léchée...

Une Sœur, très attentive à l'histoire de l'Ile, proposa de faire des démarches auprès des propriétaires du domaine. La croix, cédée avec beaucoup de bienveillance, s'élève maintenant devant l'entrée de la maison Sainte-Dorothée de Laval, où l'ont accueillie avec émotion celles qui avaient vécu à son ombre sur le domaine insulaire.

LA SOCIÉTÉ QUEBEC HOME AND MORTGAGE
PASSE UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE
AVEC
LA SOCIÉTÉ LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES

Été 1965 — Lorsque la Commission des Ports Nationaux annonça le projet de construction du Pont Champlain, qui relierait Montréal à la Rive-Sud, en passant par l'Île-des-Sœurs, il devint évident que l'Île allait, enfin, être accessible aux Montréalais. A l'été 1965, la firme *Metropolitan Structures de Chicago* conclut un accord avec *Quebec Home and Mortgage Corporation* dans le but d'étudier la possibilité d'utiliser l'Île comme quartier domiciliaire et commercial. Les résultats ayant été concluants, un bail de 99 ans fut signé en décembre 1965, entre les deux parties.

1966 - 28 février — Le plan d'aménagement, de même que les règlements relatifs au zonage et à la construction d'un site résidentiel et commercial d'une valeur de trois cents millions de dollars, présentés par *Les Structures Métropolitaines* à la ville de Verdun, sont approuvés par le Conseil de ville, le 28 février 1966.

Ile-Saint-Paul

Le plan prévoit le développement d'une ville nouvelle de 50,000 habitants logés dans des maisons de ville et des maisons de rapport, de même que la construction d'édifices commerciaux, d'hôtels, etc. La construction d'un total de 15,000 unités d'habitation, en plus d'écoles élémentaires et secondaires, de parcs, de centres culturels et récréatifs, doit s'échelonner sur une période de douze à quinze ans. Le plan d'aménagement conçu par *Johnson, Johnson and Roy, de Ann Arbor, Michigan*, tient compte des caractéristiques naturelles de l'Ile : vue unique sur le fleuve Saint-Laurent et le centre de Montréal, zone boisée où sera développée la partie domiciliaire, et caractère urbain de la zone commerciale.

La ville de Verdun a retenu les services de la Société B.L.M., firme canado-américaine formée de trois compagnies d'ingénieurs bien connues, pour planifier l'installation des conduits d'eau et de téléphone, des égouts et autres utilités requises au cours du développement. Cette firme se compose de deux sociétés canadiennes : *Beauchemin-Beaton-Lapointe et Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés de Montréal* ; et d'une société américaine de Long Beach, Californie : *Moffett-Nichol*.

MM. Mies van der Rohe de Chicago, Philip David Bobrow de Montréal et Stanley Tigerman de Chicago sont les architectes du développement. Barton-Aschman Associates agissent comme conseillers en matière de trafic et de circulation, et le professeur Calvin R. Fremling de Winona, Minnesota, comme spécialiste des problèmes écologiques.

Le côté le plus bas de l'Ile, destiné au terrain de golf, aux parcs et aux terrains de jeux, est entouré d'une digue.

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
À L'ŒUVRE

Pour donner une idée de l'ampleur du projet, nous donnons en bref, les renseignements fournis par le quotidien *La Presse*, le 18 septembre 1957.

Comment l'Île-des-Sœurs sera aménagée

Les 40 millions de pieds carrés de l'Île-des-Sœurs seront utilisés comme suit :

- 8.8% réservé au commerce
- 51.5% aménagé en quartiers domiciliaires
- 19.2% réservé aux routes
- 8.5% transformé en parcs et terrains de jeu
- 6.3% réservé au pont fédéral (Champlain)
- 5.7% réservé aux institutions, écoles, églises, etc.

L'Île présente 7 milles de rues ; peut contenir 7.8% familles par acre, soit 5.000 familles. Elle occupe un territoire à peu près identique au quadrilatère formé dans l'Île de Montréal par les rues Atwater, Saint-Denis, Sainte-Catherine et le port.

Au début de l'année 1959, un projet est amorcé pour un Musée de l'Homme dans l'Île-des-Sœurs. Voir à ce sujet un article publié dans le journal *La Patrie du Dimanche*, 1er février 1959. (Relation p. 242 du présent volume.)

La société *Les Structures Métropolitaines* est donc engagée dans un projet vraiment extraordinaire puisque rien de sem-

Ile-Saint-Paul

blable, assure-t-on, ne s'est réalisé encore en Amérique du Nord. Et c'est tout de suite que l'on se met à la construction afin de présenter, en 1968, des îlots communautaires qui font déjà rêver.

La publicité ne manque pas dans les journaux des deux langues. Les dépliants aux riches couleurs sont diffusés surtout dans le monde des affaires, dans les milieux à la mode, car il est prévu que les prix de location ne seront pas accessibles à toutes les bourses. Nous disons bien *prix de location*, puisque *Les Structures Métropolitaines* ne peuvent vendre ni les terrains, ni les maisons au cours des 99 ans.

L'Ile-des-Sœurs, ainsi nommée depuis la fin du XVIII^e siècle, mais dont le nom officiel est bien resté Ile-Saint-Paul, gardera-t-elle sa dénomination populaire ? On en douterait en lisant les notules de « TEK », dans le quotidien *Montréal-Matin*, qui invite ses lecteurs à y aller de leur imagination, de leur fantaisie pour une nouvelle appellation digne de la future cité de rêve.

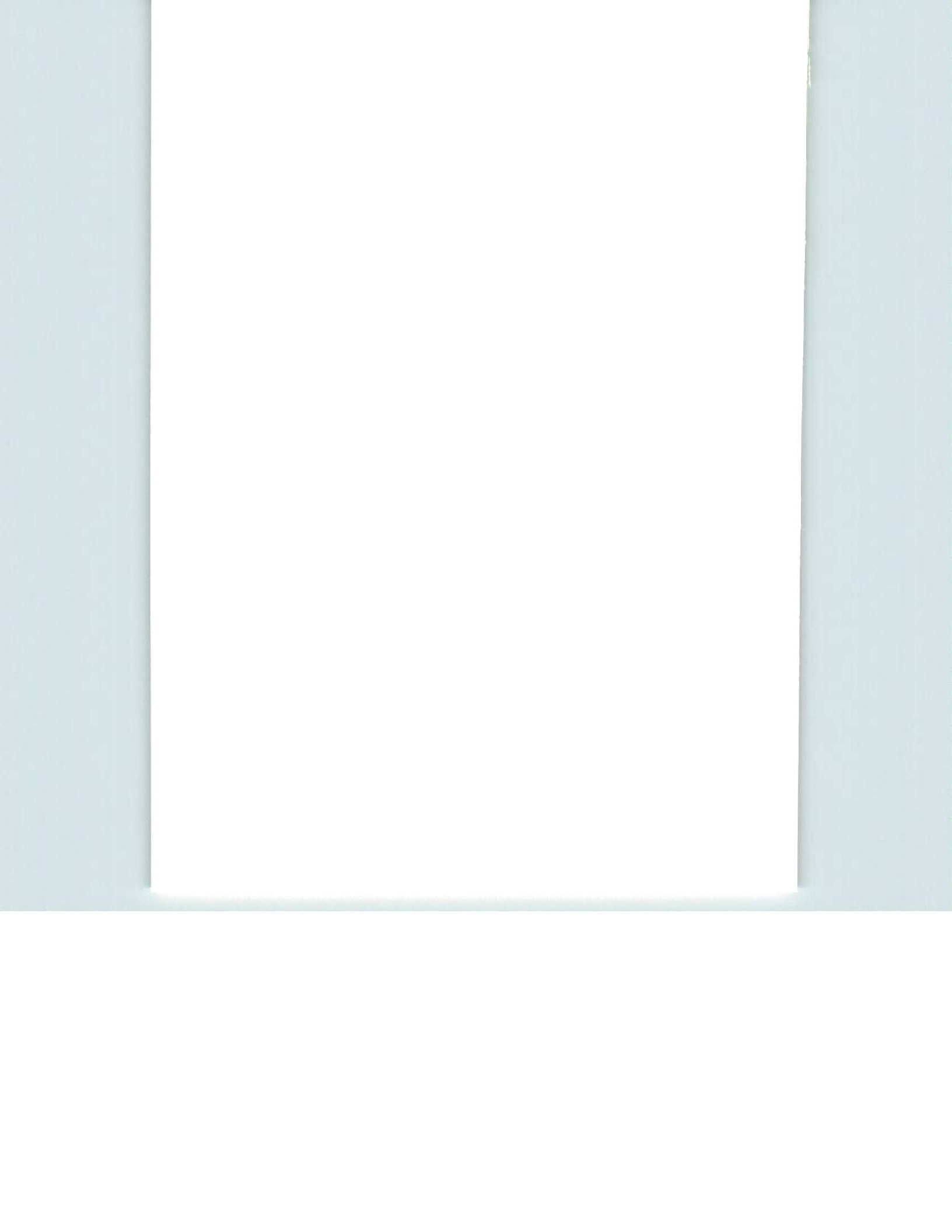
Au cours de l'année 1966, dans *Montréal-Matin*, nous avons cueilli ainsi les fruits de plusieurs inspirations : Armentières, Belle-Ile, Georges-Clemenceau, Fleur-de-Lys, Beauséjour, Montjoie, Futura, Ile-des-Sœurs, Drapeau, Newtown. Newtown retint la vedette pendant plusieurs semaines comme si la cité allait être *nouvelle* éternellement.

Mais enfin, les autorités civiles de Verdun ont cru que la désignation la plus juste, la plus conforme à l'Histoire était encore ILE-DES-SŒURS. Et nous voyons, dès 1968, à l'entrée du boulevard qui ceinture le domaine, une enseigne confirmant l'appellation choisie : ILE-DES-SŒURS — NUNS' ISLAND.

Un bail emphytéotique

« Nous n'irons plus au bois... nous n'irons plus dans l'Ile », avons-nous écrit avec un sentiment de nostalgie, au lendemain du 24 mai 1957.

La petite espérance de Charles Péguy n'était pas là, le 24 mai, car elle nous aurait dit : « Ce n'est qu'un Au revoir ». De fait, après dix années exactement, grâce à la délicate invitation de M. Zeke Ziner agissant au nom de la société « *Les Structures Métropolitaines* », la Congrégation de Notre-Dame allait revoir l'Ile, y passer quelques heures très belles.





Avant l'enfouissement de la capsule historique, le 19 août 1967, près de l'historique borne placée là vers 1725. De gauche à droite : M. G. O'Reilley, ex-maire de Verdun, M. Claude Wagner, député libéral à Québec, M. Albert Gariépy, maire de Verdun,, M. B. Mackasey, ministre du Travail.

Plantation de l'arbre du centenaire de la Confédération. Mère Gabrielle Massicotte, Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame, et les membres de son Conseil. Au Centre : M. Weissbourd, président des Structures Métropolitaines, M. Albert Gariépy, maire de Verdun.





M. John Fisher, président des fêtes du centenaire de la Confédération,
M. Bryce Mackasey, député libéral de Verdun à Ottawa et Ministre du Travail.

LEVÉE DE LA PREMIÈRE PELLETÉE DE TERRE
DANS L'ÎLE-DES-SŒURS

Lundi, 14 août 1967 — Un événement historique de haute importance pour la Congrégation de Notre-Dame. Cet après-midi, dans l'Île-des-Sœurs, « notre » Île-Saint-Paul, cérémonie de la levée de la première pelletée de terre en vue de la construction de la CITÉ DE RÊVE, qui commence incessamment, et plantation de l'arbre du centenaire de la Confédération Canadienne. Notre Supérieure Générale et son Conseil sont parmi les invités d'honneur. Photographes et journalistes sont là. Et c'est ainsi que vous lirez les noms de Mère Gabrielle Massicotte, Mère Cécile Lanoue, Mère Jeanne Filion, Mère Marguerite Saint-Hilaire, Mère Bertille Arcand. En voyage d'affaires, Mère Estelle Perrier est privée de la joie de cette journée. Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, chargée d'écrire l'Histoire de l'Île-Saint-Paul, est présente aussi, grâce à une invitation spéciale de M. Ziner, directeur des relations extérieures dans « *Les Structures Métropolitaines* ».

Ile-Saint-Paul

La convocation avait lieu à mi-chemin entre le vieux Manoir dont il reste quelques ruines, et la maison Sainte-Famille, au pied d'un bloc de pierre de cinq tonnes qui, au cours du temps, a servi de bornes pour l'arpentage. C'est sur cette pierre qu'on a posé la plaque historique 1967-2067.

La cérémonie débute par un défilé orchestral des majorettes de Verdun (l'Ile-Saint-Paul faisant partie de cette municipalité). On écoute ensuite avec grand intérêt les brefs discours de M. Bernard Weissbourd, président de la société « *Les Structures Métropolitaines du Canada* » et spécialiste en mise en valeurs immobilières, de M. John Fisher, Commissaire du Centenaire de la Confédération, et de M. Albert Gariépy, Maire de Verdun. Puis, c'est la mise en terre d'une capsule que l'on scelle et qui sera ouverte l'an 2067.

Également scellés dans la capsule, les croquis des architectes pour le projet « nouvelle cité » tel qu'il apparaîtra une fois terminé dans environ quinze ans, ainsi qu'une variété d'articles sur le mode de vie des Montréalais en 2067.

Pour l'an 2067, prédictions contenues dans la capsule historique

Montréal — Le teint moyen des habitants de Montréal en l'an 2067 « sera bistre et il sera pratiquement impossible de trouver une personne blonde ». Telles sont les prédictions de M. Hugh MacLennan, éminent écrivain, poète et romancier de l'Université McGill. M. MacLennan ajouta également : « si la ville continue d'augmenter au même rythme, je ne vois pas comment un être humain équilibré pourra désirer y vivre, étant donné

Première étape vers la cité de rêve

qu'elle sera alors plus grande que la ville de New York l'est actuellement, et que New York est en train de s'étrangler depuis 1945 ».

Le contenu de la capsule fut choisi de façon à intéresser les citoyens du pays dans 100 ans. Cela comprend les écrits de journalistes et d'auteurs canadiens commentant les activités canadiennes en 1867 et en 1967.

La capsule contient un tableau des « Pères de la Confédération » ainsi que des données s'y rapportant obtenues des universités, archives et bibliothèques publiques. Les éditions centennaires des journaux importants et des magazines rotogravures sont également inclus, ainsi que les prédictions sur la construction dans 100 ans et les premiers ministres des provinces du Canada sur la façon de vivre en l'an 2067.

Les pages frontispices de plusieurs journaux de Montréal ont également été incluses dans la capsule pour que les générations futures voient de quelle façon nos journalistes analysaient la situation mondiale le jour où la capsule a été hermétiquement scellée.

Pour le 1er juillet 1967, les journaux à travers le Canada ont été invités à collectionner les articles intéressants se rapportant à l'histoire du Canada, au monde des affaires et du sport ainsi que les articles d'intérêt féminin sur l'alimentation et la mode, etc... Evidemment, beaucoup d'articles sur l'Exposition 67 sont inclus.

Un message enregistré de l'allocution prononcée par M. John Fisher à l'occasion des cérémonies d'inauguration de l'Île-des-Sœurs, est inclus avec photographies et diapositives de l'Île

Ile-Saint-Paul

et des édifices prévus ainsi que les plans des architectes pour le centre-ville et les centres culturels et éducatifs et, également, un plan d'urbanisation complet du projet de l'Île-des-Sœurs.

Un précis historique de l'Île-Saint-Paul, par Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville de la Congrégation de Notre-Dame, fait également partie des autres écrits contenus dans la capsule. En voici le texte :

*Précis historique
de l'ÎLE-SAINT-PAUL
communément appelée l'ÎLE-DES-SŒURS*

Sous le Pontificat de Paul VI, successeur de Pierre,
Sous le règne de Sa Majesté Elizabeth II, reine du Canada,
L'Honorable Roland Michener étant Gouverneur général du
Canada,
L'Honorable Hugues Lapointe, Lieutenant-gouverneur de la
province de Québec,
L'Honorable Daniel Johnson, Premier ministre de la province
de Québec,
Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, Archevêque de
Montréal,
Maître Jean Drapeau, Maire de Montréal,
Monsieur Albert Gariépy, Maire de Verdun,
En l'an de grâce 1967, de l'Exposition universelle à Montréal,
le 325^e de la fondation de Montréal,
le 100^e de la Confédération canadienne,

Première étape vers la cité de rêve

l'Ile-SAIN-T-PAUL, située dans le fleuve Saint-Laurent, en amont du pont Victoria, compte

- 331 ans depuis que (en 1636) Jean de Lauzon, conseiller au Parlement de Paris et plus tard Gouverneur de la Nouvelle-France, se fait concéder pour l'un de ses fils, par la Compagnie des Cent Associés, la seigneurie de la Citière dont la dite Ile-Saint-Paul fait partie. (La seigneurie de la Citière allait des environs de Château-guay à la Chaudière).
- 303 ans depuis la concession (en 1664) par Jean de Lauzon, aux Sieurs Jacques Le Ber, Claude Robutel de Saint-André de Lanoue et Jean de La Vigne.
- 298 ans depuis que (en 1669) Jean de La Vigne céda son fief à Marie Le Ber, et celle-ci à son frère Jacques.
- 265 ans près, depuis l'acquisition, par la Congrégation de Notre-Dame, fondée par la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, de 17 arpents de la dite Ile, donnés par Jeanne Le Ber, sœur de Jacques, sur sa part, c'est-à-dire sur le 1/6 de l'Ile, à la dite Congrégation de Notre-Dame.
- 260 ans depuis que (en 1707) la Congrégation de Notre-Dame a acquis, en échange de certains terrains et d'un montant d'argent, le tiers ($\frac{1}{3}$) central de l'Ile, c'est-à-dire le fief de Lanoue.
- 198 ans depuis que (en 1769) la dite Congrégation est devenue propriétaire de l'Ile-Saint-Paul tout entière par adjudication au moment où les deux tiers ($\frac{2}{3}$) extrêmes de l'Ile étaient mis aux enchères, après avoir été successivement la propriété des Le Ber, puis du Major Feltz, de Antoine Lupien dit Baron et enfin, de Thomas Lynch.

Ile-Saint-Paul

- 179 ans depuis que (en 1788) le vieux Manoir de l'Ile (la partie centrale) fut construit sur le fief de Lanoue.
- 142 ans depuis que (en 1825) la première messe a été célébrée au vieux Manoir.
- 113 ans depuis que (en 1854) la dite Ile a été affranchie des droits seigneuriaux.
- 68 ans depuis la déclaration (en 1899) de l'indépendance de l'Ile comme Municipalité, par un acte de la législature provinciale.
- 49 ans depuis que (en 1918) la ferme bâtie sur le fief Lanoue fut entièrement détruite par le feu, sauf le vieux Manoir.
- 53 ans depuis que (en 1914) la ferme (sous le vocable de la Sainte Famille) fut reconstruite sur l'ancien fief Le Ber où passe le pont Champlain.
- 11 ans depuis que (en 1956) cette île, propriété de la Congrégation de Notre-Dame, est passée par un acte de vente, aux mains de la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*
- 10 ans depuis que (en 1957) l'Ile est annexée à la ville de Verdun, et que le Manoir resté sur l'Ile a été incendié. (La partie centrale datait de 1788).
- 1 an depuis que (en 1966) la *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, propriétaire de l'Ile, a signé un bail emphytéotique de 99 ans avec la *Société Limitée des Structures Métropolitaines du Canada.*

L'ARBRE DU CENTENAIRE
DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE
DANS L'ILE-DES-SŒURS

Après la cérémonie des discours et de « l'enterrement » de la capsule historique, la fête de la plantation de l'arbre s'ensuivit. M. John Fisher, directeur des fêtes du Centenaire de la Confédération Canadienne, accompagné des invités d'honneur, préside à la plantation de l'arbre du Centenaire, sur le terrain tout proche où commenceront les travaux du premier îlot communautaire. M. Albert Gariépy, maire de Verdun, a l'honneur d'enlever la première pelletée de terre, où l'on enracine l'arbre historique.

Les invités sont ensuite conviés à un buffet préparé dans la rotonde de la ferme établie sur le fief de Jacques Le Ber. Par un escalier extérieur provisoire, on monte au fenil transformé en salle de réception. De superbes photographies, plans des futures maisons, ornent les murs.

Pendant que les hôtes observent, causent, discutent et dégustent, Mère Gabrielle Massicotte, supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame, est conviée à une interview avec un représentant du poste radiophonique CKVL de Verdun.

Au moment du départ, les superbes plants de chrysanthèmes ornant l'escalier d'accueil sont remis à la Congrégation de Notre-Dame. Ce soir, ils forment la parure de l'oratoire de notre bienheureuse Mère Bourgeoys, à la maison mère.

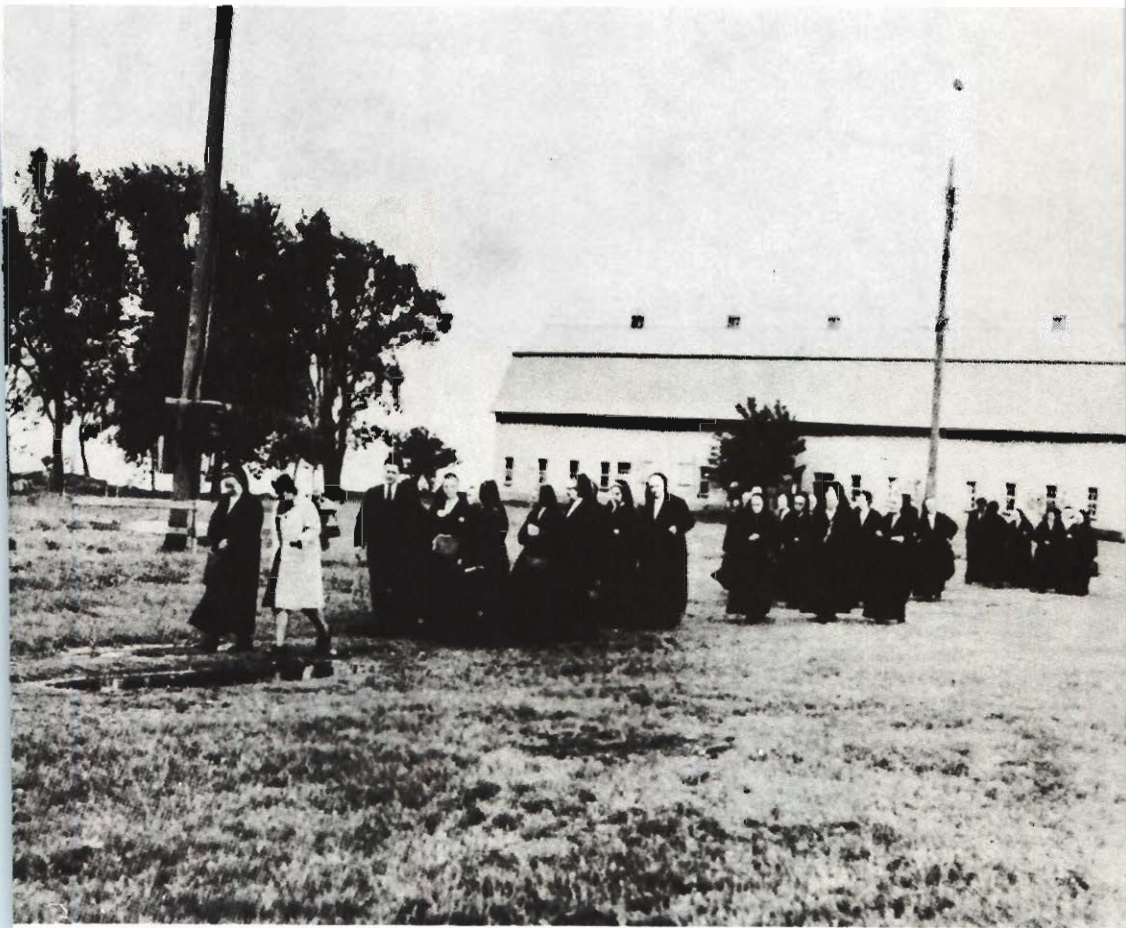
Une belle journée vraiment ! Qui aurait cru que l'Ile-des-Sœurs ferait la manchette de tant de journaux, en 1967 !

Mère Gabrielle Massicotte, Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame, et Mère Cécile Lanoue, assistante générale. M. Weissbourd, président des Structures Métropolitaines, M. Albert Gariépy, maire de Verdun. A l'extrême droite : M. Roger Choquette, gérant de la Société centrale d'Hypothèques & de Logements.

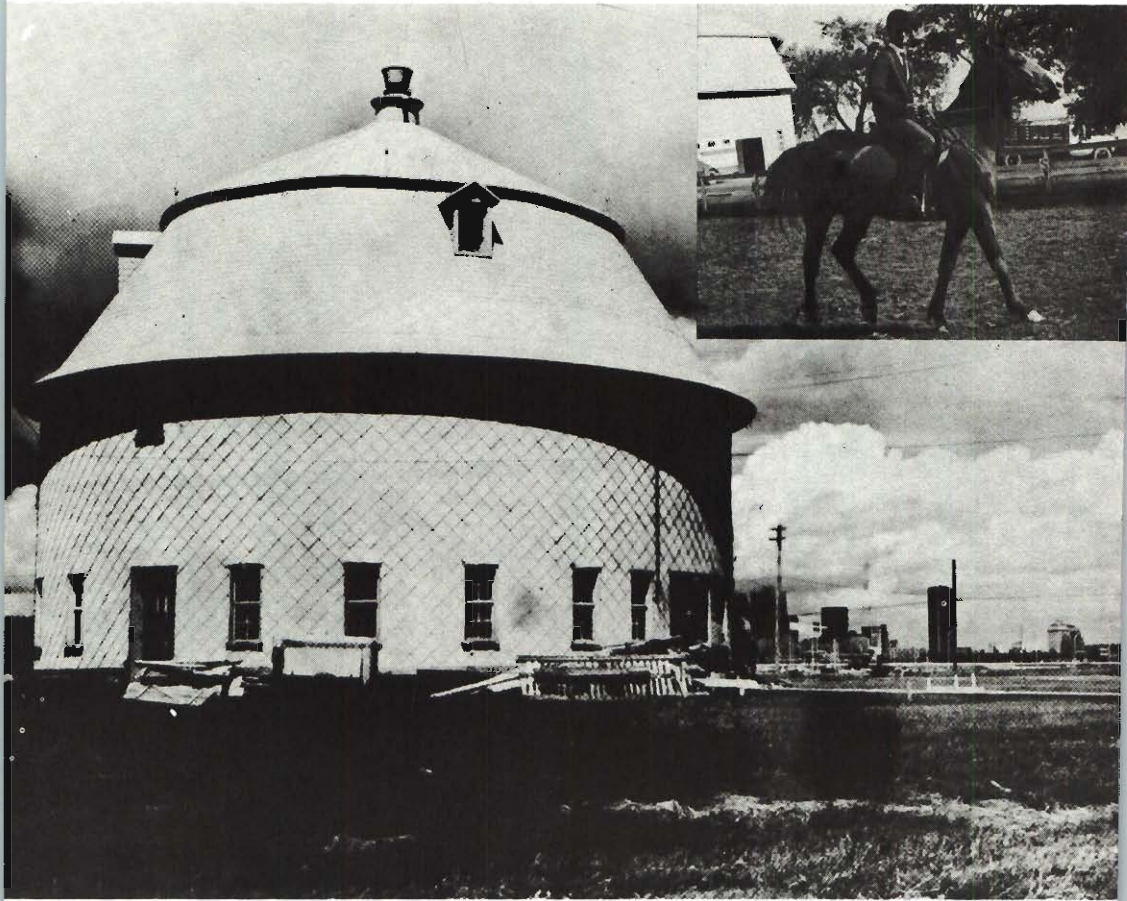




Après le goûter offert aux religieuses, dans la salle supérieure de la rotonde historique, le 21 août 1967. Au premier plan, Mère Jeanne Filion, conseillère générale, C.N.D. A sa gauche, M. et Mme Zeke Ziner.



Au soir du 21 août 1967 — Départ des Sœurs invitées à revoir l'île où beaucoup d'entre elles ont vécu.



La rotonde, qui avait servi d'écurie depuis 1920, a été aménagée pour devenir une école d'équitation, en 1969. — *Verdun Photo Studio.*

NOUS ALLONS DANS L'ILE... DANS L'I-LE

Mardi, 22 août 1967 — Même avant la grande journée de l'inauguration officielle des constructions dans l'Ile-des-Sœurs, l'invitation avait été adressée à Sœur Clotilde Julien, supérieure locale de la maison mère, pour une journée de fête congréganiste dans notre ancien domaine.

Le jour est venu. Le ciel est gris, pluvieux, qu'importe. L'autobus de la maison mère est rempli. Mère Jeanne Filion représente le Conseil général. Sœur Clotilde Julien, supérieure locale, Sœur Joséphine Huot, supérieure de l'hôpital, Sœur Berthe Parent, assistante de l'hôpital, sont avec le groupe — une cinquantaine de religieuses dont la plupart ont vécu dans l'Ile. Il faut nommer Sœur Dupuis, la doyenne des insulaires, doyenne par le nombre d'années qu'elle y a passé *trente-cinq ans*. On comprend pourquoi elle est venue de Saint-Pascal de Kamouraska.

Deux anciennes supérieures de l'Ile sont là : S.S.-Henri-de-Bavière (Ratté), S.S.-Philomène-des-Anges (Cloutier). On peut

Ile-Saint-Paul

regretter l'absence de plusieurs autres à qui la maladie, la faiblesse refusent cette joie : S.S.-Albert-de-Sienne (Hétu), Sœur de-la-Visitation (Béland), S.S.-Rollande (Beauchamp), S.S.-Jean-de-la-Passion (Gauthier). Etait absente aussi S.S.-Dominique-de-Marie (Lévesque) qui eut la pénible mission de diriger la maison Sainte-Famille à l'époque du déménagement. Et qui ne pense à tant d'autres qui ont œuvré dans l'Ile si longtemps, si durement ! Mais au ciel, elles ont plus que l'Ile en fête, plus que « le fleuve géant », plus que toute la création. Elles ont le Créateur et ses richesses infinies.

Après avoir passé le nouveau pont Champlain, qui enjambe l'Ile, tout juste sur la pointe de la ferme Sainte-Famille, les invitées descendent devant la maison de la ferme occupée maintenant par les membres de l'administration de l'Ile. M. Zeke Ziner, directeur des relations extérieures et des affaires culturelles de l'Ile, et Madame Ziner, femme écrivain, épouse charmante, nous accueillent avec beaucoup de cordialité.

A l'arrivée, ce n'est pas seulement « le fleuve qui bat des mains », comme il est dit dans la Bible, mais toutes les Sœurs, enchantées de revoir l'Ile aimée.

Visite d'abord de la maison de la ferme aménagée en bureaux. On reconnaît encore toutes les pièces d'autrefois. Là, s'échelonnent, sur les murs, les photographies représentant les diverses esquisses de la ville future. Visite de l'oratoire Sainte-Famille, des autres bâtiments à l'abandon, sauf la rotonde et l'écurie.

Au fenil de la rotonde, les visiteurs assistent à une série de projections en couleurs avec commentaires très intéressants, sur

l'Île d'aujourd'hui et de demain. On nous représente, à cinq minutes du centre-ville de Montréal, l'Île verdoyante, de 800 arpents environ, transformée en domaines d'un moderne achevé, selon les plans d'architectes-artistes. Domaine commercial, résidentiel, fait de parcs, de forêts. C'est sur une partie de la Ferme Sainte-Famille que sera construit le domaine commercial où s'élèveront les plus hauts édifices. Les résidences privées seront construites à deux, trois ou quatre étages.

Voilà une petite idée du projet vaste comme le génie de ceux qui l'ont élaboré. Et je reprends le compte rendu de la fête.

A l'avance, les tables étaient dressées pour un dîner de fête que les invitées honorent d'abord par un chant. On est servi, au buffet, de mets artistement présentés. Le chant inaugural et tous ceux dont les échos perceront les bocages, les vergers, on les doit à la plume poétique de Sœur Germaine Miville (S.S.-Charles-de-la-Providence), qui a fait de l'Île son amie pendant des années. Sur des airs de folklore, défilent les noms chers des travailleurs d'antan. On évoque le dévouement des Sulpiciens, la fidélité des employés, les jours d'humbles joies et les jours d'angoisse. A travers l'Île, on revoit toute cette création végétale qui fut si chère ;

« Ces beaux jours ne sont plus !!
Le vieux fief n'est plus nôtre.
Des champs, sont disparus
Et la grappe, et l'épeautre.

Lin d'azur, trèfle roux
Ont déserté la plaine
Et les agneaux si doux
N'y frisent plus leur laine. »

Ile-Saint-Paul

Revigorées, rajeunies de tant de souvenirs, les visiteuses reprennent la clef des champs, poursuivies partout par la caméra, qui a dû capter des centaines d'images ; on verra probablement, penchées dans le verger, les cueilleuses de pommes tombées dans les longues herbes.

Vers 3 heures, face au fleuve, vis-à-vis Laprairie, dans le vaste espace entre les bâtiments et la maison Sainte-Famille, on prend café et gâteaux. D'autres chants font résonner la joie et la gratitude. Pendant qu'on recueille les derniers souvenirs, l'autobus de la maison mère stoppe dans la petite avenue. C'est l'heure du départ, de l'adieu pour le plus grand nombre, bien sûr. Journée exceptionnelle pour la Congrégation de Notre-Dame, journée que les invitées n'avaient pas espérée et qui les a vraiment comblées.

Merci à tous ceux qui ont pris l'initiative de cette rencontre mémorable. Merci au Seigneur de qui tout vient, en vérité.

Et voilà qu'avec ce retour de quelques heures dans l'Ile-Saint-Paul d'hier, se termine comme par un point d'orgue la symphonie des souvenirs aux multiples mouvements.

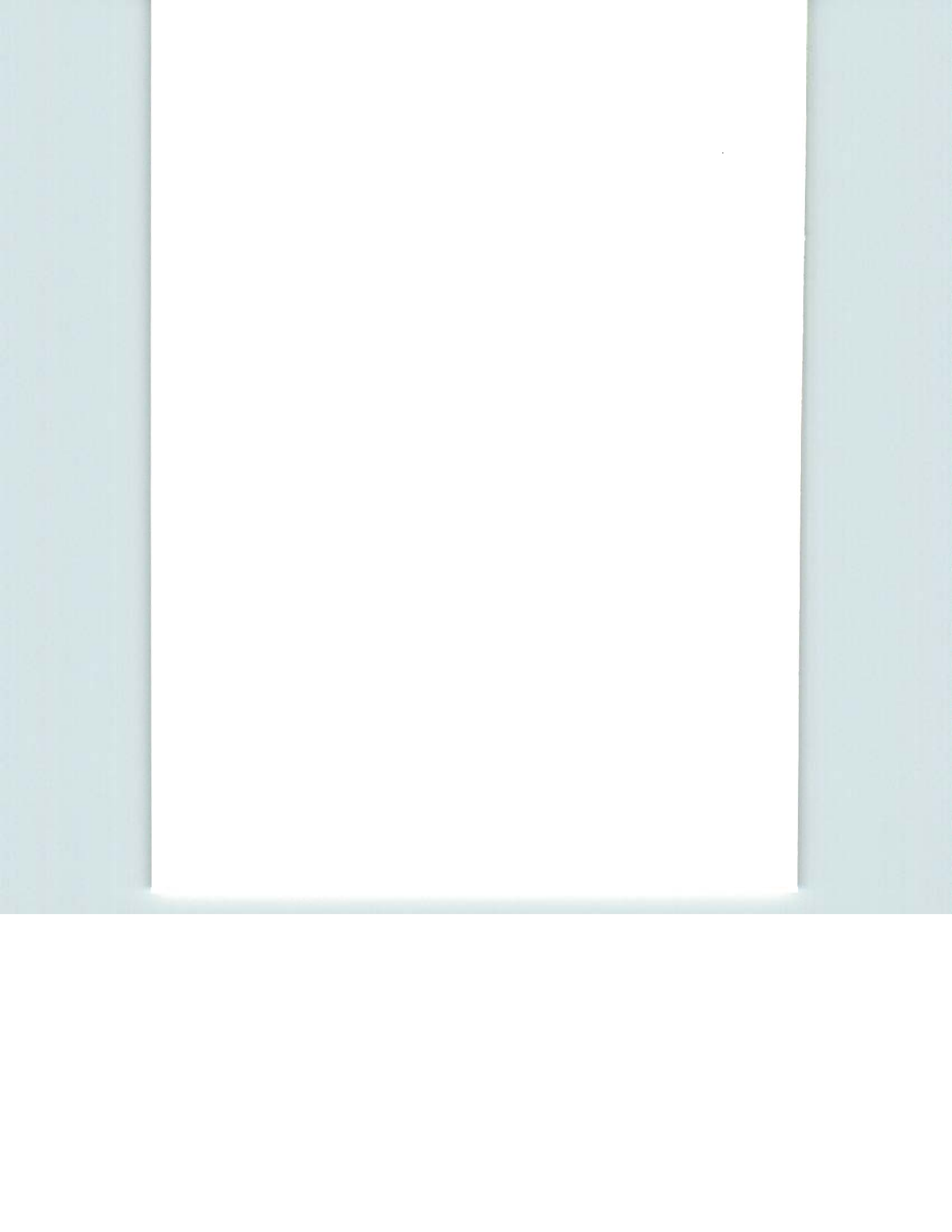
Ces souvenirs, on a pu le remarquer, ne remontent pas toutefois jusqu'aux jours même de la Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, la bienheureuse Marguerite Bourgeoys. La première page de l'Ile-Saint-Paul, pour la Congrégation de Notre-Dame, s'ouvre en 1706 ; Mère Bourgeoys était morte six ans plus tôt, le 12 janvier 1700.

Nous n'avons encore trouvé aucun document qui prouverait que Mère Bourgeoys a foulé le sol de l'Ile, qu'elle y aurait

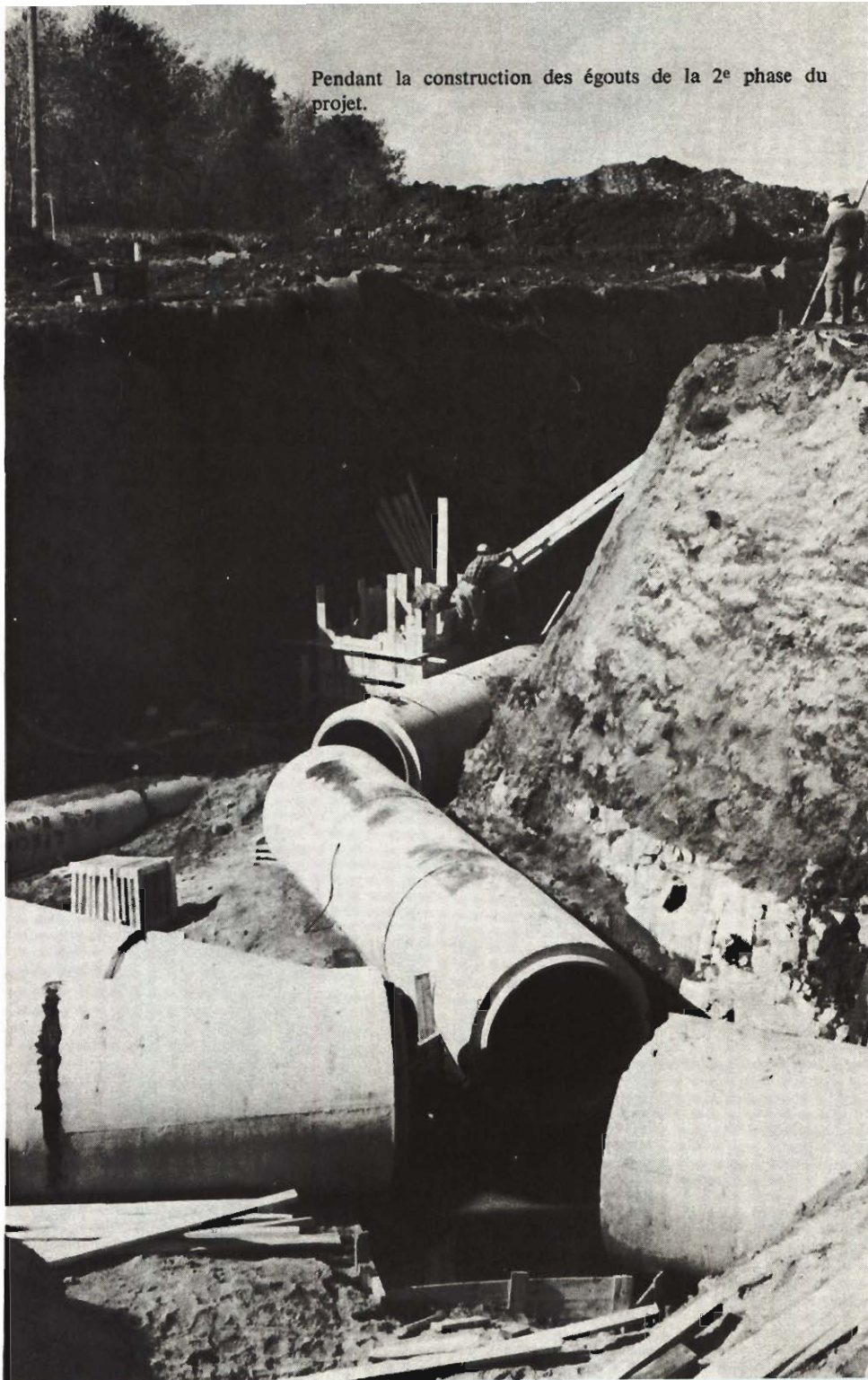
projeté l'acquisition d'un terrain. Mais cela n'est pas invraisemblable : Jeanne Le Ber, recluse à la Congrégation de Notre-Dame depuis 1695, devenait, quelques années plus tard, propriétaire d'une centaine d'arpents dans le fief de son père. Elle en avait donné dix-sept à la Congrégation de Notre-Dame.

En 1706 et 1707, la Supérieure de l'Institut, Marguerite Lemoyne, cousine de Jeanne Le Ber, une femme d'affaires formée par la Fondatrice, acquérait dans l'Île tout le fief central dit fief de Lanoue. Y avait-on prévu cette acquisition dès la fin du XVII^e siècle ? C'était peut-être déjà un projet tout comme celui de l'établissement du couvent de Laprairie que la Fondatrice avait assuré avant de mourir.

Quoi qu'il en soit, l'Île-des-Sœurs fut un domaine très cher à la Congrégation de Notre-Dame ; celles qui y ont travaillé ont toujours gardé la conviction de collaborer à l'œuvre de l'éducation et d'être aussi de vraies filles de la Congrégation de Notre-Dame, de vraies filles de Marguerite Bourgeoys.



Pendant la construction des égouts de la 2^e phase du projet.





LA SOCIÉTÉ LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES VA FRANCHIR UNE DEUXIÈME ÉTAPE

Dans l'île, qui n'est plus en vérité l'île... des Sœurs, mais que l'on désignera ainsi, tout se transforme. Comme on l'avait décidé, un premier sous-ensemble d'appartements et de maisons de ville était parachevé à la fin de 1968. Il compte 805 unités pouvant loger 3,000 personnes.

Tous ces immeubles sont construits dans un décor sylvestre, d'où la vue sur Montréal et sur le fleuve est splendide. Parce qu'on a voulu donner à l'île-des-Sœurs l'aspect d'un vaste campus, le premier sous-ensemble a été agencé de sorte que ses résidents peuvent se rendre aux écoles, aux églises, aux centres communautaire et commercial, sans avoir à traverser de rue. Mais, en fait, les écoles, les églises ne sont pas encore construites en 1968.

L'ÉCOLE À L'ÎLE-DES-SŒURS

Oui, bien sûr, on pense à l'école, mais ce ne sera qu'un début au bénéfice des tout-petits.

Ile-Saint-Paul

Mme Poly Hill, d'Ottawa, qui était directrice au Pavillon du Canada lors de l'Exposition universelle de 1967, est devenue conseillère dans le domaine de la récréation enfantine pour *Les Structures Métropolitaines*, au nouveau Centre communautaire. Mme Manon Barbeau, jardinière d'enfants, dirige l'École maternelle du Centre. Elle enseigne le français et l'anglais, simultanément, sous forme de jeu.

L'année 1968 aura donc vu se créer, dans l'Île même, une prématernelle et une maternelle.

En l'année 1969, précisément, le 15 septembre, la Commission Scolaire de Verdun ouvre des classes pour tout le cours primaire dans une école préfabriquée qu'on installait quelques jours auparavant. Des classes parallèles de 1^{ère} à 7^{ième} année sont ouvertes aux élèves de langue française et de langue anglaise. Seule la « maternelle » reste bilingue. Les élèves du Cours secondaire continuent de se rendre soit à Montréal, soit à Verdun. Toute cette organisation n'est que temporaire évidemment. Mais c'est déjà un beau départ.

LE SEIGNEUR REVIENT

1969 - dimanche, 22 juin — Pour la première fois depuis que la Congrégation de Notre-Dame a quitté l'Île définitivement, il y aura aujourd'hui une célébration eucharistique, accomplissement du précepte dominical au bénéfice de tous les catholiques, qui ont désiré ce rassemblement dans l'Île même où ils viennent de s'établir.

Deuxième étape...

Invitées à prendre part à cette célébration, Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D., s'y rend avec Sœur Marie-Jeanne Béland, C.N.D., qui a déjà vécu au vieux Manoir dont il ne reste que quelques pans de murs calcinés. Et, comme l'Ile-des-Sœurs est annexée à Verdun, il convenait bien que le pasteur de la paroisse mère, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, présidât la cérémonie. C'est ainsi que Mgr Henri Langlois aura été le premier prêtre à célébrer le saint sacrifice dans l'Ile-des-Sœurs après 1957.

Deux religieuses Franciscaines, attachées au presbytère Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dirigent le chant exécuté aujourd'hui en langue française. L'assistance est déjà nombreuse. Il y a même des non-catholiques qui s'unissent à l'assemblée des fidèles.

L'autel est fleuri de marguerites cueillies dans le champ tout proche, par les enfants de l'hôtesse du Centre, Mme Marlyn Prairie. Dimanche prochain, et de semaine en semaine, les différentes dénominations ethniques et confessions religieuses auront l'occasion d'une célébration culturelle, en attendant la construction des églises.

LA DEUXIÈME ÉTAPE

Encore en 1969, en dépit d'un hiver rigoureux, les travaux vont bon train au deuxième chantier de l'ensemble domiciliaire de l'Ile-des-Sœurs. Ce deuxième sous-ensemble, comprendra en tout 1,200 logements, 2 tours d'appartements de 15 étages, 95 maisons urbaines, 8 immeubles de 6 étages avec ascenseurs.

Ile-Saint-Paul

L'architecte-exécutant est M. Edgar Tornay. MM. Donald Lee Sickler et Mies Van der Rohe⁸ agissent comme architectes-conseillers.

Vu la grande popularité du premier ensemble, le deuxième a été conçu de semblable façon. On note cependant certaines innovations et des balcons aux maisons de rapport munies de piscines utilisables à longueur d'année.

M. Richard Siegal, vice-président de la société « Les Structures Métropolitaines », ne craint pas d'affirmer que les travaux n'auraient pas été effectués si facilement sans la merveilleuse collaboration de la ville de Verdun concernant la construction des piscines, des terrains de tennis, des terrains de jeux qui ont été à la disposition des tout premiers locataires.

L'Ile-des-Sœurs est aussi un paradis des sportifs, grâce à son vaste terrain de golf, son port de plaisance pour les fervents de la pêche et du canot. Enfin, son école d'équitation, récemment installée dans les granges pittoresques de l'ancienne ferme, est ouverte six jours par semaine. Quarante chevaux attendent le bon plaisir des écuyers et des écuyères.

8. On a dit de Mies Van der Rohe qu'il a, avec Frank Lloyd Wright et Le Corbusier, défini l'architecture de l'âge technologique.

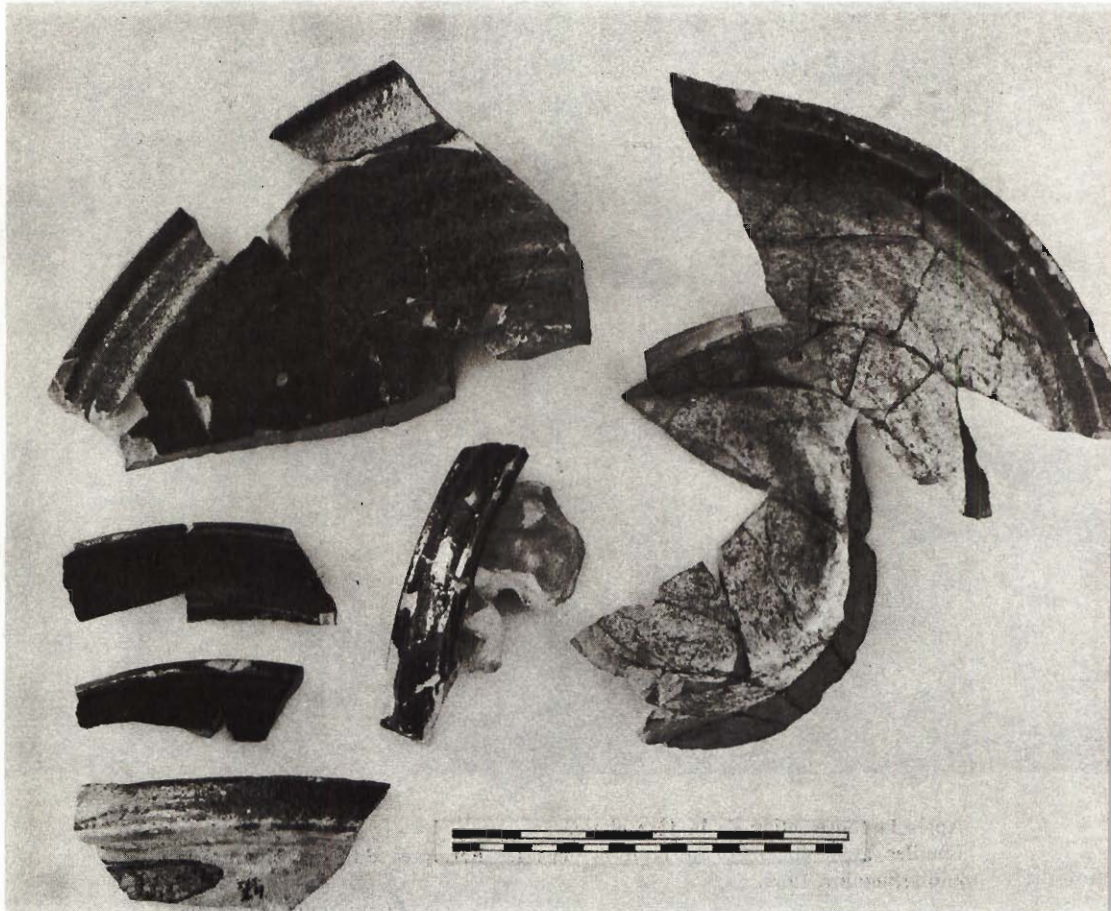


Après la construction de la 1ère phase.
Fouilles archéologiques sur la ferme des Le Ber, près du pont Champlain,
juin-septembre 1969.

Photography Place Inc.
1969

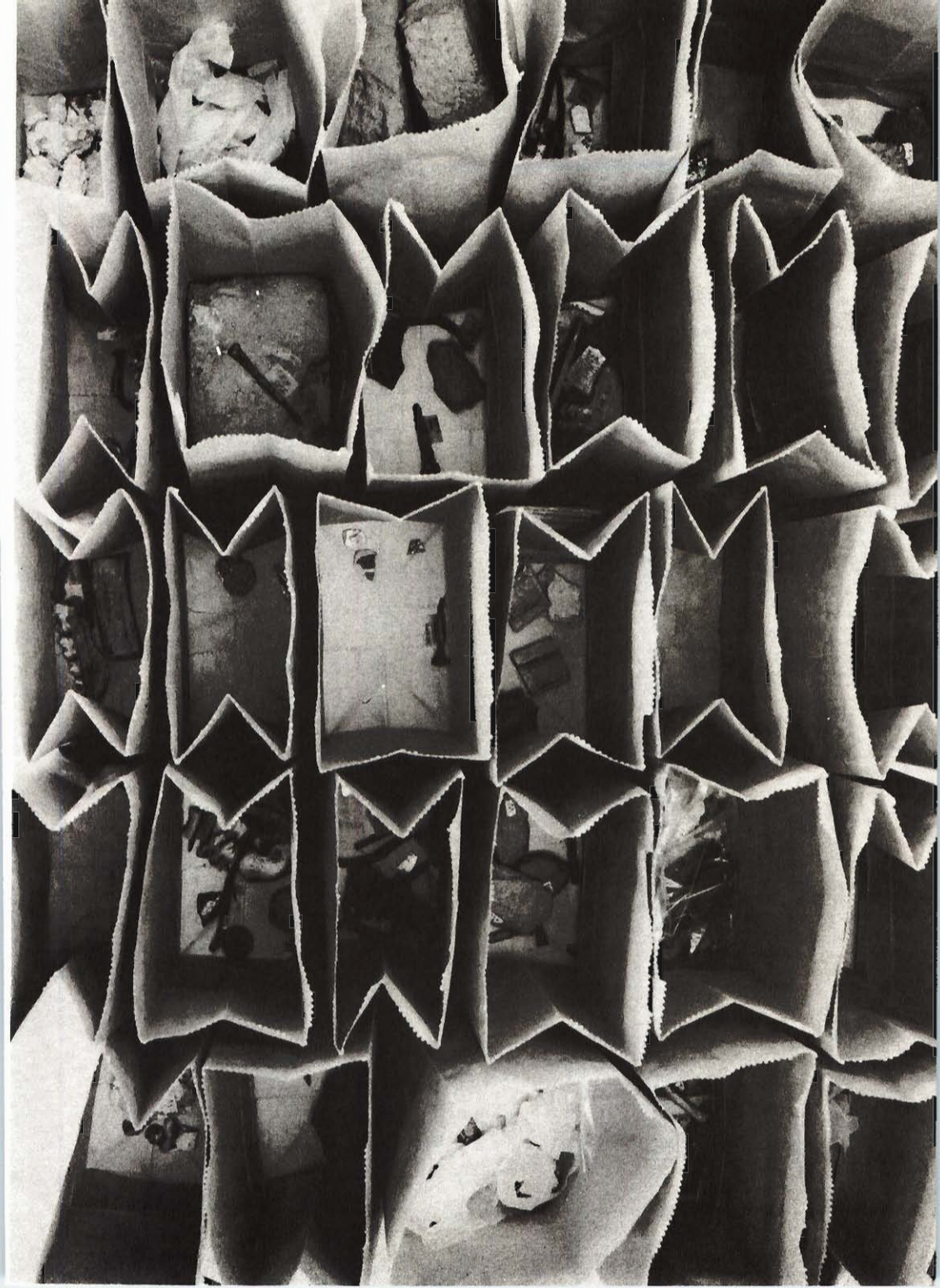
Au début des fouilles archéologiques. Découverte d'une
céramique de près de 500 ans.

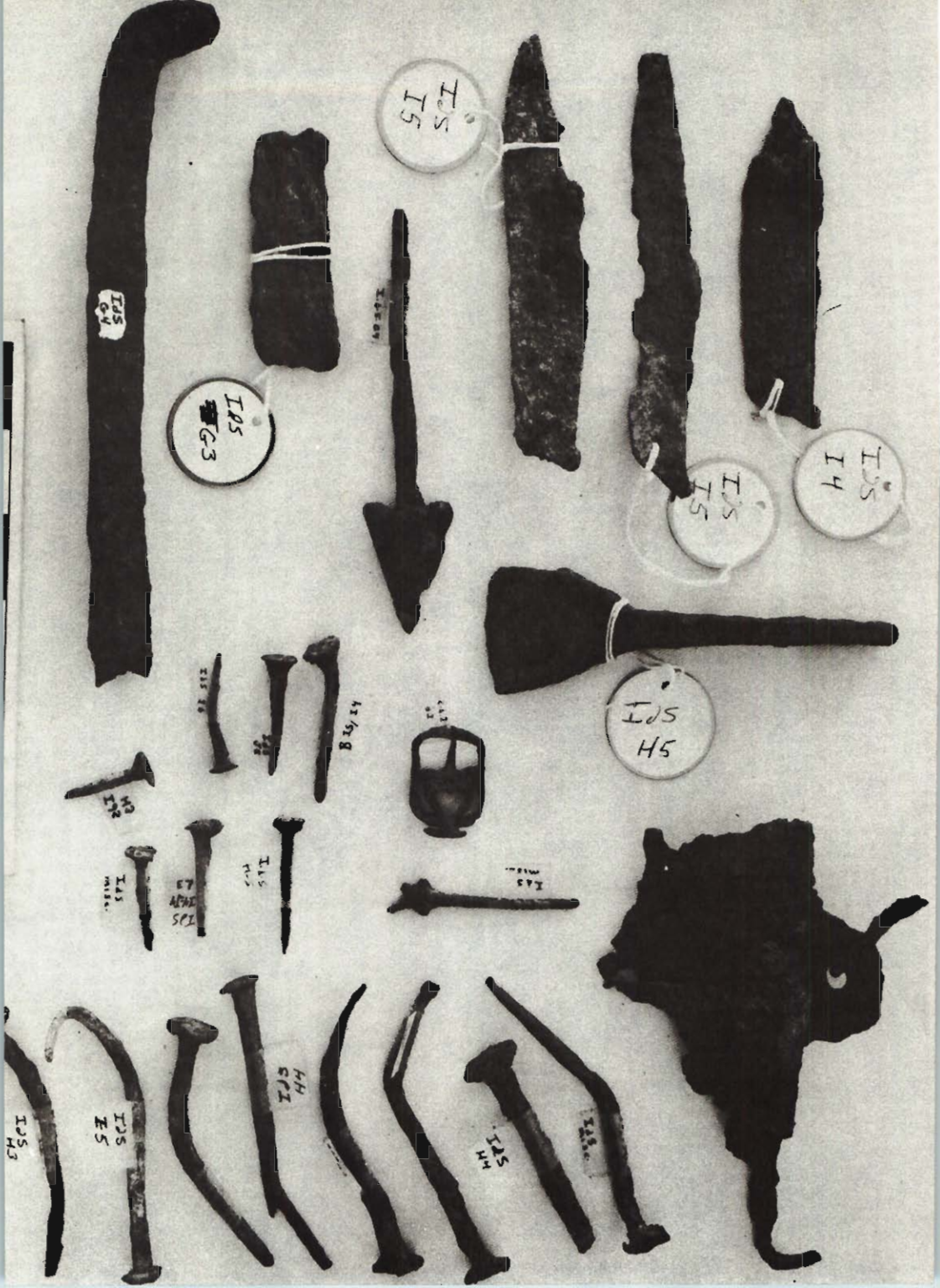
Ph. Richard Arless Ass.
1969



►
Tous les objets trouvés au cours des fouilles sont dis-
tribués dans des godets pour être classés, identifiés.

Ph. Richard Arless Ass.
1969





IJS
I5

IJS
G4

IJS
G3

IJS
I4

IJS
I5

IJS
H5

IJS
H6

IJS
H7

IJS
H8

IJS
H9

IJS
H10

IJS
H11

IJS
H12

IJS
H13

IJS
H14

IJS
H15

IJS
H16

IJS
H17

IJS
H18

IJS
H19

IJS
H20

IJS
H21

IJS
H22

IJS
H23

IJS
H24

IJS
H25

IJS
H26

IJS
H27



Les objets trouvés au cours des fouilles
sont numérotés pour être étudiés : clous,
lances, aiguilles à coudre, etc.

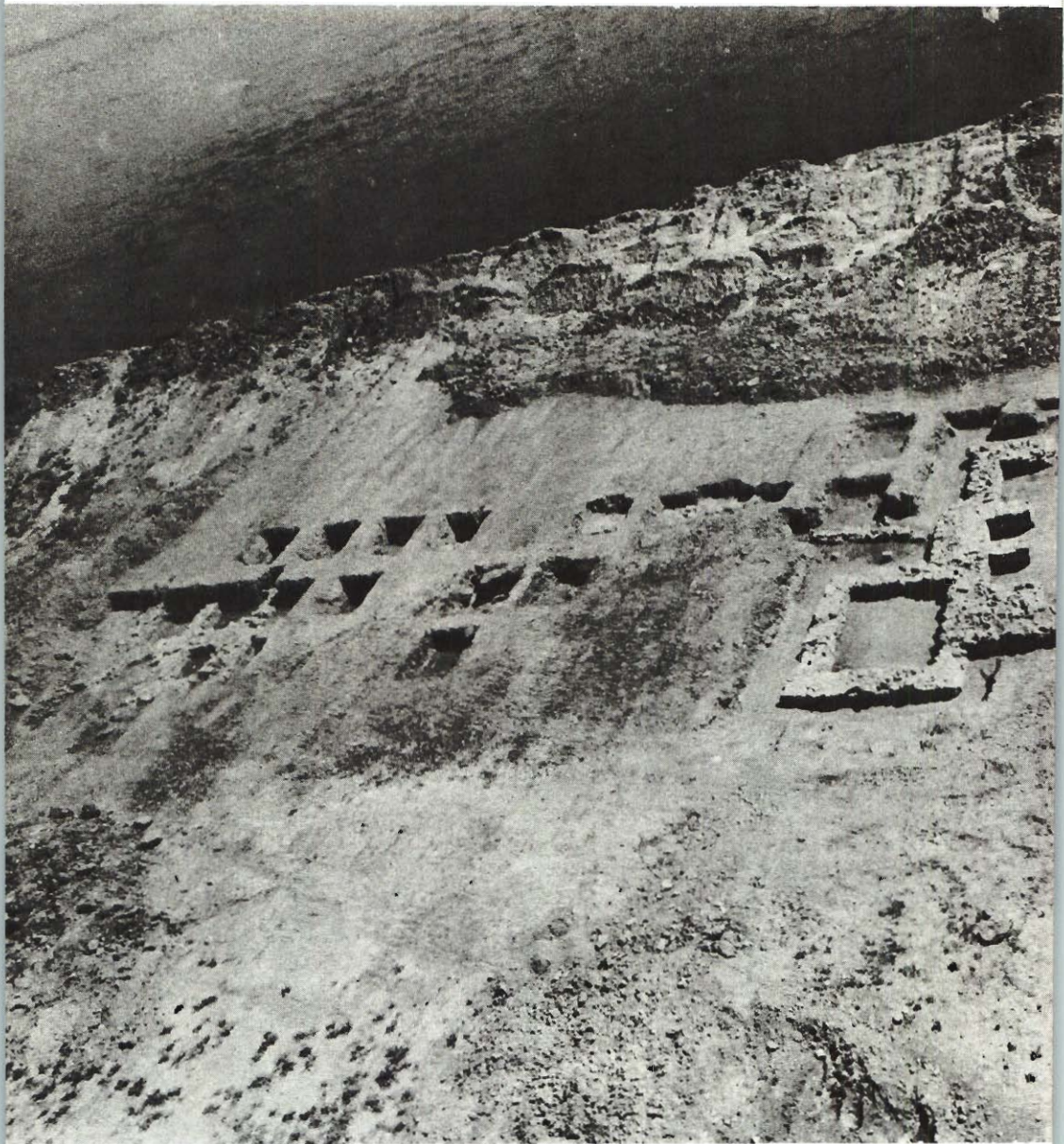
Ph. Richard Arless Ass.



Au premier plan, Père Lee, Basilien.

Archéologues et étudiants au travail.







En septembre 1969, les fouilles archéologiques sont suspendues. Voici l'ensemble des fondations de la ferme de Jacques Le Ber mises à jour.

L'Île-Saint-Paul en 1969.

Au fond : Verdun, Montréal ; vers la droite : le pont Champlain, le pont
Victoria ; au loin, le pont Jacques-Cartier, la Terre des Hommes.

Ph. Richard Arless Ass.
1969



FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES
SUR LE FIEF DE JACQUES LE BER

UN ÉVÉNEMENT SANS PRÉCÉDENT
À L'ILE-DES-SŒURS

*Des archéologues
sur les traces d'un riche marchand du XVII^e siècle.*

LA PRESSE, mercredi, 2 juillet 1969

par André LUCHAIRE

Les travaux vont bon train à l'Île-des-Sœurs anciennement Île-Saint-Paul, où une équipe d'archéologues du Musée royal de l'Ontario effectue, avec la bénédiction du Service d'archéologie du Québec, des fouilles près du pont Champlain à l'extrémité nord-est de l'île, en vue de retrouver des traces du manoir Le Ber, et d'autres vestiges de l'occupation ancienne de l'île, avant qu'elle soit livrée aux divers plans domiciliaires et autres qui en feront une sorte de petite ville en plein fleuve.

Il y a exactement 200 ans cette année que l'île passait entièrement sous la propriété de la Congrégation de Notre-Dame,

d'où son nom actuel. Dès la première semaine de travail, on a mis au jour les fondations d'un édifice qui pourrait avoir été le manoir, ainsi que de nombreux fragments de poterie française, soit importée, soit même fabriquée sur place au XVIII^e siècle, ainsi que (beaucoup plus rare) de la céramique anglaise du XIX^e siècle, ainsi que divers objets d'utilité domestique — mais pas de marchandises ; or l'un des objectifs des fouilles est de trouver des traces des deux postes de traite qui, croit-on, y existaient entre 1670 et 1680.

Par contre, on a trouvé, vers la fin de la semaine dernière, des fragments de céramique amérindienne, indiquant le séjour temporaire de familles d'Indiens aux alentours immédiats du « manoir » — ou du moins du bâtiment rectangulaire qui pourrait avoir été le manoir de Le Ber.

Cette céramique a un caractère assez rudimentaire ce qui confirme que les Indiens algonquins de la période de « contact » ont continué à fabriquer la céramique dite du « sylvicole tardif » jusqu'à une époque assez avancée. Mais l'étude stratigraphique des artefacts exhumés n'ayant pas encore été faite, il est évidemment trop tôt pour tirer des conclusions précises de ce matériel d'ailleurs fort fragmenté et qu'il faudra reconstituer, dans la mesure du possible, avant de le juger.

Il se passe d'habitude plusieurs mois, et quelquefois plusieurs années, avant qu'on puisse faire un rapport définitif sur un champ de fouilles, puisqu'il faut d'abord nettoyer tous les objets, les étudier, les classer.

Une histoire mal connue

Jacques Le Ber fut l'un des plus considérables personnages du Montréal de cette époque, dont il développa le commerce

de fourrures en direction du nord-ouest. Son nom et celui de son frère François sont inséparables de la première phase de l'expansion commerciale montréalaise vers la fin du XVII^e siècle.

Il songea même à concurrencer les Anglais dans la Baie d'Hudson, fondant en 1682, avec Aubert de la Chesnaye, la « Compagnie du Nord » dans ce dessein. N'eût été de la trahison de Radisson, en 1684, il eût peut-être réussi.

Deux de ses enfants ont atteint la célébrité : son fils Pierre, artiste peintre, et surtout sa fille Jeanne, une mystique, qui fut la première recluse du Canada français.

Ce sont surtout les traces de Jacques Le Ber que les archéologues recherchent. Il a en effet habité l'île, et ils s'attendent à découvrir non seulement son manoir — ce qui, peut-être, a déjà été fait, puisque ce sont les fondations de ce manoir qu'ils pensent avoir retrouvées dès la première semaine de fouilles, mais aussi des bâtiments de ferme.

Toutefois ce sont aussi des traces de son activité commerciale qu'ils espèrent découvrir, et jusqu'ici le butin a été à peu près inexistant, de ce point de vue.

A vrai dire, il eût été extraordinaire de trouver tout de suite des vestiges des opérations de commerce de Jacques Le Ber et de ses associés : non seulement parce qu'on n'en est qu'au début des fouilles, qui sont censées durer jusqu'au 1^{er} septembre, mais aussi parce que le site présente quelques difficultés d'approche.

La zone, toute proche du pont Champlain et de la berge nord-est de l'île, a été recouverte de terre, et a été considérable-

Ile-Saint-Paul

ment tassée, de sorte qu'il est difficile de la « travailler » ; on pouvait s'attendre à trouver les objets fragiles en mille morceaux, ce qui effectivement arriva.

D'autre part la proximité de la berge (le tracé ancien était, semble-t-il, tout proche de la bâtisse actuellement repérée) induit à penser que c'est le fleuve lui-même qui aura servi de dépotoir ce qui diminue d'autant les chances de trouver beaucoup de choses sur le site lui-même...

Un projet québécois-ontarien

La mission d'archéologues qui travaille sur ce site de l'Ile-des-Sœurs, et qui travaillera bientôt aussi, sur les autres sites repérés ou devinés dans ce qui fut le fief Le Ber ou la terre Robutel, est sous la direction conjointe de M. D. B. Webster, du Musée royal de l'Ontario et de M. Michel Gaumont, directeur du Service d'archéologie au ministère des Affaires culturelles du Québec.

Les travaux sont dirigés sur place par le Père John Lee, CSB, archéologue de l'Université de Windsor. L'équipe comprend neuf membres réguliers, et cinq volontaires, les uns et les autres recrutés parmi les étudiants en anthropologie de l'Université de Montréal comme de l'Université de Windsor.

Le projet est appuyé par la compagnie Les Structures Métropolitaines du Canada, qui a acquis un bail emphytéotique sur l'Ile-des-Sœurs. Les résultats des fouilles seront publiés en français et en anglais, et les objets découverts seront partagés également entre le Musée royal de l'Ontario et l'Institut national des civilisations, récemment créé à Québec.

Avant Ville-Marie

Il est évident que, de par sa situation dans le fleuve, l'ancienne Ile-Saint-Paul, en aval des Rapides de Lachine (le Sault Saint-Louis) et en avant-poste de la rive gauche (Pointe-Saint-Charles) et Verdun, est susceptible de révéler à l'improviste des détails plus ou moins importants non seulement sur le passé de Montréal mais aussi sur ce qui a précédé ou accompagné Montréal, ou mieux « Ville-Marie ».

La recherche historique et préhistorique dans la région montréalaise s'est concentrée, pour d'évidentes raisons, sur Montréal. Mais en réalité nous connaissons très mal les débuts de l'occupation de la région, autour de la future métropole.

Il n'est pas impossible que, dès le début, le prestige de Ville-Marie ait éclipsé les autres établissements, dont certains peuvent avoir été contemporains, et qui sait, même antérieurs à Ville-Marie ?

Sans être aussi prometteur que le dossier de l'Ile-Jésus, par exemple, celui de l'Ile-Saint-Paul possède, lui aussi, sa petite chance de révélations imprévues.

Dès la seconde semaine de fouilles au site actuel de l'Ile-des-Sœurs, par exemple, on a trouvé de la céramique algonquienne indiquant la présence d'un campement indien autour du manoir Le Ber.

Il y a aussi le manoir Robutel à retrouver, sur la rive ouest de l'île — mais il y a également, sur la même rive, mais plus au sud, des vestiges de deux ou trois bâtisses qui ne semblent pas mentionnées par les cartes de l'époque, mais qui sont sans doute, tout simplement, des fermes de tenanciers.

Certains demanderont pourquoi ce sont des archéologues venus d'au-delà du Québec qui s'occupent de ces fouilles.

L'explication est extrêmement simple.

Parce que le temps pressait et que personne, ici, ne semblait intéressé ou en mesure d'exécuter ces fouilles.

Nous revoilà dans le fameux problème de l'archéologie québécoise, qui ne fait que naître, et qui présente en fait de sérieuses lacunes dans le domaine historique. En effet l'archéologie préhistorique — celle qui s'occupe de la période précédant l'installation des Blancs dans la région — est en plein développement, depuis une dizaine d'années, parce que beaucoup s'y sont intéressés, amateurs ou professionnels, universitaires ou non, un peu partout au Québec. Il reste encore immensément à faire, mais le branle est donné.

Par contre l'archéologie historique reste la grande lacune, en particulier à Montréal parce que personne ne s'en est occupé ni du côté de l'Université, ni du côté des autorités montréalaises.⁹

1969 - Mardi, 19 août — Dans quelques jours, les archéologues suspendront leurs travaux dans l'Île-des-Sœurs. Nous ne voulons pas manquer la chance, unique, de les rencontrer avant leur départ, sur le champ même de leurs activités.

Invitée déjà par M. Zeke Ziner, l'auteur de ces pages se rend de nouveau au domaine historique avec un groupe de religieuses dont Sœur Marie-Marthe Bourcier, supérieure locale de la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame. Ce qui rappelle les jours lointains où, avant 1918, la supérieure de la maison mère avait la haute administration de la ferme de l'Île.

Nous arrivons donc par le pont Champlain qui débouche

9. Voir en Appendice, pages 349-353, une correspondance avec le Ministère des Affaires culturelles du Québec concernant le projet des fouilles archéologiques.

sur le boulevard dit *Ile-des-Sœurs*, route de ceinture autour de l'île. Très tôt, nous apercevons le premier ensemble de constructions nouvelles, îlot communautaire, terminé déjà. On y accède en passant le long des rues dénommées dans l'ordre alphabétique : Abélard, Berlioz, Corot, Darwin, Elgar, François, de Gaspé... Notons, en passant que la rue FRANÇOIS est ainsi nommée à la mémoire de M. Lucien François, prêtre de Saint-Sulpice. En témoigne le texte suivant adressé par le Secrétariat des *Structures Métropolitaines* à Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville.

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LTÉE

le 2 décembre 1968

Ile-des-Sœurs

Révérende Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville
Congrégation de Notre-Dame
Montréal 215, Québec

Révérende Sœur,

Nous annexons à la présente une copie de notre lettre au Maire de Verdun, M. J. Albert Gariépy et une copie de la lettre du greffier de la Cité de Verdun nous avisant que le nom « François » a été choisi pour l'une des deux nouvelles rues de la deuxième étape du projet de l'Ile-des-Sœurs.

Comme vous le constatez, vos suggestions sont très appréciées et nous profitons de cette occasion pour vous en remercier bien sincèrement.

Respectueusement vôtre,

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LTÉE
Zeke Ziner

Pièces jointes

Ile-Saint-Paul

Le 15 novembre 1968

Son Honneur le Maire J. Albert Gariépy, et
MM. les Membres du Conseil Municipal,
Cité de Verdun
4555 avenue Verdun
Verdun, Québec

Messieurs,

Nous aimerions que la Ville désigne les deux nouvelles rues de la Phase II à l'Île-des-Sœurs. Suivant l'ordre alphabétique ces noms devraient commencer par un « F » et un « G ».

Selon nos recherches historiques sur les Canadiens renommés et la recommandation de Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, historienne de la Congrégation de Notre-Dame, nous aimerions que la Ville choisisse ces noms parmi les suivants :

<i>RUES EN « F »</i>		<i>RUES EN « G »</i>
François	—	Gaspé
Feltz	—	Groseilliers
Fraser	—	Grenfell

Ci-joint vous trouverez une courte biographie de chacun de ces Canadiens renommés.

Respectueusement soumis,
METROPOLITAN STRUCTURES OF CANADA LTD.
Richard A. Siegal.

RAS : sm
Pièces jointes

Bureau du greffier

CITY OF VERDUN
City Hall

CITÉ DE VERDUN
Hôtel de Ville

EXTRAIT du rapport d'une assemblée du Conseil de la Cité, siégeant en Comité Général le 25 novembre 1968 et adopté par le Conseil à une assemblée générale tenue le même jour.

28. — ILE-DES-SŒURS — DEUXIÈME ÉTAPE — RUES

SOUMISE lettre de Les Structures Métropolitaines du Canada Ltée, demandant au Conseil de la Cité de nommer les deux nouvelles rues de la deuxième étape d'aménagement de l'Ile-des-Sœurs, et mentionnant que, suivant l'ordre alphabétique, ces noms devraient commencer par un « F » et un « G ». Ladite Compagnie suggère que le choix soit fait parmi les noms suivants, à la suite des recherches historiques entreprises par la Compagnie :

Rues en « F » : François — Feltz — Fraser

Rues en « G » : Gaspé — Groseilliers — Grenfell.

Après discussion, il est

RECOMMANDÉ que les deux noms suivants soient adoptés :

- a) Rue *François* : D'après Lucien François, Prêtre de Saint-Sulpice, qui naquit en France et fut aumônier à l'Ile-des-Sœurs pendant 17 ans.
- b) Rue *Gaspé (de)* : D'après Philippe-Ignace-François Aubert de Gaspé, auteur du premier livre canadien-français, « L'Influence d'un Livre » (Québec, 1837).

CERTIFIÉ VRAI EXTRAIT

J. Lefebvre, greffier

Ile-Saint-Paul

Cependant, c'est dans la rue Elgar qu'il nous faut nous engager pour atteindre le Centre Communautaire où nous accueille l'aimable hôtesse Mme Marlyn Prairie.

En voiture, nous nous dirigeons ensuite vers la maison de la ferme Sainte-Famille devenue, avec celle de l'ancien aumônier, un ensemble de bureaux pour l'Administration. Nous reconnaissons les appartements d'autrefois, qu'il nous plaît de « reclasser » avec nos souvenirs : la chapelle, le réfectoire, la cuisine, le parloir, etc.

Il est quatorze heures. Dans le champ des fouilles, les archéologues et leurs auxiliaires sont à l'œuvre. De nos propres yeux, nous admirons les solides fondations mises à jour depuis la fin de juin.

Chez nous, à la Congrégation de Notre-Dame, nous savions que la ferme des Le Ber était dans cette zone. Lors de la construction de la Ferme Sainte-Famille, en 1918, on avait mis à découvert une partie de ces fondations, sans en faire plus d'état. Il n'était pas question alors de fouilles archéologiques. C'est à peine si, au Québec, on commence à s'y intéresser.

CLÔTURE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

22 août 1969 — Un buffet servi entre les murs de la maison des Le Ber.

« Les fondations de la maison de pierre de Jacques Le Ber, située dans l'Ile-des-Sœurs, ont été mises à jour par des archéo-

logues qui célèbrent ce soir, la fin de leurs recherches effectuées sur le domaine, depuis les débuts de juin. Pour cet événement, un buffet est servi par le restaurant *Desjardins Sea Food*, à la demande de la société *Les Structures Métropolitaines*.

Pendant que les archéologues dégustent du homard, à la Newburg, et savourent un vin blanc — à l'horizon — la ville de Montréal forme un arrière-plan presque dramatique, en éclairant la scène d'une façon indescriptible. Des oiseaux noirs aux ailes rouges, dans les champs avoisinants, se sont groupés pour former un chœur de chant.

Ces fouilles, à proximité du pont Champlain, étaient les premières du genre entreprises au Québec. La société *Les Structures Métropolitaines* chargée du développement de l'Île, a été la première à organiser des recherches scientifiques et historiques dans ce terrain, même avant de commencer les travaux de construction.

Selon M. Webster, conservateur de la Collection Canadiana du Musée Royal de l'Ontario et directeur des fouilles, les recherches ont été fructueuses. En plus des murs de fondation des bâtiments de la ferme de Jacques Le Ber, des trésors ont aussi été découverts : tessons de faïence française, poterie indienne datant environ de 500 à 900 ans, A.D., des balles de fusils de différents calibres, une aiguille à raccommoder en argent, une quantité d'aiguilles à coudre et des pierres de Normandie.

A cette fête de clôture, on comptait aussi, parmi les invités d'honneur, Sœur Gabrielle Massicotte, Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame, Sœur Jeanne Filion, assistante générale, Sœur Estelle Perrier, assistante générale d'expression anglaise, et Sœur Bertille Arcand, économiste générale.

Ile-Saint-Paul

On sait que l'Ile-des-Sœurs a été la propriété de la Congrégation de Notre-Dame pendant plus de deux siècles et qu'elle y exploitait une vaste ferme. Elle avait fait de ce domaine un centre de repos, de convalescence, depuis le début du XX^e siècle.

Commentant la beauté du site de l'Ile, la gaieté des convives, au cours de cette réception extraordinaire, M. Webster ajouta : « Ce souper est sans doute le plus savoureux repas qui ait été servi entre les murs de la maison de Jacques le Ber ».

Autres invités d'honneur : M. André Luchaire, journaliste au journal LA PRESSE, les archéologues : M. Don B. Webster du Musée Royal de l'Ontario, Rév. Père John Lee, C.S.B., archéologue à l'Université de Windsor, une équipe d'étudiants en archéologie de l'Université de Montréal et de l'Université de Windsor. M. Ziner, Directeur de la mise-en-marché, de *Structures Métropolitaines du Canada Ltée*, et Mme Ziner, M. G. Oulton, Directeur de Planification et Génie des Structures Métropolitaines du Canada Ltée, M. et Mme R. Trottier, coordonnateur, *Société BLM*.¹⁰

10. Traduction d'un texte de Madame Zeke Ziner.

UN GRAND ÉVÈNEMENT RELIGIEUX

12 octobre 1969 — En ce beau dimanche d'automne, la communauté chrétienne de l'Île-Saint-Paul est en allégresse. Mêlés aux élans de joie des tout-petits qui se rendent au Centre d'accueil avec leurs parents pour la messe dominicale, les accords de guitare indiquent déjà les chants de l'office liturgique.

Mgr Henri Langlois, curé de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun, préside la célébration eucharistique. A l'occasion d'une courte homélie, il annonce la cérémonie d'un double baptême après l'office de précepte.

Après la sortie des fidèles, une attente de quelques minutes et les deux mamans se présentent elles-mêmes avec leur bébé qui seront les premières insulaires baptisées en cette période de rénovation de l'Île-Saint-Paul.

Nous disons bien *période de rénovation*, car il y eut déjà un baptême à l'Île-Saint-Paul, en 1955.¹¹

Aujourd'hui, Mgr Langlois se dit très fier de conférer le sacrement à ces deux petites insulaires que les parents tenaient à faire baptiser sur le lieu même de leur naissance. Les parents,

11. Le 19 janvier 1955, Madame Edouard Eymard, épouse de l'un de nos employés, donnait naissance à une fille. C'était l'époque de la « prise des glaces ». La traversée du fleuve était dangereuse. On demanda au curé de la paroisse Notre-Dame, dont dépendaient les habitants de l'Île, la permission de faire baptiser l'enfant dans la chapelle de la Ferme Sainte-Famille. Le 25 janvier, M. l'abbé Lévesque, ancien aumônier, de passage à l'Île, et ami de la famille Eymard, administra solennellement le sacrement de baptême. Tout le personnel de la ferme eut le privilège d'assister à cette cérémonie extraordinaire dont acte fut passé ensuite dans le registre de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun, puis aux Archives de la Cour Supérieure de Montréal. Appendice, page 356.

Ile-Saint-Paul

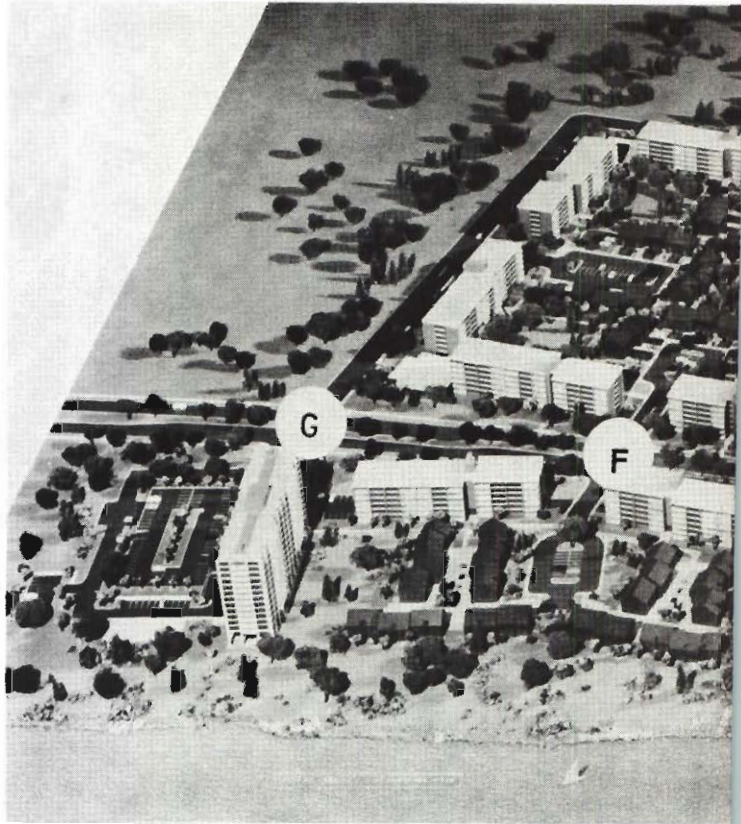
les amis des deux familles, et un groupe de Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame entourent les fonts baptismaux improvisés et ont le privilège de suivre les rites solennels du sacrement. Avec les Sœurs Franciscaines attachées au presbytère Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame entonnent les chants d'action de grâces.

Au registre de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de Verdun, on peut lire, en ce 12 octobre, les actes que nous reproduisons en appendice, pages 357-358.

Pendant la construction de la *Tour-sur-le-Fleuve*. Que de travailleurs inconnus sans qui la Tour ne serait pas. Honneur à tous ceux-là.

Ph. Richard Arless Ass.
1969



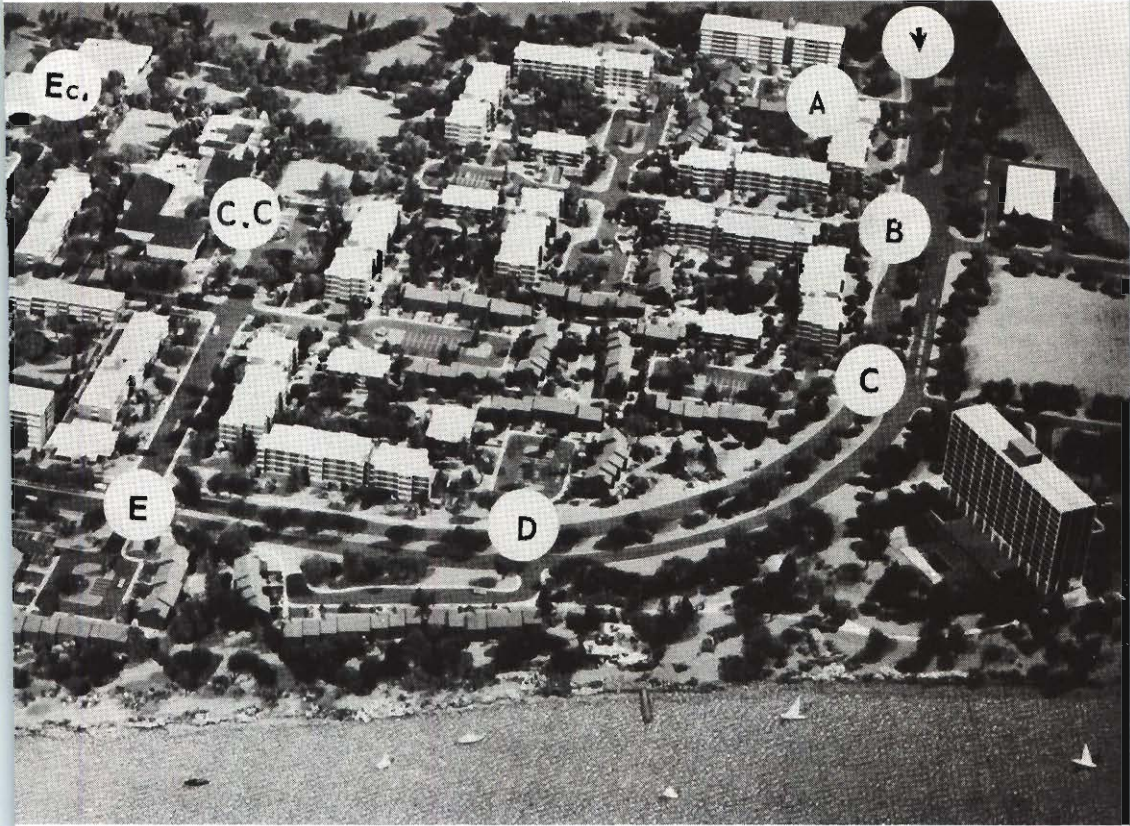


Réalisation de la 1ère phase de construction

C.C. — Centre Communautaire

Ec. — Ecole

→ — Entrée du boulevard Ile-des-Sœurs



Rues : Abélard
Berlioz
Corot
Darwin
Elgar
François
Gaspé (de)



La première maternelle dirigée par Mme Manon Barbeau, en 1967-68.



Quelques minutes avant la 1ère messe célébrée au Centre Communautaire, sur le fief de Lanoue, le 22 juin 1969. Sœur Marie-Jeanne Béland, C.N.D., les fillettes de Mme Prairie, hôtesse du Centre Communautaire, Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.



Le baptême de Marguerite-Paule Eymard, le 25 janvier 1955. Voir texte.

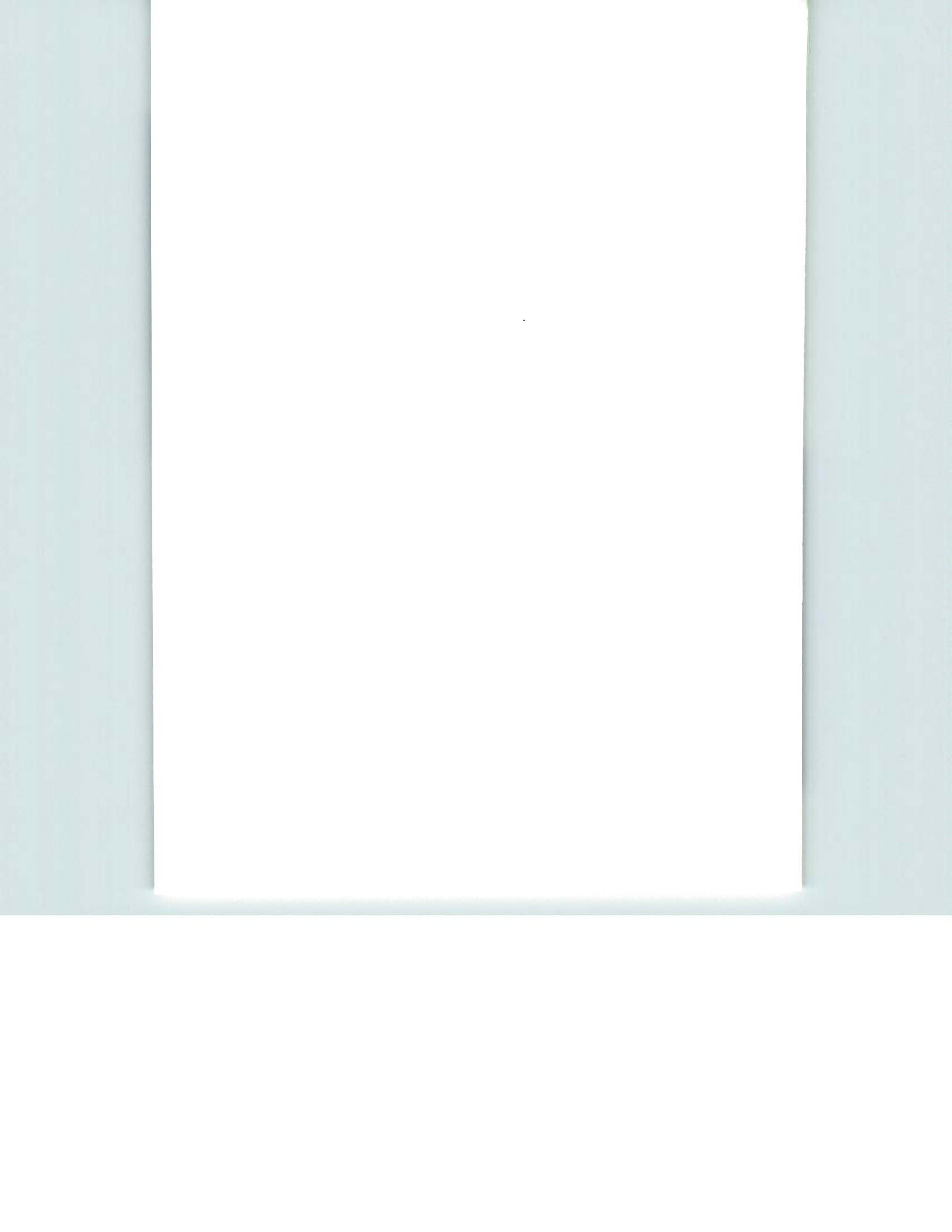


Avant l'homélie, selon le nouveau Rituel du baptême des petits enfants (*L'Initiation chrétienne*, AEL, Paris 1969), M. Luc Despatie marque son enfant du signe de la croix.

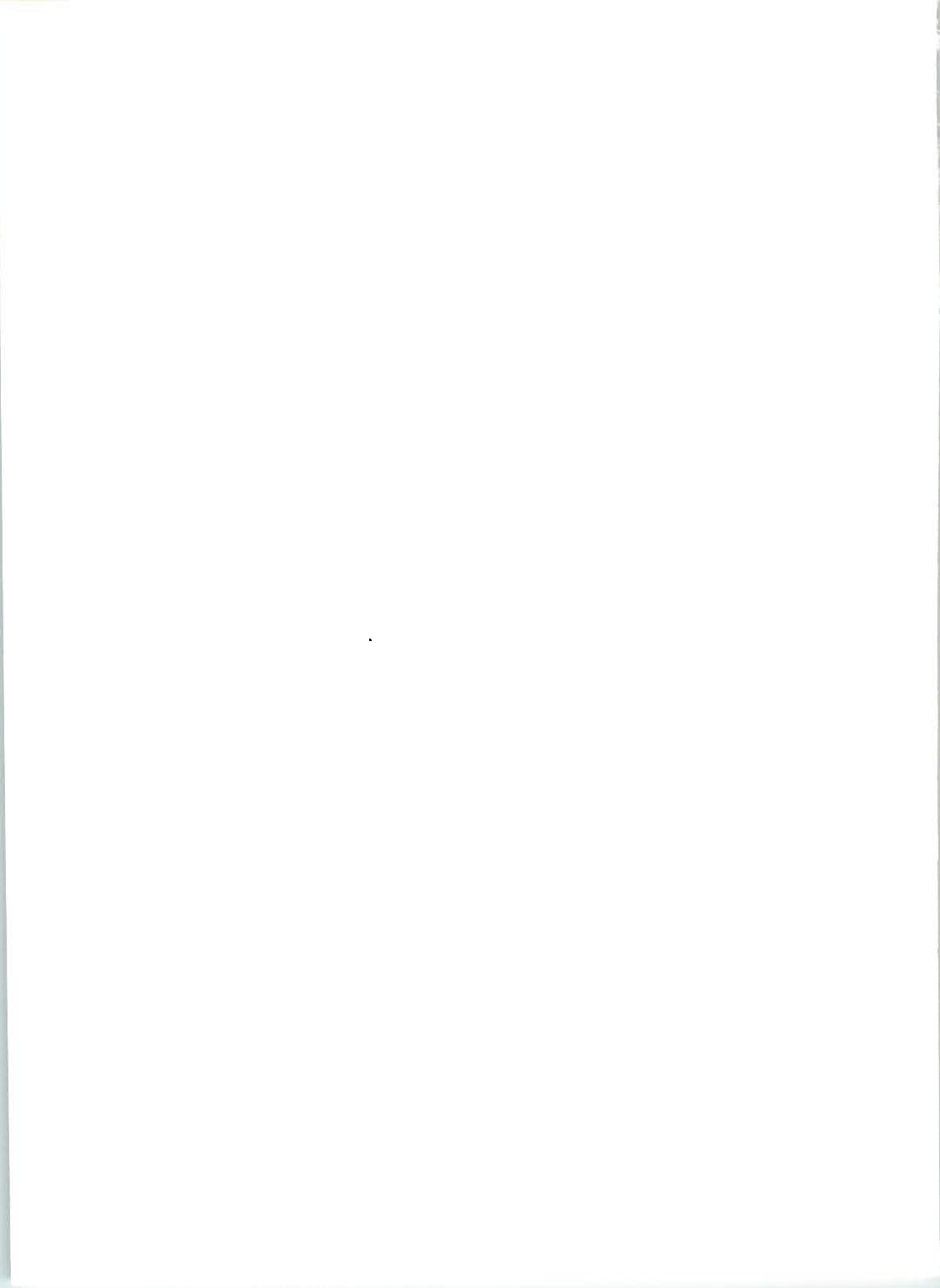
Mgr Henri Langlois, curé à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Verdun, pendant l'homélie préparatoire à l'administration du sacrement de baptême à Sarah-Elisabeth Despatie et à Marie-France-Lyne Thibault, le 12 octobre 1969.



La famille de Marie-France-Lyne Thibault pendant l'homélie du célébrant.



APPENDICE



IL Y A DEUX CENTS ANS

20 octobre 1969 — Il y a deux cents ans, jour pour jour, le Gouverneur général Guy Carleton sanctionnait par écrit la permission verbale donnée au mois d'août précédent, à la Congrégation de Notre-Dame, d'acquérir le fief de Saint-Paul (celui des Le Ber) qui, avec le fief de Lanoue acquis en 1706-1707, la rendait propriétaire de l'Ile entière.

Quand les Sœurs quittèrent l'Ile, en 1957, elles y avaient travaillé depuis 1706 (elles n'y avaient toutefois établi domicile qu'en 1790).

Deux cent cinquante ans ! Il valait bien la peine de recueillir les faits et gestes de cette longue période tissée de travaux, de solitude, de prières et de fidélité au Seigneur, sous la protection de Notre-Dame et de notre bienheureuse Mère Marguerite Bourgeoys.

Ile-Saint-Paul

LISTE NOMINALE DES SŒURS « MISSIONNAIRES »
AU MANOIR DE L'ILE-SAINT-PAUL À PARTIR DE 1769
(Elles n'y demeurèrent que vers 1790)

1769-1771 — Sœurs	1787-1790
Prud'homme (Sainte-Agathe)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Gaulin (S.-Brigitte)	Turcotte (S.-Anselme)
1772-1773	1791
Audet-Lapointe (S.-Joseph)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Bombardier (S.-Philippe)	Gauthier (S.-Marthe)
1774-1775	1792-1799
Bombardier (S.-Philippe)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Gaulin (de-la-Présentation)	Turcotte (S.-Anselme)
1776-1778	1800-1803
Bombardier (S.-Philippe)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Audet-Lapointe (S.-Catherine)	Godbout (S.-Laurent)
1779	1804
Piot de l'Angloiserie (S.-Hippolyte)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Godbout (S.-Laurent)	Roy (des-Anges)
Bombardier (S.-Phillipe)	1805
1780-1781	Turcotte (S.-Anselme)
Bombardier (S.-Philippe)	Roy (des-Anges)
Drouin (S.-Thècle)	1806
1782 — Sœurs	Roy (des-Anges)
Bombardier (S.-Philippe)	1807
Arsenault (S.-Antoine)	Roy (des-Anges)
Gauthier (S.-Marthe)	Drouin (S.-Thècle)
1783	1808-1810
Bombardier (S.-Philippe)	Godbout (S.-Laurent)
Gauthier (S.-Marthe)	Roy (des-Anges)
1784-1786	1811-1813
Bombardier (S.-Philippe)	Godbout (S.-Laurent)
Godbout (S.-Laurent)	Canac-Marquis (S.-Anne)

Note — Pour les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à qui le livre s'adresse d'abord, cette liste chronologique offre plus d'intérêt qu'une liste alphabétique.

Missionnaires... au Manoir

1814-1815	Godbout (S.-Agnès)
Turcotte (S.-Anselme)	1835-1836
Canac-Marquis (S.-Anne)	Jobin (S.-Julienne)
1816-1817	Bronsard (de-l'Assomption)
Turcotte (S.-Anselme)	1837
Guillet (S.-Amable)	Jobin (S.-Julienne)
1818	Nicole (S.-Thomas)
Godbout (S.-Laurent)	Dion (S.-Marguerite)
Guillet (S.-Amable)	1838-1839
1819	Nicole (S.-Thomas)
Godbout (S.-Laurent)	Dion (S.-Marguerite)
Guillet (S.-Amable)	1840
Godbout (S.-Agnès)	Devany (S.-Jeanne)
1820	Dion (S.-Marguerite)
Godbout (S.-Laurent)	1841-1842
Godbout (S.-Agnès)	Dion (S.-Marguerite)
Roy (des-Anges)	Chalifoux (S.-Geneviève)
1821-1824	1843
Roy (des-Anges)	Côté (S.-Apolline)
Godbout (S.-Agnès)	Lavoie (S.-Suzanne)
1825	1844
Gervais (S.-Arsène)	Chalifoux (S.-Geneviève)
Bronsard (de-l'Assomption)	1845
1826	Nicole (S.-Thomas)
Bronsard (de-l'Assomption)	Labrecque (S.-Christine)
Tranchemontagne	1846-1847
(S.-Jeanne-de-Chantal)	Nicole (S.-Thomas)
1827-1832	Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)	1848-1849
Tranchemontagne	Nicole (S.-Thomas)
(S.-Jeanne-de-Chantal)	Bourbonnais (S.-Eloi)
1833	Bazin (S.-Cyprien)
Tranchemontagne	1850
(S.-Jeanne-de-Chantal)	Bourbonnais (S.-Eloi)
Leduc (S.-Pierre)	Bazin (S.-Cyprien)
1834	1851
Tranchemontagne	Bourbonnais (S.-Eloi)
(S.-Jeanne-de-Chantal)	Jobin (S.-Julienne)

Ile-Saint-Paul

Bazin (S.-Cyprien)
1852
Nicole (S.-Thomas)
Bourbonnais (S.-Eloi)
Bazin (S.-Cyprien)
1853
Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)
Bazin (S.-Cyprien)
1854
Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)
Nicole (S.-Thomas)
1855
Jobin (S.-Julienne)
Bourbonnais (S.-Eloi)
Fortier (S.-Barnabé)
1856-1857
Bourbonnais (S.-Eloi)
Fortier (S.-Barnabé)
1858
Jobin (S.-Julienne)
Bourbonnais (S.-Eloi)
Fortier (S.-Barnabé)
1859
Bourbonnais (S.-Eloi)
Fortier (S.-Barnabé)
Falardeau (S.-Matthieu)
1860
Bourbonnais (S.-Eloi)
Morin (S.-Sébastien)
Falardeau (S.-Matthieu)
1861
Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)
Morin (S.-Sébastien)
1862
Bourbonnais (S.-Eloi)

Jobin (S.-Julienne)
Rioux (S.-Lazare)
Buteau (S.-Norbert)
1863
Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)
Morin (S.-Sébastien)
1864-1865
Jobin (S.-Julienne)
Nicole (S.-Thomas)
1866-1867
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Héroux (S.-Bruno)
1868
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Camirand (S.-Denis)
1869
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Bisson (S.-Casimir)
1870
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Delisle (S.-Exupère)
1871-1872
Ouimet (S.-Adrien)
Delisle (S.-Exupère)
1873-1874
LeCavalier (S.-Antonin)
Delisle (S.-Exupère)
1875
LeCavalier (S.-Antonin)
Santerre (S.-Nil)
Leroux (S.-Firmin)
Nadeau (S.-Pie)
Dubé (S.-Rogatien)
1876
Bourbonnais (S.-Eloi)
Leroux (S.-Firmin)
Nadeau (S.-Pie)

Missionnaires... au Manoir

Delisle (S.-Exupère) 1877-1879	Dion (S.-Télesphore) 1892
Bourbonnais (S.-Eloi)	Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Nadeau (S.-Pie)	Cloutier (S.-Nicolas)
Leroux (S.-Firmin) 1880	Dion (S.-Télesphore)
Buteau (S.-Norbert)	Héroux (S.-Bruno) 1893
Leroux (S.-Firmin)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Nadeau (S.-Pie) 1881	Héroux (S.-Bruno)
Bourbonnais (S.-Eloi)	Cloutier (S.-Nicolas) 1894-1895
Nadeau (S.-Pie)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Bourbonnais (S.-Anselme) 1882	Carrier, novice 1896
LeCavalier (S.-Antonin)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Pelletier (S.-Marie-Virginie) 1883	Fafard (S.-Emile)
Bourbonnais (S.-Anselme) 1884-1886	Valin (S.-François) 1897
Jean (S.-Jérôme)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Bourbonnais (S.-Anselme)	Gendron (S.-Félix)
Bourbonnais (S.-Eloi) 1887	Fafard (S.-Emile) 1898-1899
Bourbonnais (S.-Eloi)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Jean (S.-Jérôme)	Roy (S.-Laurent)
Valin (S.-Pierre-d'Alcantara) 1888-1889	Fafard (S.-Emile)
Bourbonnais (S.-Eloi)	1900-1901
Bourbonnais (S.-Anselme)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Jean (S.-Jérôme) 1890	Roy (S.-Laurent)
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)	Fafard (S.-Emile)
Cloutier (S.-Nicolas)	Valin (S.-Pierre-d'Alcantara)
Lauzon (S.-Eusèbe)	Grandpré (S.-Néomaie) 1902
Lafond (S.-Anthime) 1891	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)	Lauzon (S.-Eusèbe)
Cloutier (S.-Nicolas)	Roy (S.-Laurent)
	Carrier
	Guay (S.-Donatien)
	Vaillancourt

Ile-Saint-Paul

LeGresley (S.-Marie-Simon)
1903-1904
Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Roy (S.-Laurent)
Carrier
Vaillancourt
Guay (S.-Donatien)
Blais
1905
Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Lauzon (S.-Eusèbe)
Roy (S.-Laurent)
Carrier
Vaillancourt
Guay (S.-Donatien)
Martineau
1906-1907
Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Roy (S.-Laurent)
Carrier
Légère
Bastille (Caron)
1908
Fournier (S.-Martine)
Carrier
Lanteigne
Légère
Bastille (Caron)
1909
Lamy (S.-de-la-Purification)
Delisle (S.-Prisque)
Carrier
Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Dugas (Godin)
1910
Lamy (de-la-Purification)
Carrier

Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Dugas (Godin)
1911-1912
Lamy (de-la-Purification)
Demontigny (S.-Dieudonné)
Carrier
Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Dugas (Godin)
Méville (Arsenault)
1913
Lamy (de-la-Purification)
Bélair (S.-Clémence)
Carrier
Côté (S.-Anastase)
Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)
1914
Lamy (de-la-Purification)
Décary (S.-Catherine-de-Ricci)
Carrier
Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)
Grady (S.-Jean-de-Kenty)
Doucet (S.-Philippe-du-Rosaire)
1915
Lamy (de-la-Purification)
Décary (S.-Catherine-de-Ricci)
Demontigny (S.-Dieudonné)
Carrier
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)

Missionnaires... au Manoir

- Hamel (S.-Rose-du-Précieux-Sang)
Roberge
April
1916
Lamy (de-la-Purification)
Demontigny (S.-Dieudonné)
Carrier
Vaillancourt
Cossard (Arsenault)
Dorion (Arsenault)
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)
Roberge
1917
Lamy (de-la-Purification)
Carrier
Vaillancourt
Lanteigne
McGrath (S.-Apolline-Marie)
Cossard (Arsenault)
Dorion (Arsenault)
Roberge
1918
Lebeau-Caza (S.-Adélarde)
Morin (S.-Rogatien)
Kelly
Cossard (Arsenault)
Vaillancourt
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
1919
Beauvais (S.-Adélarde)
Morin (S.-Rogatien)
Raymond (S.-Romain-d'Auxerre)
Cossard (Arsenault)
Lenoir (Gallant)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
- Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
1920
Lambert (S.-Raymond)
Bisson (S.-Sara)
Marcoux (S.-Casimir)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)
1921-1930
La maison Notre-Dame-de-la-Protection est fermée pendant l'année. Elle est ouverte seulement pendant les deux mois des vacances d'été.
1931
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Paradis (S.-Philomène-Marie)
Parent
Desjardins
(S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
1932
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Lebeau-Caza (S.-Joseph-de-Judée)
Gadoury (S.-Joseph-des-Vertus)
Lamonde (S.-Rose)
Parent
Côté
1933
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Parent
Fabre (S.-Emilia-de-la-Paix)
1934
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Sicotte (S.-Joseph)
Parent
McGrath (S.-Apolline-Marie)
Labrie (S.-Rose-du-Précieux-Sang)

Ile-Saint-Paul

1935
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Parent
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1936
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Parent
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1937
Béland (de-la-Visitation)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Létourneau (S.-Léa-de-Rome)
Gadoury (S.-Joseph-des-Vertus)
Voyer (S.-Marie-de-Loyola)
Parent
Larue (Régina Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1938
Béland (de-la-Visitation)
Prévost (S.-Euthalie)
Sédillot (S.-Marie-Olive)
Dubois (S.-Marie-de-la-Crèche)
Gage (S.-Jean-de-Marie)
Saucier (S.-Séverine)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Doyle (S.-Dorothée-Marie)
Parent
Larue (Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1939
Béland (de-la-Visitation)
Granger (S.-Catherine-de-Cardone)
Dubois (S.-Marie-de-la-Crèche)
Saucier (S.-Séverine)
Benoît (S.-Marie-Rita)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Mouton (S.-Marie-Consolata)
Parent
Dumais (Lavoie, S.-Léo-Paul)
Larue (Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1940-1941
Béland (de-la-Visitation)
Papin (S.-Mathilde-Marie)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Parent
Lanteigne
Larue (Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1941-1942
Béland (de-la-Visitation)
Pinard-Beauchemin
(S.-Alphonse-du-Rédempteur)
Papin (S.-Mathilde-Marie)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Gadoury (S.-Joseph-des-Vertus)
Parent
Lanteigne
Larue (Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1942-1943
Béland (de-la-Visitation)
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Papin (S.-Mathilde-Marie)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Gadoury (S.-Joseph-des-Vertus)
Parent
Noël (Croteau, S.-Noëlle-des-Anges)
Lamy
Bouchard (Simard, S.-Blanche-Anna)
Larue (Richard)

- Montgolfier (Thériault, S.-Lazare-de-la-Résurrection)
Gosselin (Noël, S.-Louis-de-la-Paix)
1943-1944
Robitaille (S.-Marie-Anita)
Pinard-Beauchemin
(S.-Alphonse-du-Rédempteur)
Papin (S.-Mathilde-Marie)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Labelle (S.-Paul)
Fortin (S.-Jeanne-de-la-Paix)
Noël (Croteau, S.-Noëlle-des-Anges)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Larue (Richard)
Grégoire (S.-Arséna)
Lemieux (S.-Catherine-du-Carmel)
1944-1945
Boisvert (S.-Godefroy)
Caron (S.-Olympe)
Therrien (S.-Marie-Olympe)
Noël (Croteau, S.-Noëlle-des-Anges)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Lemieux (S.-Catherine-du-Carmel)
1945-1946
Boisvert (S.-Godefroy)
Roy (S.-Thomas)
McGrath (S.-Jean-de-Goto)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Arsenault (S.-Hilarion)
Gauthier-Landreville
(S.-Marie-Damase)
Therrien (S.-Marie-Olympe)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
Rodrigue (S.-Céline-du-Sacré-Cœur)
- Lemieux (S.-Catherine-du-Carmel)
1946-1947
Boisvert (S.-Godefroy)
Beaudoin (S.-Claire-d'Assise)
Beaupré (S.-Vincent-de-Paul)
Beaudet (S.-Marie-de-Liguori)
Arsenault (S.-Hilarion)
Ferland (S.-Thomas-de-Milan)
Laroche (S.-Marie-Anysie)
Bernier (S.-Joseph-de-Galilée)
Valade (S.-Victoria)
Jolibois (S.-Delphis)
Lévesque (S.-Marie-Jeanne)
Labelle (S.-Paul)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)
Dupaul (S.-Bonaventure)
Guimond (S.-Jean-de-Latran)
Dubé (S.-Ursule-Marie)
Petitclerc (S.-Gérard-des-Anges)
Ferland (S.-Elise-des-Anges)
Hachez (Albert)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Audet (S.-Odilia-des-Anges)
Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
Primeau (S.-Alicia)
Rodrigue (S.-Céline-du-Sacré-Cœur)
Beauchemin
(S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Favreau (S.-Jeanne-Pauline)
1947-1948
Filion (S.-Mathilda)
Beaudoin (S.-Claire-d'Assise)
Beaupré (S.-Vincent-de-Paul)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Camden (S.-Cécile-de-Jésus)
Jolibois (S.-Delphis)
Mercier (S.-Flavienne)

Ile-Saint-Paul

Julien (S.-Ephrem)
Reid (S.-Rita-de-Cascia)
Cauchon
 (S.-Marguerite-de-l'Enfant-Jésus)
Laberge (S.-Ange-Marie)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)
Riopel (S.-François)
Dupaul (S.-Bonaventure)
Nicole (S.-Marie-Antonia)
Bissonnet (S.-Amédée)
Cauchon (S.-Alphonse-du-Crucifix)
Dubé (S.-Ursule-Marie)
Létourneau (S.-Eva-Marie)
Gagnon (S.-Maria-du-Rosaire)
Ferland (S.-Elise-des-Anges)
Desroches (Arsenault)
Marceau
 (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Gravel (S.-Stanislas)
Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
Primeau (S.-Alicia)
Beauchemin
 (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Favreau (S.-Jeanne-Pauline)
Lajoie (S.-Marie-Laetitia)
1948-1949
Filion (S.-Mathilda)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Jolibois (S.-Delphis)
Mercier (S.-Flavienne)
Laberge (S.-Ange-Marie)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)
LeGresley (S.-Frédéric)
Nicole (S.-Marie-Antonia)
Létourneau (S.-Léa-de-Rome)
Dubé (S.-Ursule-Marie)
Arbec (S.-Stanislas-de-la-Croix)
Ferland (S.-Elise-des-Anges)

Poirier (Léger)
Verrette (S.-Jean-Cyrille)
Marceau
 (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Gravel (S.-Stanislas)
Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
Primeau (S.-Alicia)
Beauchemin
 (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Lajoie (S.-Marie-Laetitia)
1949-1950
Filion (S.-Mathilda)
Beaudry (S.-Vénérande)
Dumphy (S.-Amélie)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Phelan (S.-Jean-Marie)
Lebeau (S.-Damien)
Laberge (S.-Marie-Philéas)
Ruel (S.-Germaine-Marie)
Lachapelle (S.-Marie-Honorine)
Laberge (S.-Ange-Marie)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)
LeGresley (S.-Frédéric)
Nicole (S.-Marie-Antonia)
Guimond (S.-Jean-de-Latran)
Poirier (Léger)
Verrette (S.-Jean-Cyrille)
Marceau
 (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Nercam
 (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)
Gravel (S.-Stanislas)
Poulin (S.-Maria-Mystica)
Primeau (S.-Alicia)
Beauchemin
 (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Barrière
 (Robert, S.-Florence-de-Rome)

Missionnaires... au Manoir

1950-1951	Lafleur (Thériault, S.-Marguerite-de-l'Assomption)
Filion (S.-Mathilda)	Marceau (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Roy (S.-Thomas)	Nercam (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)
Robitaille (S.-Marie-Anita)	Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Lebeau (S.-Damien)	Primeau (S.-Alicia)
Beaudry (S.-Joseph-de-Sion)	Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
Vander Hayden (S.-Alphonse-de-Jésus)	Millette (Laflamme, S.-Berthe-du-Sacré-Cœur)
McCullough (S.-Marie-Vincent)	Beauchemin (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Laberge (S.-Ange-Marie)	Dutour (Haché, S.-Marie-Clarisse)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)	1952-1953 ¹
Nicole (S.-Marie-Antonia)	Filion (S.-Mathilda)
Guimond (S.-Jean-de-Latran)	O'Connor (S.-Brendan)
Poirier (Léger)	Lancôt (S.-Joseph-du-Temple)
Verrette (S.-Jean-Cyrille)	Proulx (S.-Prudent)
Durosoy (Thériault)	Vander Hayden (S.-Alphonse-de-Jésus)
Marceau (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)	Duquette (S.-Antoine-le-Grand)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)	Boucher (S.-Louis-de-l'Eucharistie)
Nercam (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)	Lévesque (S.-Hélène-de-Jésus)
Primeau (S.-Alicia)	Laflamme (S.-René)
Beauchemin (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)	Hénault (S.-Fernande-Marie)
Tremblay (S.-Jean-du-Christ-Roi)	Poirier (Léger)
1951-1952	McGrath (S.-Apolline-Marie)
Filion (S.-Mathilda)	Laval (Gaudet, S.-Judith-Marie)
O'Connor (S.-Brendan)	Dunn (S.-James-Peter)
Lancôt (S.-Joseph-du-Temple)	Marceau (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Proulx (S.-Prudent)	
McCullough (S.-Marie-Vincent)	
Hervieux (S.-Martine-des-Anges)	
Charbonneau (S.-Agnès-de-la-Foi)	

1. Après 1952, les Sœurs dites « converses » ne forment qu'une classe de Sœurs avec les enseignantes et prennent un nom de *religion*. En juillet 1966, toutes les Sœurs reprendront leur nom patronymique.

Ile-Saint-Paul

Nercam (Arsenault,
S.-Jeanne-Eléonore)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Primeau (S.-Alicia)
Pinault (Thibault, S.-Paula-de-Jésus)
Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
1953-1954
Beauchamp (S.-Rollande)
Côté (S.-Anastasia)
Proulx (S.-Prudent)
McGrath (S.-Apolline-Marie)
Bérubé (S.-Joseph-du-Rédempteur)
Dunn (S.-James-Peter)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
McCullough (S.-Marie-Vincent)
Nercam (Arsenault,
S.-Jeanne-Eléonore)
Corriveau (S.-Gérard-de-la-Charité)
Croisetière (S.-Marie-du-Bon-Pasteur)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Caron (S.-Adélia)
Parent (S.-Léa)
Cloutier (S.-Marie-Madeleine)
Arton (Dionne, S.-Henri-Léon)
Jacques (S.-Basile)
Primeau (S.-Alicia)
Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
Bellemare (S.-Françoise-Romaine)
Jacques (S.-Jean-d'Arc-des-Anges)
Gosselin (Noël, S.-Louis-de-la-Paix)
Lemieux (S.-Caroline)
Beereport (S.-Thécla)
Proulx (S.-Béatrice-de-Jésus)
1954-1955
Beauchamp (S.-Rollande)
O'Connor (S.-Brendan)
Falls (S.-Marguerite-de-Ravenne)
Aucoin (S.-Paul-de-la-Trinité)
Proulx (S.-Prudent)
Bérubé (S.-Joseph-du-Rédempteur)
Lebeau (S.-Damien)
Laroche (S.-Marie-Anysie)
Marceau (Patry,
S.-Joséphine-Marguerite)
Vander Hayden
(S.-Alphonse-de-Jésus)
Arsenault (S.-Flora)
Nercam (Arsenault,
S.-Jeanne-Eléonore)
Julien (S.-Etienne-de-Brescia)
Croisetière (S.-Marie-du-bon-Pasteur)
Corriveau (S.-Gérard-de-la-Charité)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Caron (S.-Adélia)
Parent (S.-Léa)
Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
Primeau (S.-Alicia)
O'Dowd (S.-Ernestine-Marie)
Lallier (S.-Pierre-de-la-Foi)
Gosselin (Noël, S.-Louis-de-la-Paix)
Lemieux (S.-Caroline)
Allard (S.-Aline-Marie)
Lamesse (S.-Léona-de-Jésus)
1955-1956
Beauchamp (S.-Rollande)
Laroche (S.-Marie-Anysie)
Désilets (S.-Gertrude-Maria)
Courmoyer (S.-Gérard)
Proulx (S.-Prudent)
Cuillérier (S.-Marie-Libératrice)
Carter (S.-Marie-Ludger)
Lareau (S.-Amédée-de-Savoie)
1955-1956
Mathieu (S.-Marie-Valérie)
Bérubé (S.-Joseph-du-Rédempteur)

Missionnaires... au Manoir

Patry (Marceau, S.-Joséphine-Marguerite)	Godin (S.-Maximilien)
Desmarteaux (S.-Julia)	Lacourse (S.-Marie-Rosalie)
Vander Hayden (S.-Alphonse-de-Jésus)	Patry (Marceau, S.-Joséphine-Marguerite)
Arsenault (S.-Flora)	Desmarteaux (S.-Julia)
Nercam (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)	Simard (S.-Théodule)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)	Arsenault (S.-Flora)
Parent (S.-Léa)	Nercam (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)
Primeau (S.-Alicia)	Lévesque (S.-Marie-du-Saint-Esprit)
Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)	Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Léger (S.-Séraphin-Marie)	Parent (S.-Léa)
Robillard (S.-Jules-de-Rome)	Laflamme (Millette, S.-Bertha-du-Sacré-Cœur)
Lemieux (S.-Caroline)	Guimond (S.-Jean-de-Latran)
Lamesse (S.-Léona-de-Jésus)	Duranleau (S.-Marie-de-Bethléem)
Richard (S.-Jeanne-Marie)	Béland (S.-Maurice-de-Rome)
1956-1957	Primeau (S.-Alicia)
Beauchamp (S.-Rollande)	Laroche (S.-Léonie-Marie)
Laroche (S.-Marie-Anysie)	Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
Deveau dit Jolicœur (S.-Anaïs)	Boucher (S.-Louis-de-l'Eucharistie)
Cuillérier (S.-Marie-Libératrice)	Lemieux (S.-Caroline)
Mathieu (S.-Marie-Valérie)	Lamesse (S.-Léona-de-Jésus)
Bérubé (S.-Joseph-du-Rédempteur)	

Note — Le premier nom, au début de chaque année, est celui de la directrice ou supérieure.

Ile-Saint-Paul

LISTE NOMINALE DES SŒURS « MISSIONNAIRES »
À LA FERME SAINTE-FAMILLE, ILE-SAINT-PAUL

1921-1922 Sœurs	1925-1926
Lambert (Saint-Raymond)	Robillard (S.-Ludger)
Cossard (Arsenault)	Filion (S.-Mathilda)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)	Létourneau
Blanchard (Gallant, S.-Blanchard)	Noël (Croteau)
Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)	Cossard (Arsenault)
1922-1923	Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Robillard (S.-Ludger)	Fortier (S.-Hélène-de-la-Visitation)
Filion (S.-Mathilda)	Bourget, (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)
Arsenault (Cossard)	1926-1927
Lacourse (S.-Marie-Rosalie)	Robillard (S.-Ludger)
Monast (S.-Irma-de-Jésus)	Robertson (S.-Alexandra)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)	Filion (S.-Mathilda)
Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)	Létourneau
1923-1924	Cossard (Arsenault)
Robillard (S.-Ludger)	Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Filion (S.-Mathilda)	Fortier (S.-Hélène-de-la-Visitation)
Le Gresley (Dumas)	Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)	Poulin (S.-Maria-Mystica)
Cossard (Arsenault)	1927-1928
Bélangier	Robillard (S.-Ludger)
Lacourse (S.-Marie-Rosalie)	Filion (S.-Mathilda)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)	Robertson (S.-Alexandra)
Desjardins (S.-Marie- Arthémise-de-Jésus)	Carrier
1924-1925	Parent
Robillard (Saint-Ludger)	Cossard (Arsenault)
Filion (S.-Mathilda)	Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Dionne	Poulin (S.-Maria-Mystica)
Noël (Croteau)	Dubrûle (S.-Céline-Marguerite)
Cossard (Arsenault)	Létourneau
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)	1928-1929
Lacourse (S.-Marie-Rosalie)	Filion (S.-Mathilda)
Fortier (S.-Hélène-de-la-Visitation)	Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
	Bouchard (S.-Lydie)

... à la Ferme Sainte-Famille

Dextrateur
(-du-Saint-Nom-de-Marie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Trudel (S.-Gracia-Marie)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)
Turbide (S.-Luce-du-Sacré-Cœur)
Couillard
1929-1930
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Dextrateur
(-du-Saint-Nom-de-Marie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Roy
(Landry, S.-Denise-de-la-Providence)
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Trudel (S.-Gracia-Marie)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Paquin (S.-Arthur-du-Sauveur)
Dufault (Villeneuve, S.-Louis-Albert)
1930-1931
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Dextrateur
(-du-Saint-Nom-de-Marie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Coulombe
(Désilets, S.-Marie-Olivina-de-Jésus)
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Trudel (S.-Gracia-Marie)
Noël (Croteau, S.-Noëlle-des-Anges)
Cossard (Arsenault)

Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
1931-1932
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Dextrateur
(-du-Saint-Nom-de-Marie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Trudel (S.-Gracia-Marie)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Kirouac (Caron, S.-Marie-de-Lorette)
Racicot (S.-Louise-de-Rome)
1932-1933
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Cossard (Arsenault)
Kirouac (Caron, S.-Marie-de-Lorette)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Racicot (S.-Louise-de-Rome)
Cayer (S.-Angéline-Maria)
Thivierge
(Lafontaine, S.-Irène-Marguerite)
1933-1934
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Robertson (S.-Alexandra)
Lauzon (S.-Julien-Sabas)
Létourneau (S.-Léa-de-Rome)
Carrier
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Cossard (Arsenault)
Loysel
(Chauvin, S.-Emérentienne-Marie)

Ile-Saint-Paul

Pitre (Doiron, S.-Maria-Caroline)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Laflamme (S.-Rose-Aimée-de-Jésus)
1934-1935
Boulay (S.-Auguste)
Bouchard (S.-Lydie)
Robertson (S.-Alexandra)
Lauzon (S.-Julien-Sabas)
Carrier
Cossard (Arsenault)
Bouchard (S.-Jeanne-de-Jésus)
Albert (Doiron, S.-Joseph-Albert)
Nercam
 (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Laflamme (S.-Rose-Aimée-de-Jésus)
Grégoire (S.-Arséna)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
1935-1936
Boulay (S.-Auguste)
Gamache (S.-Séraphie)
Marcoux (S.-Conrad)
Bouchard (S.-Lydie)
Robertson (S.-Alexandra)
Croisetière (S.-Marie-du-Bon-Pasteur)
Carrier
Roy
 (Landry, S.-Denise-de-la-Providence)
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
Servant

1936-1937
Boulay (S.-Auguste)
Lebeau-Caza (S.-Joseph-de-Judée)
Bouchard (S.-Lydie)
Ferron (S.-Siméon-Stylite)
Vander Hayden
 (S.-Alphonse-de-Jésus)
Robertson (S.-Alexandra)
Croisetière (S.-Marie-du-Bon-Pasteur)
Carrier
Roy
 (Landry, S.-Denise-de-la-Providence)
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Servant
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
Dufault (Villeneuve, S.-Louis-Albert)
1937-1938
Boulay (S.-Auguste)
Lebeau-Caza (S.-Joseph-de-Judée)
Dunphy (S.-Amélie)
Bouchard (S.-Lydie)
Vander Hayden
 (S.-Alphonse-de-Jésus)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dubé (S.-Marie-Ange-Clara)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
Lafèche (Veillet)
Beunard
 (Plourde, S.-Esther-de-Marie)

... à la Ferme Sainte-Famille

1938-1939
Boulay (S.-Auguste)
Dunphy (S.-Amélie)
Vander Hayden
 (S.-Alphonse-de-Jésus)
McCullough (S.-Marie-Vincent)
Robertson (S.-Alexandra)
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Benoît (S.-Marie-Rita)
Carrier
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Thivierge (Lafontaine)
Lafèche (Veillet)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
Henri (S.-Henri-Marie)
1939-1940
Boulay (S.-Auguste)
Dunphy (S.-Amélie)
Vander Hayden
 (S.-Alphonse-de-Jésus)
Robertson (S.-Alexandra)
Hamel (S.-Elzéar)
Voyer (S.-Marie-de-Loyola)
Carrier
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Albert (Doiron, S.-Joseph-Albert)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Lafèche (Veillet)
Henri (S.-Henri-Marie)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
1940-1941
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Dunphy (S.-Amélie)
Robertson (S.-Alexandra)
Hamel (S.-Elzéar)
Carrier
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Lévesque (S.-Anna-de-l'Enfant-Jésus)
Lafèche (Veillet)
Henri (S.-Henri-Marie)
1941-1942
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Dunphy (S.-Amélie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Dumas (LeGresley)
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Primeau (S.-Alicia)
Charlebois (S.-Clément-Emmanuel)
Lévesque (S.-Marie-du-Saint-Esprit)
Lafèche (Veillet)
1942-1943
Boisvert (S.-Godefroy)
Robertson (S.-Alexandra)
Lavallée (S.-Jacques-Apôtre)
Dumas (LeGresley)
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Albert (Doiron, S.-Joseph-Albert)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)

Ile-Saint-Paul

Primeau (S.-Alicia)
Charlebois (S.-Clément-Emmanuel)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Dorion (Arsenault)
1943-1944
Gauthier (S.-Jean-de-la-Passion)
Gagné (S.-Philibert)
Robertson (S.-Alexandra)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Mercure (S.-Maria-Bénédicta)
Bayle
 (Noël, S.-Adrien-du-Sacré-Cœur)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
Pinault (Thibault)
Poirier (Léger)
1944-1945
Gauthier (S.-Jean-de-la-Passion)
Gagné (S.-Philibert)
Robertson (S.-Alexandra)
Poirier (Léger)
Dumas (LeGresley)
Dumas (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
Pinault (Thibault)
1945-1946
Trépanier (S.-Aurélie)
Gagné (S.-Philibert)
Robertson (S.-Alexandra)
Poirier (Léger)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
Pinault (Thibault)
1946-1947
Trépanier (S.-Aurélie)
Gagné (S.-Philibert)
Turner (S.-Marie-Edith)
Robertson (S.-Alexandra)
Poirier (Léger)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Mousseau (Boisjoli, S.-Flore)
1947-1948
Trépanier (S.-Aurélie)
Gagné (S.-Philibert)
Robertson (S.-Alexandra)
Poirier (Léger)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Lavertu (S.-Emma-de-la-Charité)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Paulin (Hébert, S.-Thérèse-Pauline)
1948-1949
Trépanier (S.-Aurélie)
Dunphy (S.-Amélie)
Leroux (S.-Samuel)
Faucher (S.-Luc)
Robertson (S.-Alexandra)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)

... à la Ferme Sainte-Famille

Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Roussin (Leclair, S.-Marie-Julie)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Paulin (Hébert, S.-Thérèse-Pauline)
1949-1950
Trépanier (S.-Aurélie)
Faucher (S.-Luc)
Laberge (S.-Lydia)
Robertson (S.-Alexandra)
Lacroix (S.-Alphonse-Rodriguez)
Ponton (S.-Agnès-de-la-Charité)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Fabre
 (Laflamme, S.-Emilia-de-la-Paix)
Bordeleau
1950-1951
Trépanier (S.-Aurélie)
Laberge (S.-Lydia)
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Lacroix (S.-Alphonse-Rodriguez)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
Bordeleau (S.-Jeanne-d'Arc-des-Anges)
Néron (S.-Odile-Anna)
Faucher (S.-Luc)
Girard (S.-Thérèse-du-Carmel)
1951-1952
Trépanier (S.-Aurélie)
Faucher (S.-Luc)
Laberge (S.-Lydia)
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
Bordeleau (S.-Jeanne-d'Arc-des-Anges)
Néron (S.-Odile-Anna)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
1952-1953
Cloutier (S.-Philomène-des-Anges)
Faucher (S.-Luc)
Laberge (S.-Lydia)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Doiron (S.-Marie-Pélagie)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Larocque (S.-Yvonne-du-Sacré-Cœur)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
Rivard (S.-Philéas)
1953-1954
Cloutier (S.-Philomène-des-Anges)
Deveau dit Jolicœur (S.-Anaïs)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Faucher (S.-Luc)
Doiron (S.-Marie-Pélagie)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Larocque (S.-Yvonne-du-Sacré-Cœur)
Rivard (S.-Philéas)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
1954-1955
Cloutier (S.-Philomène-des-Anges)
Deveau dit Jolicœur (S.-Anaïs)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Faucher (S.-Luc)
Doiron (S.-Marie-Pélagie)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Larocque (S.-Yvonne-du-Sacré-Cœur)
Bissonnet (S.-Amédée)
Tapin (Rivard, S.-Anna-Thérèse)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
1955-1956
Hétu (S.-Albert-de-Sienne)
Deveau dit Jolicœur (S.-Anaïs)

Ile-Saint-Paul

Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Lacourse (S.-Marie-Rosalie)
Faucher (S.-Luc)
Pelletier (S.-Marie-François)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)

Larocque (S.-Yvonne-du-Sacré-Cœur)
Bissonnette (S.-Amédée)
Guay (S.-Thérèse-du-Sauveur)
Rivard (Tapin, S.-Anna-Thérèse)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)

Note — En avril 1956, Sœur Ernestine Héту (S.-Albert-de-Sienne), devant prendre un repos immédiat, le supérieurat de la Ferme Sainte-Famille fut confié à Sœur Azilda Lévesque (S.-Dominique-de-Marie), jusqu'au moment du départ, en septembre 1956.

EN B R E F

- 1636 — Jean de Lauzon, futur gouverneur de la Nouvelle-France, acquiert de la Compagnie des Cent-Associés, l'Ile-Saint-Paul pour un de ses fils.
- 1664 — 27 janvier — Jean de Lauzon vend l'Ile-Saint-Paul à trois riches marchands de Ville-Marie (Montréal) : Jacques Le Ber, Claude Robutel de St-André, seigneur de LaNoue, et Jean de La Vigne. Chaque acheteur acquiert 1/3 de l'Ile.
- 1668 — 14 février — Jean de La Vigne cède son fief à Marie Le Ber, sœur de Jacques.
- 1668 — 11 octobre — Marie Le Ber à son tour se désiste de son fief en faveur de Jacques qui devient ainsi possesseur des 2/3 de l'Ile.
- Ce fief prend le nom de fief de Saint-Paul.

- 1706 — 16 juillet — Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame achètent les 2/3 du fief de LaNoue (centre de l'Île).
- 1707 — 25 mai — Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame achètent le dernier 1/3 du fief de LaNoue, Vers ce temps, Jacques Le Ber partage ses deux fiefs entre ses quatre enfants, et Jeanne, sa fille, donne le 1/5 de sa part à la Congrégation de Notre-Dame, c'est-à-dire 17 arpents.
- A cette date, 25 mai 1707, la Congrégation de Notre-Dame possède donc dans l'Île-Saint-Paul : le fief de LaNoue, plus 17 arpents du fief des Le Ber.
- 1725 — 12 juin — A l'occasion du bornage des fiefs de Saint-Paul et de LaNoue, les 17 arpents, propriété de la Congrégation de Notre-Dame à l'extrémité sud-ouest du fief de Saint-Paul sont échangés avec 17 autres arpents de ce même fief, attenant à celui de LaNoue.
- 1758 — 11 août — Le Major de Feltz achète le double fief des Le Ber dit fief de Saint-Paul (les 2/3 de l'Île).
- 1760 — 17 septembre — Antoine Lupien dit Baron achète le fief de de Feltz.
- 1763 — 21 octobre ou 26 mars — Antoine Lupien dit Baron rétrocède son fief à de Feltz.
- 1764 — 11 octobre — M. de Feltz vend son fief à Thomas Lynch. (Lynch avait fini de payer de Feltz le 25 août 1766. (41,000 livres, environ \$9,000.)

Ile-Saint-Paul

- 1769 — Thomas Lynch est poursuivi par un de ses créanciers, Christophe de la Jemmeraye. Le fief de Saint-Paul est mis aux enchères.
- 1769 — 25 août — La Congrégation de Notre-Dame acquiert le fief de Saint-Paul par adjudication et devient ainsi propriétaire de toute l'Ile.
- 1899 — L'Ile-Saint-Paul, par un acte de la Législature Provinciale, est reconnue comme une municipalité indépendante.
- 1956 — 26 janvier — La Congrégation de Notre-Dame vend l'Ile-Saint-Paul à la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Limited*.
- 1956 — 2 février — Par un acte de la Législature Provinciale de Québec, l'Ile-des-Sœurs est annexée à Verdun.
- 1966 — La société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, tout en restant propriétaire de l'Ile, en remet l'aménagement à la société *Les Structures Métropolitaines* par un bail emphytéotique de 99 ans.
- 1967 — 14 août — Grande fête à l'occasion de la levée de la première pelletée de terre pour le premier des Centres communautaires de l'Ile.
- Fête aussi de la plantation du centième arbre de ce Centre, évocation du 100^e anniversaire de la Confédération Canadienne.
- 1969 — 12 juin — 1^{ère} messe célébrée au Centre communau-

taire de l'Île-des-Sœurs par Mgr Langlois, Curé de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun.

1969 — De juin à septembre — Fouilles archéologiques.

1969 — 15 sept. — Ouverture de la 1^{ère} école primaire (temporaire) dans une maison préfabriquée.

1969 — 12 oct. — Premiers baptêmes (depuis 1955) : Sarah Despatie et Marie-France Thibault.

QUELQUES BONS ARTICLES À RELIRE DANS LES JOURNAUX

LA PATRIE DU DIMANCHE, 17 avril 1955. Léon Trépanier.

L'Île-Saint-Paul ou l'Île-des-Sœurs et son histoire ; judicieux reportages, photos bien choisies.

LE PETIT JOURNAL, 21 août 1955. Arthur Prévost.

Le plus beau centre résidentiel en Amérique du Nord. Article bien fait, détails intéressants concernant la vente de l'Île.

LA PRESSE, 27 janvier 1957. Fernand Lévesque.

Ville modèle dans l'Île-des-Sœurs. Il est question des projets des nouveaux propriétaires.

Autre article du même auteur, le 6 août 1957.

LA PATRIE DU DIMANCHE, 8 septembre 1957. Marcel Blouin.

Sur l'Île-des-Sœurs, la plus belle ville d'Amérique. Article très élaboré, bien présenté mais... 1^o — l'auteur, avec d'autres

Ile-Saint-Paul

avant lui, prétend encore que l'Ile-des-Sœurs est un cadeau royal de Louis XIV à la Congrégation de Notre-Dame. Qu'on relise les documents. 2° — L'auteur ne s'en fait pas pour majorer le prix de vente de l'Ile en 1956. Voir le contrat.

LA PRESSE, 21 mai 1957. *Adieux à l'Ile.*

THE GAZETTE, 21 mai 1957. *Sisters Say Farewell.*

Très belles reproductions photographiques de Photo Service.

THE GAZETTE, 19 février 1966.

Nun's Island Developers. Submit plans Developers.

GLOBE AND MAIL, 21 octobre 1966.

LA VOIX DE LA CONSTRUCTION, 27 octobre 1966.

Commentaires sur le premier Centre Communautaire.

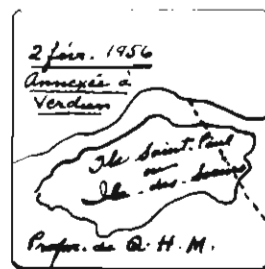
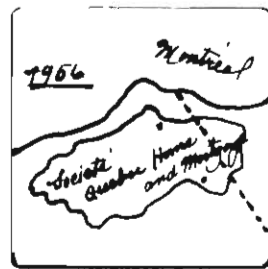
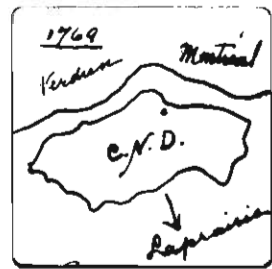
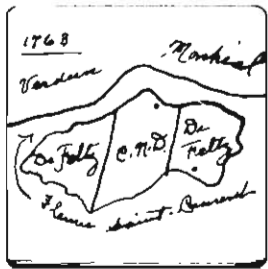
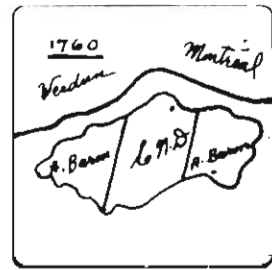
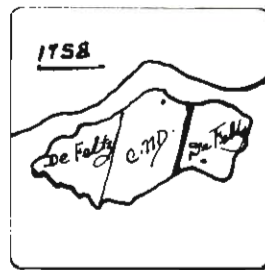
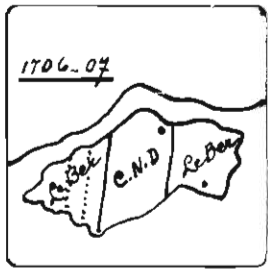
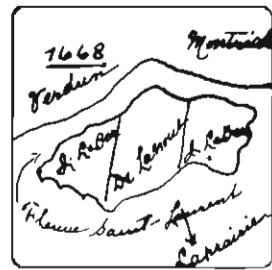
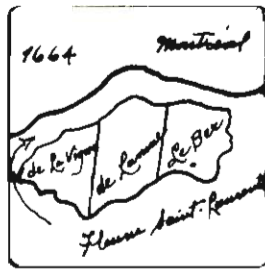
LE PETIT JOURNAL, 20 novembre 1966. Jacques Benoît.

L'Ile-des-Sœurs sera-t-elle réservée aux riches? Interview avec Monsieur Bobrow.

MONTREAL-MATIN, 31 octobre 1967.

Un lieu de retraite et de repos qui deviendra un domaine résidentiel de \$300,000,000. Excellent article.

1



APPENDICE II

*Contract de lisle S' paul
28 Janv^r 1664
ont esté Reformes A M^r Duchenu Intendant*

JEAN DE LAUSON conseiller ordinaire du roy en ses conseils destat et privé Tuteur et curateur et ayant la Garde Noble des Enfants mineurs d'ens deffunt Messire Jean Seigneur de lauson grand senechal de la nouvelle france nostre fils et de dame anne dez prez son espouse A tous ceux qui cest presentent lettres verront, Salut Sçavoir faisons qu'en ladite calité de Tuteur et ayant la garde noble desdits mineurs nous avons donné auctroyé et consédé donnons auctroyons et consedons par ces presentes A claude Robutel Sr. de Saint andré, Jean de la vigne et Jacques le Ber la concistance des lieux qui Ensuivent CEST A SÇAVOIR lisle St. paul et Jlls y adiacant et battures y attachées estant dans la Seigneurie de la Cytiere dans le fleuve St. Laurent ausdits mineurs appartenant en la nouvelle france pour en Jouir en plaine propriété par lesdits Sieurs de st. andré, le ber et la Vigne, Eux leurs hoys et ayant cause un fief noble avecq Justice moyenne et basse Seulement a la reserve d'Une rente Noble et Seigneuriale de Six minots de bled froment bon loyal et marchand non rachatable et Solidere tant que lesdits Sieurs Jouiront de lisle St. paul en commun et par Indivis et arivant quelle Soit divisée entre Eux par egalles portions il Sa.. fera trois fiefs et trois hommages desdits lieux consédez et la rente pareillement partagees en trois Sera pareillement de deux minods de bled froment chacun deus devra Sans Solidité et Sependant se payera la redevance de Six

Ile-Saint-Paul

minots tous les ans a la St. Martin d'hiver portable au lieu Seigneu-
rial de la Cytiere laquelle rente de Six minots de bled fromant ne
commancera a courir et estre deuë qu'a la St. Martin d'hiver de
lannée que l'on contra 1600 Soixante Six et continuera à l'advenir
d'an en an et encore a la reserve de la foy et hommage qui Sera
portée par l'Un deux et rendüe a ladite Seigneurie de la Cytiere
leurs hoys et ayant cause a perpétuité avecq le revenu pour droict
de rachapt a chaque mutation de possesseur Suivant la coutume
du vexin françois enclave de la coustume de paris en donnons en
mandement aux Juges provost de la Cytiere Son lieutenant ou commis
mettre lesdits Sieurs de St. André, le Ber, de la Vigne en possetion
desdits lieux et concedez et y planter bornes cy metier ou de ce
faire, luy donnant pouvoir et puissance en tesmoin de quoy nous
avons signé les presentes et a Jcelles fait aposer le Cachet de Nos
harmes et contresigné par un de Nos Secretaires a paris ce xxvii^e Jour
de Janvier — Mil Six cens Soixante et quatre

DELAUSON (paraphe)

Par monseigneur

Ch.HUET (paraphe)

Nous Soubzsignez Avons receu autant de la concession cy dessus,
Et promettons Jcelle Entretienir Selon sa forme et teneur fait a
paris le vingt Neuf^e jour de Janvier mil six cens soixante quatre/

C.Robutel

LeBer

Jean de La Vigne

Copie conforme à une photocopie de l'original; Archives de la Congré-
gation Notre-Dame de Montréal (Canada). —
+fl—

*Donnation par honneste fille Marie Le Ber AU
Sr Jacques leber son frere de partye de L Jsle St paul
avec Jnsinuation*

PAR DEVANT ROMAIN BECQUET Notaire Royal en la Nouvelle France resident A Quebecq et Tesmoins Soubz SigneZ fut presente en Sa personne honneste fille Marie Lebert Majeure d'ans, Laquelle considerant Les assistances qui Luy ont esté Rendues par Le Sieur Jacques Lebert Marchand demeurant A Montroyal Son frere ET Les grandes Sommes de deniers dont Elle Luy est redevable pour Les Travaux par Luy PayeZ et faicts faire En Une troisiesme Partye. de Lisle Saint paul Scituée prest Ledit Lieu du Montroyal, A Elle appartenant A Cause de la donation qui Luy en a esté. faicte par Le Sieur Jean de la Vigne par Acte. de luy Signé Le Neuf jesme Octobre Mil Six cens Soixante Sept considerant Aussy quelle Ne peut rembourser Ledit Sieur Son frere. pour N'avoir aucun bien et desnuée de Toute chose., Cestant Mesme Ledit Sieur Lebert Son frere. obligé par bonne Vullonté Envers Les Reverendes Meres Ursulines de Quebecq. de leur payer Le dot et pension d'icelle Marie Lebert CheZ Lesquelles elle espere Entrer En bref a dessain destre Religieuse ET Aussy. que ladite troisiesme partie de ladite Jsle St Paul Luy est plus onereuze que profitable pour Navoir Le Moyen de faire continuer les travaux d'icelle et desirant Ladite Marie lebert Recompenser Et recmunerer Ledit Sieur Le Bert son frere de partie de Ce quelle Luy est Redevable pour Ces Causes et autres bonnes Considerations, Ladite Marie Lebert A vullontairement et de Son bon et plain gré Recognu et confessé avoir donné, Cédé, quitté, Transporté, et delaisé, et par Ces presente donne Cedde quitte et Transporte et delaisse des Maintenant et a Tousjours par donation pure Simple et Jrevocquable faicte Entre vifs en la Meilleure forme

Ile-Saint-Paul

que faire Ce peut et promet garantir de tous troubles Etc. A mondit Sr. jacques Lebert. a Ce present ET Acceptant pour Luy Ses hoirs et ayant cause Laditte. Troisième partie de l'isle de St. paul et Tout Ce qui en despendt circonstance ET despendance Sans Aucune chose. Reserver. ny Retenir Appartenant. A ladite Lebert A Cause de la donation cy dessus dabte. quelle A presentement. baillé et Mise es Mains dudit Sieur Lebert Ladite troisième partie de l'isle Relevant de la seigneurie de la Cittiére, ET chargée des droits et devoirs quelle peut devoir que les parties N'ont Sceu dire Ny de-claire de Ce Enquis Suivant Lordonnance. pour Touttes et Sans Aucunes charges. debtes Jpoteques Ne Redebvances quelconques pour de ladite Troisième partie de l'isle St paul Appartenances et despendances. jouir faire et disposer par ledit Sieur Lebert Ses hoirs et Ayant cause. des Maintenant et a Tousjours a leur vollonté et Comme de Chose Leur Appartenante. a vrey et juste Tiltre, Cette presente donation faicte pour Les Causes et Considerations Susditte et par Ce que Ainsy jl a pleu et plect a ladite Marie Lebert de faire, Transportant tous droicts de propriété, etc. dessaizissant Etc. et pour faire jnsinuer ces presentes Etc., promettant Etc. obligeant Etc. Renoncant Etc. faict et passé Audit Quebecq. estude dudit Notaire LAN 1600 Soixante huict Avant Midj le Unze jesme jour doctobre Es presences de gille du tartre. et de jean baptiste gaudon Sieur de belle fontaine. demeurant audit Quebecq Tesmoings qui ont Signé a Ces presentes Avec Lesdittes parties Suivant Lordonnance./.

BECQUET (paraphe)

Jnsinué Et enregistré au Registre (No^{re}) des Jnsinuations de la Jurisdiction ordinaire de Cette Ville au desir de Lordonnance de Messire Claude Bouteroue Conseiller du Roy en ses Conseils destat et privé Jntendant de la Justice de police Et finances de ce pays, Expediant

Documents

les Causes de laditte Jurisdiction attendu l'absence de Monsieur Le
lieutenant general en Jcelle Laditte Ordonnance en datte du Vingt
huitieme decembre mil Six Cent Soixante huit dont acte

RAGEOT (paraphe)
greffier

COPIE CONFORME à une photocopie de l'original. ---
fl/+

1676.

16^r. Septembre

adveu & Denombrement de partye de
L'Jsle S^t paul par le s^r Jacques le Ber /

AUJOURD'HUY Est Comparu par devant Le Nottaire Royal de L'Jsle de montreal en la Nouvelle france et Tesmoings Soubs Signez Le Sieur Jacques Le Ber, Marchand & Cosseigneur pour deux tiers de L'Jsle S^t paul Aud pays & Ses deppendances, demeurant ordinairement aud Montreal, Lequel en Consequence, de L'arrest du Conseil d'estat du Roy Tenu au C.^o [déchiré] de Luting pres Namur Le quatrie^m. Juin obi^c Soixante & quin(se) et de L'ordonnance rendüe Sur Jceluy, par M^r^e Jacques Du Chesneau Chevalier Seigneur de la Doussiniere & Dambrau Conseiller du Roy en Ses Conseils d'Etat & privé Jntendant de la Justice police & finances de Canada, Acadie, Jsle de Terre [sic] Et autres pays de la france Septentrionale en datte du Vingt Cinq May dernier passé, Aux fins, de Rendre a Sa Majesté, Les foy et hommage, qui luy Sont deubs, par Ses Vasseaux dud pays, et donner Leur adveu & denombrement Suivant La Coustume de la prevosté & Viconté de paris Suivie & gardée en ce pays, a dit & déclaré, qu'à Cause de lad^{te} Seigneurie de L'Jsle S^t paul, Il y possede Les deux tiers, Consistans, en quatre Cent arpens de Terre, dont la plus part Complanté en grand bois & prairies,, Le principal Manoir, Contient environ Cinquante arpens en Culture de pioche et charrüe, Un grand Bastiment de pierre a chaud & a sable, de Cinquante piedz de long, Sur Vingt quatre piedz, de hauteur de dix huit en quarré, Ensemble Une grande estable de quarente Cinq pieds de long, de mesme Nature, Une grange de bois de Charpente, de soi-

xante & quatorze piedz, Sur trente de large, avec Cour & Jardin
et Verger a Arbres fruictiers, Comme aussy, Environ, Treise ou
quatorze arpens desfrichez par les Nommez Jean Mardor & pierre
Tessier, Tenanciers de lad^{te} Seigneurie, dont & de lad.^{te} decla-
raon'. & denombrement led Sieur Comparant a requis acte, a luy
accordé pour luy Servir & Valloir en temps & lieu ainsy que de
raison. ce fut fait passé & octroyé, aud Montreal, en la Maison
dud S. le Ber lan^r gbi^c Soixante & Seise Le Seisie'. sepbre' apres
midy és presence des Sieurs Jean Gervaise, & pierre Caillé Tes-
mcings y demeurans & Soubz Signez avec led S. Comparant //.

Le Ber

BASSET [paraphe]

COPIE CONFORME à l'original; Archives judiciaires de Montréal.-
FL/-

Ile-Saint-Paul

Echange entre les Seurs De La Congregation, et Monsieur de Lannoue

16^e juillet 1706

Ratification et quittance ensuite —

Received into the Register's office in Quebec on Thursday the 4th day of July 1965 at half an hour after Eleven O'Clock in the forenoon

J GOLDPRAP D(eputy) Reg(iste)r

Registered in Said office on Thursday the 10th day of July 1765 at Two o'Clock in the afternoon in the French Register letter A Page 233.

J GOLDPRAP D Regr.

PARDEVANT ANTHOINE ADHEMAR Nottaire royal de lisle de montreal resident a Ville Marie soussigné et Tesmoins en fin nommés FURENT presentes Reverende Soeur margueritte lemoine du saint Esprit Superieure des filles Secuillieres Nostre dame de la Congrégation de Montreal assistée de Soeur marie Barbier de la Somption assistente et de marguerite Trottier de saint joseph depositaire des Biens de la Communauté des dittes Filles de la Congregation assemblées en une des Salles de laditte Congregation au Son de La Cloche en la maniere accoustumée faisant et Representant Leur Communauté En la presence Et assistées de messire françois vachon de belmont un des prestres du suminaire de Saint Sulpice de paris Superieur de Messieurs les Eclesiasthiques du suminaire de Cette Ville grand vicaire de Monseigneur lustrissime et reverendissime Evesque de Quebec Et Superieur des dittes filles de la Congregation d'Une part, ET Zacarie de Robutel Sieur de la Noüe lieutenant d'Une Compagnie des troupes du destachement de la Marine demeurant

ordinairement a Chasteau Gay Estant de presant En Cétte ville faisant tant pour luy que pour dame Catherine lemoine Son Epouse a laquelle Il promet faire agreer et ratisfier Ces presentes et la faire obliger avec luy Sollidairement aux renonciations requises a la garantie des heritages sy apres declaréz & de la ditte Ratification Et obligation en fournir lettres en Bonnes et dhue forme ausdittes Soeurs de la Congregation de Jour en jour a peine de Tous despens dhomages Et jntérest Ces presentes Neant moint Tenant et à ses fins a des a presant autorisé et autorize la ditte dame lemoine son Epouse sans qu'il En soit Besoing d(autre) Ny de Sa presence ; lesquelles parties Ez dits noms on(t) Reconnu Et Confessé avoir fait et accordé Entr'eux de Bonne foy les Echenges Cessions Transport et permittations Quy En suivent CEST A SÇAVOIR les dittes Soeurs de la Congregation audit Nom avoir Baillé, Cédé, quitté, Transporté et dellaissé audit Tiltre de Change du tout des maintenant et a Tousjours et promettant Ez dits Noms garentir dellivrer et deffendre de Tous Troubles debtes hipoteques Evictions Et autres Empeschement generalmente qu'el Concque aus dits Sieur Et d'ame de la Noue. Ce acceptant par ledit Sieur de Lanoue pour luy Son Epouze leurs hoirs et ayant Cauze a ladvenir UNE Concession SÇise dans la Seigneurie de la ditte Jsle de Montreal Coste Saint Martin de la Contenance de Cinq arpents huit perches de front sur le bort du fleuve saint laurant pareille Largeur par derriere, sur Cinquante arpents de profondeur Et ainsy qu'elle Ce poursuit et Conporte que led. Sieur de la Noue a dit Bien SÇavoir et Connoistre pour avoir Le tout Veu et Visitté dont C'est Contenté et Contente Sans aucunes Choses en rezerver Excépter n'y Retenir par les dittes Soeurs que lentiére Recolte de lavoine et Bleds quy Sont a presant pendens par les Racines Seulement Tenant la Totalitté de la ditte Concession dun Bout Sur le devant audit fleuve Saint laurent dautre Bout par derriere, Terres Nom Concédées d'Un Costé aux Terres des heritiers de feu Charles

dailliboust Vivant Escuier Sieur de Musseaux et dautre part a C'elle de louis gervaise aus dittes soeurs appartenant, SÇAVOIR Cinq arpents huit perches de front Sur le dit fleuve Sur quarente arpents de profondeur par Titre de Concession a Elles fait par Messire françois Vachon de belmont un des prestre du Suminaire de St. Sulpice de paris Superieur de Messieurs les Ecleziastiques du Suminaire de Cette ville et procureur de monsieur (sic) de Messire François le Chassier docteur En teo(logie) Superieur de Messieurs les Ecleziastiques dudit Suminaire de saint Sulpice de paris Seigneurs et propriétaires de la ditte hisle de Montreal et autres Lieux En dependant devant ledit nottaire soussigné le Sixiesme Juin mil Sept Cens Cinq Et dix arpents de profondeur sur la mesme largeur de Cinq arpents huit perches au bout des dits quarente arpents de la Susditte profondeur que mes dits Sieurs les Seigneurs ont promis de donner et Concedder aux dittes Soeurs, PLUS lesdittes Soeurs Baillent et dellaissent et dellaissent (sic) Comme dessus audit Tiltre dechange audit Sieur de lanoue Ce acceptant toute la prairie qu'elles ont Et leur appartient Scize audit lieu de saint françois Tenant aux dits heritiers dudit feu Sieur d'ailliboust Jacques Tuillier, devigne et autres aux dittes Soeurs appartenant a juste tiltre le tout mouvant En Censive de la Seigneurie de lisle de montreal Et Chargée envers mesdits Sieurs les Seigneurs d'Jcelle Sçavoir les dits Cinq arpents huit perches de front Sur quarente arpents de profondeur et susditte prairie a Raison de trois deniers de Cens pour Chacun arpant de terre en surpéficie payable au Jour de la Saint martin onsiesme Novembre et Lesdits dix arpents arpents (sic) de profondeur Sur Laditte largeur de Cinq arpents huit perche aux Cens et rentes quy seront portés par le Contract de Concession que mesdits Sieurs les Seigneurs en donneront le tout francq et quitte de Touttes Charges qu'elConques et des arrerages dudit Cens du passé Jusque au jour de saint martin onsiesme Novembre prochin jnclus ; Et pour et ; Entréchange ledit Sieur de Ro-

butel de lanoue a Baillé Cedé quitté Transporté et dellaisé par Ces presentes du tout des Maintenant Et a Tousjours audit Tiltre de-change et promet garentir de tous troubles dettes hipoteques douaires Evictions et autres empeschemens generalmente qu'elconques ausdittes filles Secullieres de la Congregation Nostre dame dudit montreal Ce acceptant par laditte Soeur lemoine du Saint Esprit Leur superieure assistée desdittes Soeurs assistente et depositaire pour Elle Et leurs Successeurs a ladvenir les deux Tiers du fief apellé de la Noue Scitué dans lisle saint paul faisant avec lautre Tiers appartenant a dame anne robutel Epouse de Constand le marchand Escuier Sieur de lignery Commandant l'une des Compagnies des troupes dudit destachement de la Marine Le Troisiesme Tiers de laditte Jsle Saint paul avec Les Jslets Batures adjaçants Et audit Sieur de lanoue appartenant avec Tous droits de Seigneurie haute Moyenne et Basse justice à la charge de la foy Et hommage que ledit Sieur de lanoue est obligé de porter au Chasteau saint louis de quebec duquel Ledit fief de la Noue Releve aux droits et Redevences accoustumés et au desir de la Coustume de la prevosté et Viconté de paris et ainsy qu'est plus au long porté a la Concession dudit fief de la Noue portant la foy et hommage fait a Sa Majesté par feu le Sieur Claude de Robutel pere dudit Sieur de la Noue Vivant Sieur de saint André Seigneur de Laditte troisiesme partie d'Jsle Saint paul ez mains de Monsieur du Chesneau Cidevant jntendant En Ce pais le dix huit juillet mil Six Cens septente six de luy signé Et plus bas par monseigneur Becquet, Scellé du cachet de Ses armes en Cire Rouge et ainsy qu'est plus au long porté audit acte de foy Et hommage Contenant ledit Entier fief de La Noue Trois Cens Soixante arpents de terre en Superficie en saise arpents de front le tout ou Environ Sous la profondeur de toutte laditte Jsle Tenant des deux Bouts aux Terres de Sieur Jacques leber Escuier audit Sieur de la Noue a luy appartenant Et quy luy sont advenus et Echus par les deceds dudit feu Sieur claud

Ile-Saint-Paul

de Robutel, Et damoiselle Suzanne de gabriel son Epouze Ses pere et Mere auquel Sieur de Robutel de Saint andré Ledit tiers de laditte Jsle Saint paul appartenoit par Laditte Concession portant laditte foy Et hommage dudit jour dix huit juillet mil Six Cens septente six des partages faits de laditte hisle Saint paul Entre ledit feu Sieur de Saint andré ledit Sieur lebert et Sieur Jean de lavigne devant mr. dumouchy Nottaire Royal a Ville marie le quatorze Novembre mil Six Cens Soixante quatre dont Est fait Mention audit acte de foy et hommage et par les autres actes y mentionnés, Sans autres Charges debtes hipoteques N'y Redevences quel Concques quitte de Tous arrerages des dits droits et Redevences du passé jusque a huy pour des Choses Sy dessus Eschangées Jouir faire et dispauzer par Chacun des dittes parties Comme Choses leur appartenant au moyen du present Echange a Commencer Laditte jouissance de Ce Jour dhuy en avant a la Reserve de l'Entiere ReColte du Bled froment Et avoine quy Est a present sur laditte Concession que les dittes Soeurs Reservent seulement Comme Est Cidevant dit ledit Sieur de la Noue Ce Reserve pareillement Lentierre Recolte du bled froment Et avoine quy Est dé presant Sur lesdittes terres En fief par luy Baillé En Contre Echen(ge) aux dittes Soeurs de la Congregation, Cétte Echange Cession et Transport ainsy fait aux Charges Sy dessus seulement et outre Moyennant la Somme de deux mil livres du pais de soulte et Retour que la ditte Soeur de Saint Esprit superieure des dittes filles de la Congregation assistente Et depositaire ont promis et Seront obligés Bailler et payer audit nom audit Sieur de la Noue ou au porteur et caetera de Jour En Jour a peine de tous despens dhomages et Interest sous lobligation de Tous les Biens Meubles et jmeubles presents et advenir de leur Communauté, declarant ledit Sieur de la noue que laditte Somme de deux mil livres Est pour employée avec (autres) Sommes a payer Certains heritages dont jl Est En traité (Et) pour seuretté de la garentie stipulléé par Ces

presentes Ledit Sieur de lanoue promet de Retirer quittance du
payement quil fera aux proprietaires quy luy feront la vente des
dits heritages dans laquelle Il Sera declaré que dans Ledit payement
Est Entré la ditte somme de deux mil livres de laditte soulte et Re-
tour afin que les dittes Soeurs ayant pour icelle hipotéque sepesialle
et privilegiée Jusqu'a la Concurrence desdittes deux mil livres et de-
meureront subrogées aux droits Nom Raisons actions et privileges
des dits Vendeurs pour seuretté de quoy ledit Sieur de la Noue
Soblige fournir aux dittes Soeurs Incontinent apres les dittes acqui-
sitions faites Coppie de la ditte quittance quy portra laditte decla-
ration et Subrogation dans huit jours au plus tard a peine de Tous
despens dhomages Et Intherest ET DEMEURERONT au surplus les
Choses Echengées reciproquement par sepecial privilegé affectués
Et hipotequés a la garentie les Uns des autres ainsy qu'il Est accous-
tumé Transportant par les dittes parties Ez dits noms Respectivement
tous droits de proprietté Nom Raison demandes actions et pretentions
quelles avoient et pouvoient avoir sur les dittes Choses Echengées
desquélles Elles ce Sont dessesies au profit l'une de lautre voulant etc.
procureur le porteur etc. promettent Les dittes parties de Ce Remettre
ResCiproquement les Uns aux autres Tous les Tiltres et papiers Con-
servant la proprietté des dittes Choses Echengées par Ces presentes
Car ainsy a Esté accordé Entre les parties et caetera et pour Lexe-
cution des presentes ont Elleu leur domicile En Cette ditte Ville
Sçavoir les dittes Soeurs de la Congregation leur demeure et maison
Scize Rue Nostre dame Et ledit Sieur de la Noue la Maison du
Sieur Repentigny lieutenant des troupes dudit destachement de la
Marine Rue saint paul et saint françois auxquels lieu et caetera pro-
mettent etc. obligéant Chacun En droit soy éz dits Noms etc. Renon-
sant etc. fait Et passé audit Ville Marie en l'Une des Salles de la ditte
Congregation lan mil sept Cens Six Le saisiesme jour de juillet apres
midy En presence des Sieurs Vincent lenoir menuisier Et pierre Ri-

Ile-Saint-Paul

vet praticien Tesmoins demeurans audit Ville Marie signés a la Minutte des presentes avec lesdites parties et nottaire Apres lecture faite suivant lordonnance Signé françois Vachon de belmont prestre et Vicaire general, Soeur margueritte lemoine du St. esprit, Soeur Marie Barbier de la somption, Soeur margueritte Trottier de saint Joseph, Robutel de lanou Rivet Vincent lenoir Et adhemar Notaire Royal et ont signé

ADHEMAR (paraphe) N R

AUJOURDHUY pardevant Ledit notaire et temoins en fin nommés EST COMPARU Dame Catherine Lemoyne Espouse dudit Sieur de La Noue et de Lui suffisamment autorisé par Le susdit acte pour Lesfect qui ensuit Laquelle apres que Lecture Lui a Esté faite mot apres autres par Ledit notaire soussigné de Leschange cy devant Escrit et quelle a dit L'avoir Bien entendu de son Bon gré La approuvé agreé et ratiffie Comme estant fait selon son Jntention Veut Consent et accorde qu'il Sorte sa force et teneur et a la Garentie des Choses Eschangées elle sy oblige Solidairement avec Ledit Sieur de Lanoue son Espoux et Chacun dEux seul pour Le tout sans division discussion ny fidejussion rennoncans audit Benefices envers Lesdites soeurs de La Congregation absentes Le notaire soussigné ce acceptant pour Elles promettant etc. obligeant etc. rennoncant etc. FAIT et Passé audit Ville marie estude dudit notaire L'an mil sept Cens six Le quinsiesme decembre apres midy en presence des Sieurs pierre Cabazie et Jean Petit huissier roiaux temoins demeurantz audit ville marie Signes a la minutte des presentes avec Laditte Dame de Lanoue et notaire apres Lecture faite suivant Lordonnance ainsy signé a Laditte minutte Catherine Lemoyne, Cabazie, J. Petit et Adhemar notaire roial susdit et soussigné.//

ADHEMAR (paraphe) N R

AUJOURDHUY pardevant Ledit notaire soussigné et temoins en fin nommes EST COMPARU Ledit sieur zacarie de Robutel Seigneur de Chateaugay y demurant estant de present en Cette Ville Lequel a Reconneu que Les Soeurs de La Congregation nôtre Dame de montreal ont paier suivant Lordre verbal qu'il Leur en avoit donné a son acquit a Mr. Le Baron de Longueuil La somme de deux mil Livres suivant la quittance dudit Sieur de Longueuil représenté par Soeur Marguerite trottier de St. Joseph depositaire des biens de Laditte Congregation dont La teneur ensuit, Jay Reçu de la Supérieure de La Congregation La Somme de deux mil Livres pour et a Laquit de Monsieur de Lanoue a comte de ce qu'il nous doit de Reste de La terre de Chateaugay fait a montreal Le Vingt Cinquesme mars mil sept Cens huit Signé Longueuil, ET a L'instant Laditte Soeur St. Joseph a mis ez mains dudit Sieur de Noue Le susdit Billet duquel Il sest Contenté, Et au moien d'Jcelluy Il a quitté et quitté Lesdittes soeurs de La Congregation des deux mil livres quelles restoient par Le Susdit Contrat dEchange Ensemble Les quitte des Interestz de Ladite somme du passé Jusques a Ce Jour dont etc. quit-tant etc. FAIT et passé audit Villemarie estude dudit notaire L'an mil sept Cens huit Le Vingt quatriesme de novembre apres midy En presence des Sieurs Charles villiers et René de couagne temoins demeurants audit ville marie Signé a la minutte des présentes avec Ledit Sr de Lanoue Ladite soeur St-Joseph et notaire apres Lecture faite suivant Lordonnance ainsy signé robutel de Lanoue, Soeur Marguerite trottier de St Joseph C Villiers R. decouagne, et adhemar notaire roial susdit et soussigné//.

ADHEMAR (paraphe) N R

COPIE CONFORME à une photocopie de l'original: Archives de la
Congrégation Notre-Dame de Montréal (Canada). —
fl=

*VENTE faite aux Soeurs de La Congregation
par Monsieur et Madame de Lignery 25 may 1707
quittance Ensuite —*

PARDEVANT Anthoine Adhémar notaire roial de Lisle de montreal residant a ville-Marie Sous Signé et temoins en fins nommes furent present Constant Le marchand Escuier Sieur de Lignery Capitaine Commandant L'une des Compagnies des troupes du detachement de La Marine Et Dame Anne Robutel son Epouse qu'il a autorisé et autorise pour L'efet qui ensuit demeurant à Lisle St Paul estant presentement en Cette Ville Lesquels ont reconnu et Confesse avoir vendu et par Ces presentes Vendent, Cedent quittent transportent et déLaissent et maintenant a toujours promis et promettent solidairement et L'un pour L'autre et chacun deux seul pour Le tout sans division discussion ny fidejussion renonçans aux dits benefices garentie de tous troubles dettes hipoteques substitutions Evictions et autres Empechemens generalement quelconques aux filles seculieres de La Congregation Notre-Dame de montreal ce acceptant par Reverende Soeur Marguerite Le Moine du Saint Esprit superieure des dittes filles Soeur Marie Barbier de La Somption assistante et Sr marguerite Trotier de Saint Joseph depositaire des biens de La Communauté des dittes filles faisant et representant Leur Communauté pour elles et Leurs successeurs au aiant Cause Et de Lagrement de Messire françois Vachon de Belmont un des pretres du seminaire de St Sulpice de Paris Superieur de Messieurs Les Ecclesiastiques du Seminaire de Cette Ville grand Vicaire de Monseigneur Ljllustrissime et Reverendissime Eveque de Quebec et superieur des dittes filles Seculieres de La ditte Congregation notre Dame de Montreal Un tier du fief appelé La Noue Scitué dans

Lisle st Paul faisant avec Les deux autres tiers que Les dittes filles Seculieres de La Congregation ont acquis par L'echange de Zacarie de Robutel Sieur de La Noue Lieutenant d'une Compagnie des dittes troupes de La Marine Le troisieme du tier de la ditte isle St. Paul avec Les islets et battures adjassantes aux dits Sieur et Dame Vendeurs appartenant avec tous droits de Seigneurie haute moienne et basse justice à La Charge de foy et hommage que Les dits Sieur et Dame Vendeurs sont obligez de porter au Chateau St Louis de Quebec Du quel Le dit tier du fief de La Noue vendu par Ces presentes relevés aux droits et Redevances accoutumés et au desir de La Coutume de La Ville prevosté et Vicomté de paris et et aussi qu'est plus au Long porté à la Concession du dit fief de La noue portant La foy et hommage fait a sa majesté par feu Claude de Robutel pere de la ditte Dame de Lignery Vivant Sieur de St André Seigneur de La ditte troisieme partie de Lisle de Saint-Paul et mains de Monsieur Chesnau Cy devant jntendant en Ce pais Le dix huitieme juillet mil six Cent soixante Seize de luy Signé et plus bas par Monseigneur Becquet Scellé du Cachet de ses armes en Cire rouge et ainsi que Le dit troisieme du fief de Lanoue ce poursuit et Comporte que Les dittes Soeurs Superieure Assistante et depositaire ont dit (bien sçavoir sans aucune) Chose en excepter reservée ny retenir par Les dits Sieur et Dame de Lignery vendeurs que Lentier Recolte de tous grains et fouins (qui sont) desus La presente année et dy Loger Les dits grains dans La grange que Les (dites) Soeurs ont sur Les dits deux tiers du dit fief de La Noue qu'elles ont heu du dit Sieur de La Noue par Eschange pour estre battus et Les fourages Enlevez pendant Le Cours de L'hiver, d'enlever Le Bois de Corde que les dits Sieur et Dame y ont fait faire. De faire pacager Leurs bestiaux sur Le dit tier du fief vendu jusqua L'automne prochain et dy enlever et transporter ou bon leur Semblera Les batimens qu'ils ont

Ile-Saint-Paul

sur Le dit tier et fief Vendu du Costé du fleuve St Laurent L'automne prochain tenant La totalité du dit tier et fief La noue Vendu par Ces presentes d'un bout a un Chenail qui separe La ditte isle St paul d'avec Lisle montreal et d'autre bout au fleuve St. Laurent d'un (d un) Costé aux terres des dittes filles Seculieres de La Congregation qu'elles ont acquises du dit Sieur de Lanoue et d'autres part aux terres des heritiers de pierre Tessier, Le dit tier et fief au dit Sieur et Dame Vendeurs appartenant et qui sont avenues et Eschues a La ditte Dame de Lignery par Les Successions du dit feu Sieur Claude de Robutel et feu damoiselle Susanne de Gabriel son epouse ses pere et mere aux quels Le dit tier de Lisle St Paul apartenoit par La ditte Concession portant La ditte foy et hommage du dit jour dix huitieme juillet mil Six Cent Soixante Seize Sans aucune Charge dettes hipoteques ni redevances quelconques, pour du dit tier du dit fief de Lanoue jouir faire et disposer par Les dittes filles Secullieres de La Congregation Leurs Successeurs et aiant Cause ainsi que bon Leur semblera au moien des presentes a Commencer La ditte jouissance de Ce Jour a Lavenir aux réserves susdittes faits par Les Vendeurs Cette Vente Cession transport et delaisement ainsi fait aux Charges susdittes et outre moyennant La Somme de trois mil Livres du pais que Les dits Sieur et Dame de Lignery ont confessé avoir recu Comptant des dittes filles seculieres de La ditte Congregation qui Leur ont presentement baillée Comptée nombrée et délivrée en La presence des dits temoins vendeurs Soussignez, en Cartes aiant Cours Dont &c. quittant &c. Declarant Les dits Sieur et Dame Lignery que La ditte somme de trois mil Livres est pour employer avec autres sommes A payer Les six mil Livres qu'il doit a sieur jacques Le Ber de Senneville Escuier au nom et Comme Tuteur de sieur Antoine Lemoine Ecuier pour L'adjudication judiciaire qu'il Luy a esté fait de La Maison de pres de Ville et terres en d'ependants Le Vingt quatrieme de Ce mois en La justice roialle de Cette jsle Et pour seureté de La

garentie stipulée par Ces presentes Les dits Sieur et dame Vendeurs promettent de retirer quittance du paiement qu'il feront au dit Sieur de Senneville dans La quelle jl sera declaré que dans Le dit paiement est entré La ditte somme de trois mil Livres du prix de La susdite Vente par eux reçue des dittes filles Seculieres de La Congregation afin qu'e!les ayent pour jcelle somme hipoteque Speciale et privilegié jusques à La Concurrence des dits trois mil Livres &c. demeureront subrogées aux droits noms, raisons, actions et privileges du dit Sieur de Senneville audit nom pour Seureté de quoy Les dits Sieur et Dame de Lignery fourniront aux dittes filles de La Congregation dans huit jours Copie de La ditte quittance qui portera La ditte d'eclaration et Subrogation à tous d epens dommages et jnterests PLUS Les dittes Soeurs Superieure et assistante et depositaire *promettent de donner et bailler aux dits Sieur et Dame Vendeurs La Somme de quatre Cent Livres du pais* pour Espingles dans un an d'huy et aux dittes Charges, Clauses, Conditions et Conventions susdittes Les dits Sieur et dame de Lignery ont transporté tous droits de propriété, fonds tres fonds &c. desaisissant voulant, procureur Le porteur & donnant pouvoir &c. Declarant Les dittes Soeurs Superieure, assistante et depositaire qu'elles dechargent Lesdits Sieur et Dame Vendeurs de Leur fournir Les tistres Concernant La propriété du dit tier du fief de Lanoue vendu par Ces present Contrat Car ainsi &c et pour Lexecution des presentes Les partis ont Esleu Leur domicile en Cette ville Sçavoir Les dits Sieur et Dame de Lignery La maison Mademoiselle Bouat scize Rue Nôtre Dame, et Les dittes Soeurs de La Congregation La maison de Leur Congregation scize même rue notre Dame Auxquels Lieux &c nonobstants &c. promettants &c obligéans &c solidairement comme dessus renonçans &c fait et passé au dit Ville marie en Lune des salles de Laditte Congregation Lan mil sept Cent sept Le Vingt Cinquieme jour de may après midy En presence des sieurs Charles Villier marchand. et Vincent Lenoir

Ile-Saint-Paul

menuisier temoins demeurans au dit Ville Marie Signéz à La minute des presentes avec Les dits Sieur et Dame de Lignery Vendeurs Les dittes So(eurs) Superieure assistante et depositaire Mon Dit Sieur de Belmont et notaire apres Lecture faite suivant L'ordonnance ainsi signéz à La Le Marchand de Lignery Anne Robutel Sr marguerite Le moine du (St) Esprit Soeur Marie Barbier de L'Assomption Sr marguerite trotier de St Joseph, François Vachon de Belmont vicaire general, François Villier Vincent Lenoir & Adhemar notaire roial sus dit soussigné

ADHEMAR

A La marge de L'adjudication faite audit Sieur de Lignery de sa maison dite depres de Ville et terres en deppendants Le mardy Vingt quatrieme may mil sept Cent sept qui est sur Les registres des audiances de La juridiction royalle de montreal a folio quatre Vingt Cinq est La quitance dont La teneur ensuit.

PARDEVANT Le notaire roiale de Lisle de montreal a ville Marie soussigné et temoins en fin nommés fut present Sieur Jacques Le Ber Ecuier Sr Senneville au nom et Comme tuteur de sieur Antoine Lemoine Ecuier Le quel a Reconnu avoir reçu Comtant de Constant Le Marchand Ecuier Sieur de Lignery Capitaine d'une Compagnie des troupes du d'etachement de La marine adjudicataire de La maison de pres de Ville et terres en deppendants en Cartes ayant Cours au veu du dit notaire et temoins La Somme de trois mil Livres sur etant du prix de La ditte adjudication de pres de Ville dont &c, quitant &c, Declarant Le dit Sieur de Lignery que La ditte Somme Cy dessus presentement paiée est La même Somme que Le dit Sieur de L'ignery et La Dame son Epouse ont recue Ce jourd'huy des filles de La Congregation pour La Vente du tier du fief de La noue à elles faite par Le dit Sieur de Lignery et La Dame son Epouse par

Contract passé devant Le dit notaire soussigné Le jour d'hier au desir duquel Le dit sieur de Lignery pour Luy et pour La ditte dame son Epouse fait La presente declaration et en Consequence et sur son requisitoire Le dit Sieur Jacques Le Ber au dit nom Et par Ces presentes a mis et subrogé Les dittes Soeurs de La Congregation en son Lieu & place droits hipoteque preferance et privilege noms raisons et actions sans toute fois être tenu d'aucune Garentie restitution des deniers ny recours quelconque en quelque maniere que Ce soit promettant &c, obligant &c. renonçant &c. fait & passé au dit Ville Marie Estude du dit notaire Lan mil Sept Cent Sept Le Vingt Septieme may apres midy en presence des Sieurs Charles Villier marchand et Claude maurice maitre Cordonnier temoins demeurant au dit Ville Marie Signé à La minutte des presentes avec Les dits sieurs de Senneville de Lignery & notaire apres Lecture faite suivant L'ordonnance ainsi signé à La ditte minutte Senneville De Lignery C. Villier Claude maurice & adhemar notaire roial sus dits & soussigné

ADHEMAR

A LA MINUTE du sus dit Contract de vente faite par Les dits sieur et Dame de Lignery aux dittes Soeurs de La Congregation est annexé La quitance dont La teneur Ensuit

PARDEVANT Le dit notaire & temoins en fin nommez fut present Le dit Constant Le marchand Escuier Sieur de Lignery Capitaine Commandant L'une des Compagnies des troupes du detachement de La marine desnommez au Contract Cy Contre Le quel a reconnu avoir reçu Comtant ou Cartes des filles Seculieres de La Congregation notre Dame de Montreal par Les mains de Soeurs Marguerite trotier de St Joseph une des dittes filles seculieres et depositaire des biens de Leur Communauté a Ce presente La somme de quatre Cent Livres en Cartes aiant Cours qui Luy a La ditte somme Comtée et

Ile-Saint-Paul

reellement deslivrés en presence du dit notaire et temoins et par Le dit Sieur de Lignery recue dont jl s'est Contenté et Contente et C'est pour pareille somme de quatre Cent Livres que Les dites filles Seculieres de La Congregation Luy devoient et a Madame son Epouse pour Epingles ainsi qujl est porté au dit Contract Cy dessus de La quelle ditte somme de quatre Cent Livres Le dit sieur de Lignery a quitté et quitte Les dites filles Seculieres de La Congregation et tous autres fait et passé au dit Ville marie estude du dit notaire Lar mil sept Cent sept Le Sixieme juin apres midy en presence des Sieurs pierres Cabassiér et jean petit de boismorel huissiers roiaux temoins demeurant au dit ville marie signés a La minutte des presentes avec Le dit Sieur de Lignery La ditte Soeur de Saint-joseph et notaire apres Lecture faite suivant L'ordonnance ainsi Signés Lignery, Soeur marguerite trotier de Saint joseph j. Petit Cabasié et adhemar notaire roial sus dit et sous signé —

ADHEMAR

Collationné aux originaux Representez par Soeur marie marguerite trottier de St joseph Lune des Soeurs de la Congregation de notre dame de villemarie depositaire des biens de Leur Communauté Et a Elles a Lynstant Remis par Le notaire Royal de Ljsle de montreal Resident audit Villemarie Soussigné Le troisieme jour d'aouts mil Sept Cent Vingt

LePALLIEUR (paraphe)

COPIE CONFORME à une photocopie de l'original; Archives de la Congrégation Notre-Dame de Montréal. —
fl/=

Reconnoissance de Margueritte Bourgeois

A Ses compagnes

14^e May 1669.

PARDEVANT Benigne Basset Nottaire et Tabellicon de la Terre et Seigneurie de Lisle de montreal en la Nouvelle france et Tesmoings Soubs Signez, fut presente Margueritte Bourgeois, fille Usante et Jouissante de Ses droicts, et L'Une de Celles destinées, pour L'Instruction des filles des habitons de ce lieu, y demourante., Laquelle Craynant, que les Terres, Bastiments & aues^l. Biens, qu'elle avoit Acquis, Sous Son nom et en qualité de Supérieure desdittes filles destinées aud.^e Instruction, en ce p^oys ou ailleurs, ne ceust ausdittes filles et a Celles qui leur Succederont a laditte Instruction, des chicannes par Ses heritiers, ou ayans cause, e dit & déclaré, que lesdittes Acquisitions, ont esté acheptées des derniers provenans, du Labour & Mesnage, des filles qui Sont presentement avec Elle en ce lieu et destinées pour laditte Instruction et des ausones qui luy ont esté faite a ce Sujet, et en ce faisant, consant & accorde Lad^{te}. declarante que lesdittes filles Ses compagnes, Jouissent avec Elle, conjointement desd acquisitions^l. comme des aues^l. Biens qui leurs Sont Communs, promettant & C obligant & C Renonçant & C fait & passé audit Montreal, en Lestude dud No^r^e Lan¹ gbi.^c Soixante & Neuf Le quatorze May avant midy, és pnce^l. des S^r^s François Bailly & Jacques d'acust, Tesmoings a ce requis et Soubs Signez avec lad^{te}. declarante //

Marguerite bourgeois

BASSET [paraphé]

No^r^e & C

Ile-Saint-Paul

CONTRAT DE LA PRAIRIE SAINT-GABRIEL donnée en 1662 par M. de Maisonneuve à Marguerite Bourgeoys « qui s'emploie à Montréal à l'instruction des petites filles en qualité de maîtresse d'eschole seulement ».

Paul de Chomedey Gouverneur de L'Isle de Montreal en la Nouvelle France,

Pour faciliter l'establissem^t des filles de la Congregation de nostre Dame en Ce lieu, Nous Avons donné a Marguerite bourgeois Les Terres Scituées entre les Terres de St. Gabriel & les habitans de St. Joseph, depuis la Concession de Guillaume estienne Jusques a la prairie du domaine avecq pouvoir de Reprendre des Mains durbain Graveline, Environ Trois Arpens et demy de terre dont Il Jouyt a present Joignant Les Terres et prairies cy dessus mentionnées A charge de payer aud^t Graveline Cent francs pour arpent de terre quy sera Labourable a La charrue, et pour La terre quy ne sera en estat destre Labourable a la Charrue diminution sera faite de ladite Somme de Cent livres a proportion de largeur (?) quy sera necessaire pour Les semer et mettre en estat de Labourage a la charrue Ladite Terre pour Jouir Par Ladite bourgeois et Sa Communauté susdite hoirs aux mesmes Conditions que les terres quy leur appartiennent a la pointe St charles Le Tout Suposé quil Se trouve Dans La Metairye Commune a La compaigne (effacé) lhospital Ladite Quantité de deux Cens arpens de terre, Que sy ladite quantité ne sy Trouve par le mesurage quy en sera fait en Ce Cas Lesdites Terres cy dessus pour Le Tout ou partye d'Icelles serviront d'Emplissement a ladite metairye a la Charge & Suivant les pertes de ladite maitairie auparavant D'en Jouir elle fera Mettre pareille quantité de terre au mesme estat Sur lesdites terres de la pointe St charles fait a Ville-marye en l'Isle de montreal Le Vingt cinquiesme aoust 1600 soixante deux Signe Paul de Chomedey Marguerite bourgeois

Au verso sont écrits deux endos suivants :

*Marguerite bourgeois
en qualite de Maistresse
Linstruction des petites filles
qui semploie a Montreal a
deschole seulement*

*Contract de la
prairie St gabriel
donné par Monsieur
de Maison Neufve
en 1662
Pte. St. Charles
n° 6*

COPIE CONFORME à une copie photographiée. —
fl÷

*Concessions à Marguerite Bourgeois
des 31 octobre 1662 & 24 février 1666*

PAUL de Chomedey, Gouverneur de LIse de montreal en la
Nouvelle France.

Suivant les pouvoirs et Commissions qui nous ont esté donnees
par Messieurs les associes pour La Conversion des Sauvages de la
Nouvelle france en Laditte Isle de Montreal et Seigneurs dJcelle Nous
avons donné et Concédédé donnonS Et Conceddons a Margueritte
bourgeois Fille USante et Jouissante, de Ses droicts, La quantité de
Soixante arpens de terre au lieudict Vers le Lac St. Joseph, Scavoir,
trente Six arpens de terres en une piece tenant dun Coste aus Rdes.
meres de lhospital de St. Joseph daultre Costé a Michel Theodore
dit gilles Commenceant Joignant Les terres de St. gabriel Vingt per-
ches de large ou environ et Continuant pareille large vers la monta-
gne tirant au nordouest quart douest Jusques a laditte quantite de
trente Six arpens de Terres' Plus Une aultre piece de Terre de Vingt
quatre arpens Joignant Jcelle commenceant pour La large', quarente
perches au bout des concessions. du nomme François Roisnet, du

Ile-Saint-Paul

nommé michel Lamart dit des Jardins, et du nomme Michel Thodore, dit gilles et continuer Laditte largeur en tirant vers la montagne Sui-
vant le Susdit run. de vent Jusques a la. quantite de Soixante per-
ches faisant lesdittes deux pieces de Terres ensemble Laditte quan-
tite de Soixante arpens, pour Jouyr de La ditte Concession par la-
ditte bourgeois et ayans Cause a perpetuite et en toute propriete a
Charge den payer Chasque annee aus Seigneurs de Montreal Cinq
Sols. de Censive et de Laisser les Chemins que le gouverneur de
Montreal Jugera necessa'. pour la Commodite publique faict a Mont-
real le dernier octobre mil Six Cents Soixante deux. —

PAUL DE CHOMEDEY

GABRIEL SOUART PRESTRE SUPERIEUR des Ecclesiastiques
de l'Isle de Montreal en la Nouvelle france.

EN VERTU de la procuration qui Nous a esté donnée par Messire
ALexandre le Ragois Sieur de Bretonvilliers Superieur des Prestres
du Seminaire St. Sulpice Estably au faux bourg St. Germain despres
LeS Paris, Seigneurs de lad'. Jsle. Nous Avons donné & concedé,
donnons & Concedons, a Margueritte Bourgeois Le Surplus des
Terres qui Se trouveront, de plus de deux Arpens de large Sur dix
huict de Long a elle concedée par Monsieur de Maisonneuve gou-
verneur de lad'. Jsle par le Contract de lautre part, entre lesd deux
arpens & la concession des Religieuses de Lhospital de ce lieu ; Pour
dud Surplus Jouir, par lad Bourgeois & Ayans Cause en Pleine pro-
prieté, & aux mesmes charges, Clauses & condicions, que celles
portées par led Contract, de lautre part escrit, FAICT A Montreal
Le Vingt quatriesme fevrier gbic. Soixante & SiX./

G. Souart (paraphe)

COPIE CONFORME à l'original ; Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal,
(Tiroir 1er, n° 13 1').

Lettre de GUY CARLETON

*Gouverneur en chef de la Province de Québec
autorisant la Congrégation de Notre-Dame
à acheter les 2/3 de l'Île-Saint-Paul
20 octobre 1769*

« Guy Carleton, capitaine général et gouverneur en chef de la Province de Québec, vice-amiral d'icelle, brigadier général des armées du Roi, & — En conséquence de la requête à nous présentée par les Dames Séculières de la Congrégation de Montréal, nous avons confirmé, et par la présente nous confirmons aux dites Dames Séculières de la Congrégation, la permission que nous leur avons déjà donnée verbalement, de faire l'achat de cette partie de l'Île Saint-Paul, près de Montréal, qui vient d'être vendue par le député Prévot-Maréchal de ce district aux plus offrants et derniers enchérisseurs.

« Fait et donné à Québec, sous le sceau de nos armes,
ce 20 septembre 1769.

Guy Carleton. »

Ile-Saint-Paul

*Les Pères et Frères Jésuites
C.P. 130 — Saint Jérôme
Comté de Terrebonne, Qué.*

9 février 1969

Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.
Centre Marguerite-Bourgeoys
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montreal 215
Bien chère Sœur,

Le renseignement que vous a donné le P. Campeau est exact. Le nécrologe de la Compagnie dressé par le très compétent P. Arthur Melançon ne contient le nom d'aucun jésuite mort à Montréal ou dans les environs en août 1875.

Quant aux autres victimes d'accidents en 1805-1806 et en 1841, je n'en sais pas plus long. Les autorités que vous avez consultées, MM. Jean-Jacques Lefebvre, Raymond Denault et Claude Perrault devraient savoir et apparemment ils ne savent pas.

Je n'ai d'autre piste à vous offrir que les journaux de l'époque. A votre intention, j'ai parcouru les *Mélanges Religieux* de 1841, et je n'ai rien trouvé. Nous n'avons pas ici les journaux de Montréal pour l'époque concernée. Ce travail de recherches de faits divers dans les anciens journaux est ingrat, et, d'après mon expérience, ne donne pas grand'chose. Mlle Baboyant, de la Salle Gagnon, pourrait vous dire ce que possède la Bibliothèque Municipale comme micro-films de ces vieux journaux. A mon avis, si l'on avait des dates précises, le travail mériterait d'être entrepris et ne serait pas long.

Je regrette de ne pouvoir vous être utile. Mais je vous félicite d'avoir entrepris cette étude afin de conserver à la postérité les travaux et les mérites de votre excellente communauté.

Je me recommande à vos bonnes prières,

Léon Pouliot, s.J.

Montreal 22^e July 1870

The Reverend Superior General
of the Ladies of the Congregational
Summit of Notre Dame
of Montreal

1^r

32^r

Madam

I have the honor
to report that in compliance with your instructions,
I have examined your property known
as "St Paul's Island", situate opposite Point St.
Charles near this City, with a view of establish-
ing the value thereof; and am of opinion
that said property containing an Area of 800
Arpents, is worth the sum of thirty thousand
pounds £90,000 Currency.

I remain

Madam

With consideration

Yours Obedt. Servant

H. M. P. *(Signature)*

Land Surveyor Montreal

We the undersigned hereby consent in the foregoing
Estimate, + by Henry Land Surveyor.

C. H. *(Signature)*

J. H. Baile, *(Signature)*

(Signature)
of Montreal

J. S. *(Signature)*
of Montreal

J. V. *(Signature)*
of Montreal

(Signature)
of Montreal

(Vertical notes and signatures on the left margin, including names like 'W. A. ...', 'J. B. ...', 'W. H. ...') and a circular stamp.

ILE ST. PAUL

Montreal 22nd July 1870

To
The Reverend Superior General
of The Ladies of The Congregational
Nunnery of Notre Dame
of Montreal

Madam,

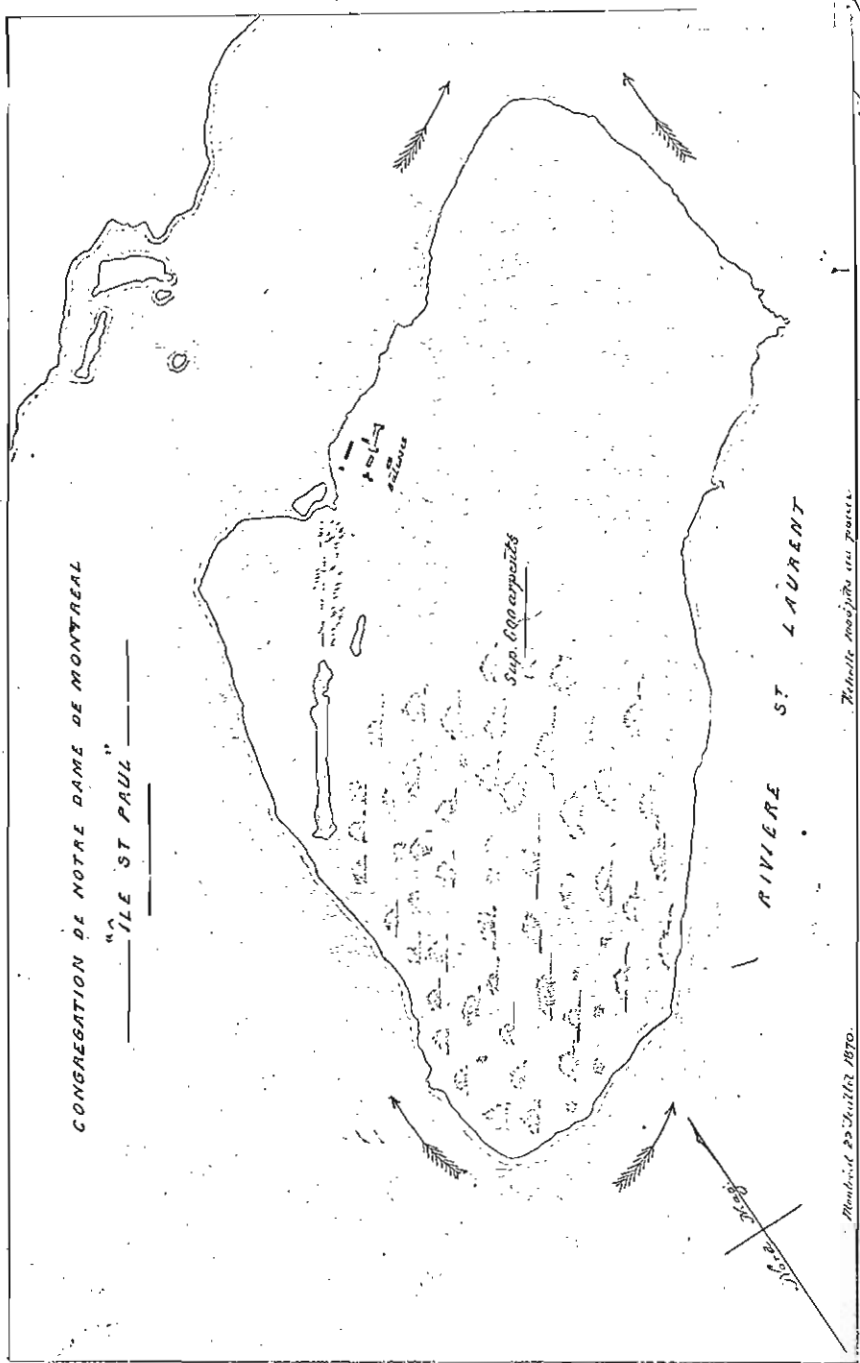
I have the honor to Report that in compliance with your instructions, I have examined your property known as "St Paul's Island" situate opposite Pointe St Charles near this City, with a view of establishing the value thereof ; and and (sic) of opinion that said property containing an Area of 800 arpents, is worth the sum of Ninety thousand pounds £ 90.000 currency.

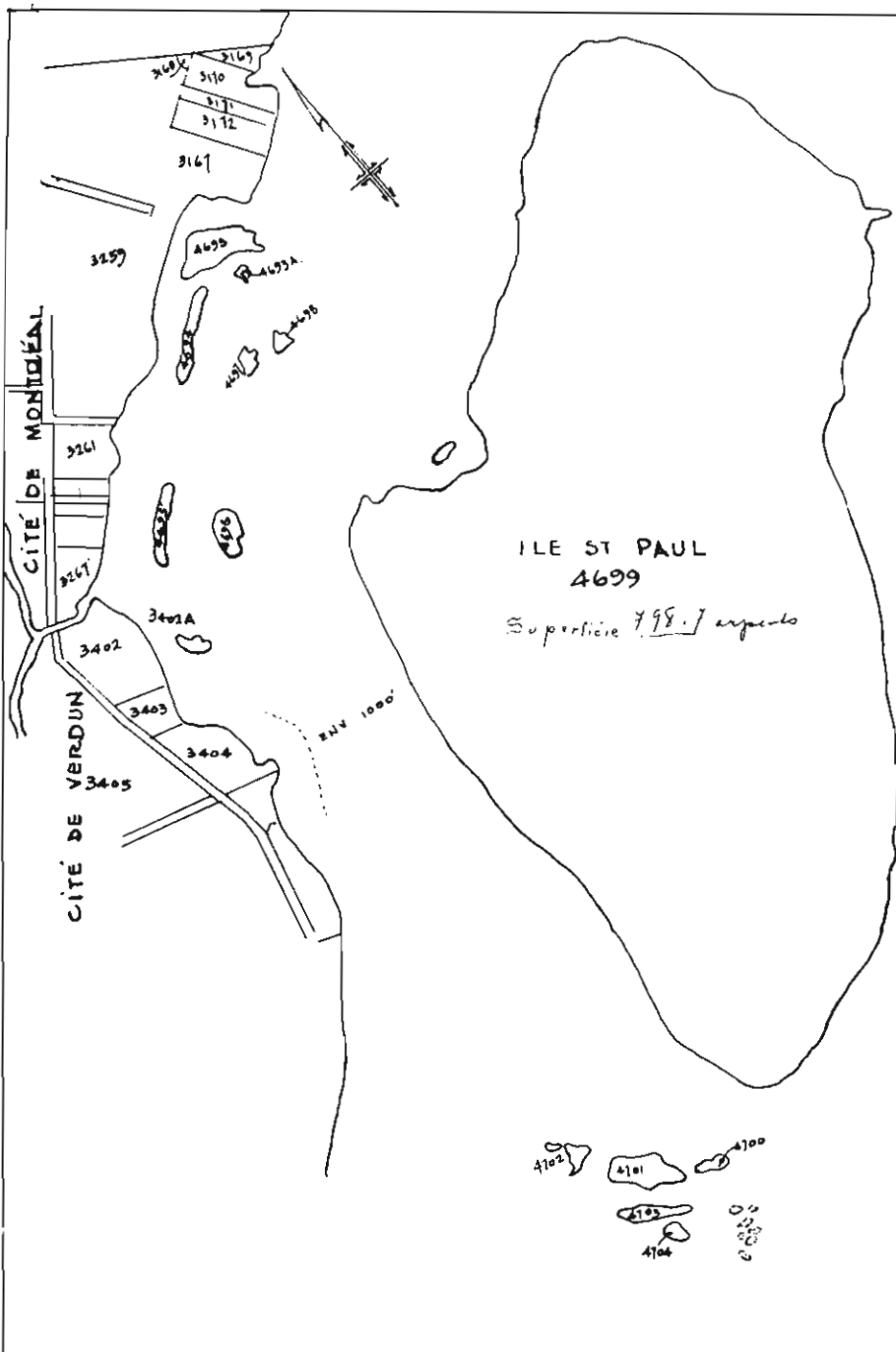
I remain
Madam
With consideration
Your ob't Serv't
H. M. PERRAULT
Land Surv'r Architect

We the undersigned hereby concur in the foregoing estimate

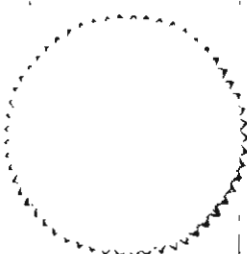
† Ig. Bourget, Ev. de Montreal

C. A. Leblanc, I.C.	J. A. Baile, Supérieur du
L. Beaudry,	Séminaire de St Sulpice, seigneur
Manag. & Director	de l'Ile de Montréal
New City Gas Comp.	J. V. Arraud, Ptre Procureur
O. Berthelet, J.P.	du Séminaire de Montréal
H. Cotté, cashier	John Young
La Banque Jacques Cartier	Pres't B ^d of Trade
William Workman	W. Badgley
Mayor of Montreal	Judge, Queens Bench
A. T. Galt	Province Quebec
late Minister of Finance	S. Church
C. N. Brydge	Judge, Queens Bench
Managing Director	Province Quebec
Grand Trunk RY Co.	





<p>LAURENT C. FARAND <i>Arpenteur-Géomètre - Quebec Land Surveyor</i> 2203 HARVARD MONTREAL TEL. EL. 4789</p>	<p>CADASTRE: MUN. PAROISSE DE MONTREAL MUNICIPAL 1 ECHELLE } 5 ARPENTS - 1 POUCE SCALE } DATE 16 SEPTEMBRE 1963 No. 4013</p>
---	---



L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-SIX, le
vingt-six janvier.

DEVANT ME ROBERT DESY,
notaire soussigné pour la Province
de Québec, Canada, résidant et exer-
çant en la cité et le district de
Montréal.

A COMPARU :

LA COMMUNAUTE appelée LES SOEURS DE LA
CONGREGATION DE NOTRE DAME DE MONTRÉAL, corporation
dûment incorporée ayant le siège principal de ses af-
faires en la cité de Montréal, ici représentée et agis-
sant aux présentes par Révérende Mère Sainte Marie
Consolatrice, née JEANNE BRULE, Supérieure Générale et
Révérende Soeur Saint Albert - - de Sion - , dépositaire
générale, dûment autorisées aux présentes par et en
vertu de deux résolutions passées à une assemblée du
Conseil Général des Soeurs de la Congrégation de No-
tre Dame de Montréal, tenue à Montréal, les deux dé-
cembre mil neuf cent cinquante-quatre et vingt-six
janvier mil neuf cent cinquante-cinq, dont copies cer-
tifiées demeurent annexées à l'original des présentes,
après avoir été reconnues véritables par les susdites
Mères et signées de leur main par elles et le notaire
soussigné, dont copie certifiée demeure annexée à
l'original des présentes après avoir été reconnues vé-
ritables par les Révérendes Mères susdites et signées

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré dans ce
bureau à 11 heures et 15 minutes, le 21 janvier
1916 sous le numéro 1183864

Robert Desy
Notaire



~~No Varietur par elles et le notaire soussigné.~~

Ci-après nommée "LA VENDERESSE"

L A C U E L L E s par les présentes
vendu avec la garantie ordinaire de droit à QUEBEC
HOME & MORTGAGE CORPORATION LTD, corporation dûment
incorporée ayant le siège principal de ses affaires on
la cité de Montréal, ici représentée et agissant aux
présentes par JUDA LEIB GEWURZ, son Président, et CO-
LIN A. GRAVINOR, son Vice Président, dûment autorisé
aux présentes en vertu d'une résolution des directeurs
de la compagnie en date du 1er décembre 1955, dont co-
pie certifiée demeure annexée à l'original des présen-
tes après avoir été reconnue véritable par les offi-
ciers susdits et signée No Varietur par eux et le no-
taire soussigné.

Ci-après nommée "L'ACQUEREURE"

D E S I G N A T I O N

Une ile située dans le Fleuve St-Lou-
rent, connue sous le nom de l'ile
St-Paul, étant le lot numéro quatre
mille six cent quatre-vingt-dix-neuf
(4699) sur le plan et au livre de
renvoi officiels de la Paroisse de
Montréal, avec les bâtisses dessus
construites.

Ainsi que le tout se trouve présente-
ment avec toutes les servitudes ac-
tives et passives, apparentes ou oc-
cultes attachées audit immeuble.

T I T R E

La venderesse est propriétaire de la
dite Ile pour l'avoir acquise par bons titres.

DECLARATIONS DE LA VENDERESSE :

La venderesse déclare que le lot no. quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (4699) n'est sujet à aucune rente seigneuriale.

Que le dit lot est libre de toutes charges et hypothèques.

POSSESSION ET CONDITIONS :

Aux moyens des présentes l'acquéreur pourra faire, jouir et disposer en toute propriété et libre possession de l'immeuble à elle présentement vendu, à compter d'aujourd'hui, à la charge:-

1.- De payer le coût des présentes, copies et enregistrement, ainsi que les frais de préparation et d'enregistrement de l'avis d'adresse de la venderesse,

2.- De payer toutes taxes municipales et scolaires générales et spéciales et toutes autres impositions foncières pouvant affecter le dit immeuble pour l'avenir, y compris la proportion de celles de l'année courante, à compter du premier décembre mil neuf cent cinquante-cinq.

3.- De n'exiger de la venderesse aucun titre ni certificat de recherche.

4.- De permettre à la venderesse de continuer à occuper les bâtisses construites sur ladite île, sans aucun loyer et ce, jusqu'au trente mars mil neuf cent cinquante-sept, et l'acquéreur s'engage à laisser à la venderesse la possession exclusive avec li-

bre droit d'accès aux dites bâtisses, comme la vendeuse l'entendra.

5.- De ne pas employer la dite Ile pour fins de parc d'amusement ou autres fins semblables, mais seulement à des fins résidentielles, commerciales et industrielles incluant un stadium ou parc pour événements sportifs.

6.- De payer s'il y a lieu toute commission d'agent qui pourrait être réclamée à la vendeuse.

P R I X

La présente vente est faite pour le prix et somme de UN MILLION TROIS CENT MILLE DOLLARS - (\$1,300,000.00) sur et en déduction de laquelle somme, la vendeuse déclare avoir reçu de l'acquéreur, partie ce jour et partie avant ce jour, celle de HUIT CENT MILLE DOLLARS (\$800,000.00) dont quittance pour autant.

Quant au solde ou somme de CINQ CENT MILLE DOLLARS (\$500,000.00) l'acquéreur s'engage à la payer à la vendeuse au bureau d'affaires de cette dernière, dans le district de Montréal, le premier mars mil neuf cent cinquante-huit, avec intérêt à compter du premier décembre mil neuf cent cinquante-cinq, au taux de SIX POUR CENT (6%) L'AN payable trimestriellement les premiers mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

Tous versements d'intérêts non payés à échéance produiront des intérêts au taux usuel, à

compter de leur échéance respective, sans mise en demeure.

Pour garantir le paiement du susdit solde de prix de vente, l'acquéreur affecte et hypothèque le susdit immeuble en faveur de la vendeuse qui réserve son privilège.

CLAUSE D'EXIGIBILITE.

Faute par l'acquéreur de remplir et d'exécuter toutes et chacune des charges, clauses, conditions et obligations mentionnées aux présentes et plus particulièrement de payer soixante jours après échéance, la dite somme plus haut mentionnée et les versements sur icelle ou encore les intérêts dans le même délai, toute la somme alors due en capital, deviendra immédiatement exigible "ipso facto" sans avis ni mise en demeure, plus les intérêts accrus.

CLAUSE RESOLUTOIRE

Faute par l'acquéreur de remplir et d'exécuter toutes et chacune des charges, clauses, conditions mentionnées aux présentes dans un délai de soixante jours (60) de leur échéance respective et plus particulièrement de payer soixante jours après avoir reçu l'avis prévu par la loi, les taxes pouvant affecter le dit immeuble, le susdit solde du prix de vente, en capital, les versements ou les intérêts, la présente vente deviendra nulle "ipso facto" sans avis ni mise en demeure, si la vendeuse le désire, qui dans ce cas gardera à titre d'indemnité tout ce qu'elle aura reçu jusqu'à lors en compte sur le dit prix de vente, et

sans aucun remboursement pour toutes additions, améliorations et impenses faites audit immeuble, lequel devra être considéré comme franc et quitte de toutes charges et hypothèques subséquentes aux présentes.

La présente clause résolutoire s'appliquera mutatis mutandis à tout acquéreur subséquent de l'immeuble et ce dernier devra assumer personnellement le paiement de la susdite balance de prix de vente.

La présente clause résolutoire prendra effet automatiquement au cas où l'acquéreur ferait cession de ses biens, tomberait en faillite ou deviendrait sous le coup d'un concordat.

Il est entendu et convenu que l'acquéreur aura le droit d'obtenir en aucun temps, mainlevée du susdit privilège de vendeur sur un million de pieds carrés, pourvu que l'acquéreur paie à la vendeuse une somme de CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS (\$125,000.) en comptant sur le solde de prix de vente, plus les intérêts accrus à date sur cette somme, et ensuite successivement toujours en payant une somme de CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS (\$125,000.00) pour obtenir mainlevée et reconnaissance au privilège de vendeur sur un million de pieds carrés.

La vendeuse cède et transporte à l'acquéreur, sans aucune garantie, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut avoir, dans les îles portant les numéros quatre mille sept cent, quatre mille sept cent un, quatre mille sept cent deux, quatre mille sept cent trois, quatre mille sept cent quatre, quatre

mille six cent quatre vingt-treize, quatre mille six cent quatre vingt treize A et quatre mille six cent quatre vingt-dix-sept (4700, 4701, 4702, 4703, 4704, 4693, 4693A et 4697) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal, sujet à tout ce qui pourrait les affecter soit, charges, droits seigneuriaux, etc.,

DONT ACTE

FAIT ET PASSE en la cité de Montréal, sous le numéro quatorze mille vingt-six des minutes du notaire coussigné.

ET LECTURE FAITE les parties ont signé avec et en présence du notaire.

(SICME) JEANNE ENJLE dite BONUR SAINT-MARIE-CONSOLATRICE, supérieure générale.

" MARIE ALICE LEMAY dite BONUR DE ALBERT DE SION, dév. gèle

" J. E. GOURZ

" COLIN A. CRAWFORD
COLIN A. CRAWFORD

" ROBERT DEBY, NOTAIRE

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude. (Trente notariés n. 13.)

No. 11026

Le 26 Janvier 1956.

V E N T E :

par

LA COMMUNAUTE DES SOEURS DE
LA CONGREGATION NOTRE DAME
DE MONTREAL

à

QUEBEC HOME & MORTGAGE COR-
PORATION.

11026(5)

D.C./31/1/56/ 2ème copie

Me ROBERT DESJARDINS
11026-1956

ÉTUDE DE
SAVIGNAC & DÉSY

NOTAIRES
ÉDIFICE TRANSPORTATION
132 OUEST, RUE ST-JACQUES
TÉLÉPHONE HARBOUR 1266
MONTREAL

Congrégation de Notre-Dame
Centre Marguerite-Bourgeoys
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, 29 septembre 1969

Monsieur Jean-Noël Tremblay
Ministre des Affaires culturelles
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Au moment où je termine un livre : l'Histoire de l'Île-Saint-Paul — aujourd'hui l'Île-des-Sœurs, qui fut la propriété de la Congrégation de Notre-Dame durant 256 ans — je voudrais signaler aux toutes dernières pages du volume les activités actuelles dans cette nouvelle « cité de rêve », comme disent les journaux.

Ainsi, au cours de l'été, je me suis rendue sur notre ancien domaine, pour y rencontrer les archéologues à la recherche de ce qui resterait de l'époque des Le Ber, etc. Il n'y avait là que des chercheurs d'Ottawa, de Toronto, de Windsor. Personne parmi eux pouvait causer en français.

J'avais appris pourtant que les fouilles étaient faites avec l'autorisation du Québec, en collaboration avec lui. Par ailleurs, je lisais dans le quotidien LA PRESSE du 2 juin 1969, que les découvertes des chercheurs sont partagées entre l'Institut national des Civilisations et le Musée royal d'Ontario. Le même journal note, le 2 juillet : « La mission d'archéologue qui travaille dans l'Île-des-Sœurs est sous la direction conjointe de M. Webster du Musée royal et de M. Michel Gaumont, directeur du Service d'archéologie au Ministère des Affaires culturelles du Québec.

Ile-Saint-Paul

J'ose solliciter de votre bienveillance, Monsieur le Ministre, une copie du document officiel par lequel le Gouvernement du Québec a autorisé les fouilles.

Je ne comprends pas très bien comment on aurait laissé couler vers l'Ontario les objets repérés chez nous. C'est ce qui ressort pourtant de ce que j'ai lu et entendu dire.

J'espère, Monsieur le Ministre, que grâce à vos renseignements, je pourrai faire une honorable mise au point dans le volume qui paraîtra à la fin de l'année courante.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, mes remerciements anticipés et l'hommage de mes salutations.

Sœur Marie-Anne Gauthier Landreville, C.N.D.
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys.

Gouvernement du Québec
MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

LE MINISTRE

Québec, le 7 octobre 1969

Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montréal

Madame la Directrice,

J'accuse réception de votre lettre du 29 septembre 1969 relative aux fouilles effectuées à l'Île-des-Sœurs. Je vous en remercie.

Je demande à Monsieur Pierre Lachapelle, directeur général de la Diffusion de la culture, de vous fournir tous renseignements utiles concernant la requête que vous m'avez présentée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération.



Jean-Noël Tremblay

Ile-Saint-Paul

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
DIFFUSION DE LA CULTURE

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES
AFFAIRES
CULTURELLES

Hôtel du Gouvernement
QUÉBEC

Québec, le 12 novembre 1969

Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montréal (Québec)

Madame la Directrice,

A la demande du Ministre des Affaires culturelles, l'Honorable Jean-Noël Tremblay, je vous fais parvenir quelques précisions au sujet des fouilles archéologiques qui ont eu lieu à l'Île-des-Sœurs, pendant l'été 1969.

Conforme à son désir de vouloir protéger le patrimoine québécois, le ministère des Affaires culturelles a consenti à un projet conjoint avec le Musée royal d'Ontario. La nature de l'entente et du travail est expliquée dans la copie d'un communiqué de presse paru le 12 mai 1969, (ci-joint copie de ce communiqué).

Selon les rapports préliminaires, on aurait retrouvé l'emplacement exact de Jacques Le Ber, à l'Île-des-Sœurs, et la construction du pont Champlain en aurait démoli les trois quarts.

352

La maison complète de Jacques Le Ber aurait été retrouvée ainsi qu'un mur de jardin et l'un des quatre (4) bastions, celui du nord-est qui défendait le poste. Toutes ces structures de pierre étaient situées sous une couche compacte d'argile et même en cours de fouilles, on a retrouvé des traces d'habitat indien préhistorique sous forme de céramique qui semble à première vue être de type sylvicole.

Autour de ces structures, on a retrouvé quelques fragments de brique de foyers et quelques rares objets utilisés par les habitants du poste, tels que céramique de fabrication locale, rassades, faïence et débris de cuisine.

À la suite de ces fouilles, le propriétaire de l'Île a gracieusement offert de protéger les structures mises à jour pour les rendre visibles aux touristes et aux visiteurs intéressés à l'histoire de l'Île-des-Sœurs ; initiative que l'on devrait féliciter.

D'autre part, à la suite de ces fouilles, le matériel archéologique sera étudié par le Musée royal d'Ontario qui en gardera une collection type et qui remettra à l'Institut national de la civilisation, du ministère des Affaires culturelles le restant de ces pièces.

La publication du rapport se fera au milieu de l'année 1970, également en français et en anglais.

À ce moment, il sera fort aisé de déposer dans les archives de la communauté des Sœurs de Notre-Dame, les anciennes propriétaires de l'Île, une partie des rares objets trouvés sur le poste de Jacques Le Ber.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général
Pierre Lachapelle.

Ile-Saint-Paul

Royal Ontario Museum
100 Queen's Park
Toronto 5, Ontario, Canada

FOUILLES DANS L'ILE-DES-SŒURS, À MONTRÉAL

Pour la première fois, des archéologues tiendront des fouilles à l'Île-des-Sœurs, un des plus anciens sites historiques au Canada.

Ce travail, un projet coopératif du Musée royal d'Ontario, à Toronto, et du Service d'archéologie du Ministère des Affaires culturelles de la Province de Québec, débutera vers le 15 juin.

Le travail se concentrera sur les emplacements de deux manoirs français, qui datent du 17^{ème} siècle. Un emplacement est celui du manoir et des bâtiments de Jacques Le Ber, à qui on céda un tiers de l'île en 1664, et qui acheta un autre tiers en 1668. Un autre sera peut-être la résidence de Claude Robutel de Saint-André, un manoir qui exista dès avant 1676 jusqu'au début du 18^{ème} siècle. On retrouve également dans l'Île-des-Sœurs les emplacements de plusieurs maisons des premiers tenanciers.

Les fouilles seront dirigées par Monsieur D.D. Webster, du Musée royal d'Ontario, et par Monsieur Michel Gaumond, du Ministère des Affaires Culturelles. Le père John Lee, c.s.b., de l'Université de Windsor, sera l'archéologue-en-chef, et l'équipe sera recrutée des étudiants en anthropologie à l'Université de Montréal, et à l'Université de Windsor. Ce projet archéologique est appuyé par la compagnie Structures Métropolitaines du Canada, Ltée, qui est en train de développer l'île dans les domaines du logement et de la récréation.

M. Webster, Conservateur du Département canadien au Musée royal d'Ontario, semble convaincu que ces fouilles seront la première expédition archéologique dans l'Île-des-Sœurs. La longueur de l'île est à peu près un et demi milles, la largeur, trois quarts de mille. L'île est habitée depuis 1664, quand le tiers septentrional fut concédé à Jacques Le Ber, le tiers central à Claude Robutel de Saint-André, et le tiers du sud-ouest à Jean de La Vigne. La partie qui appartient à Jean de La Vigne fut acquise par Jacques Le Ber en 1668.

Au 18ème siècle, l'île passa aux mains de la Congrégation de Notre-Dame : le terrain Robutel en 1707, et celui de Le Ber en 1769. Cette communauté religieuse habita l'Île-des-Sœurs jusqu'à sa vente en 1961 (1956). En 1966, la compagnie Structures Métropolitaines du Canada, Ltée y débuta un programme de développement dans les domaines du logement et de la récréation, un programme qui durera 15 ans.

Les fouilles sont censées continuer jusqu'au 1er septembre. L'Institut national des Civilisations, la Congrégation de Notre-Dame et le Service d'Emplacements Historiques du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont fourni les recherches historiques.

Le travail préliminaire comprendra l'arpentage et la situation précise des emplacements, et aussi, l'enlèvement de la terre déposée récemment sur des parties du terrain Le Ber.

Les résultats des fouilles seront publiés en français et en anglais. Les objets découverts seront partagés également entre l'Institut national des Civilisations et le Musée royal d'Ontario.

12.5.69

CANADA
Province
de Québec
District de
Montréal

Sceau
Cour
Supérieure

de
PROVINCE of QUEBEC
24 X '69 S* 1.00
149046
TIMBRE DE LOI — LAW STAMP

COUR SUPERIEURE
MONTREAL
SUPERIOR COURT

COUR SUPÉRIEURE

MONTRÉAL

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

Le vingt-cinq janvier mil neuf cent cinquante-cinq Nous, prêtre soussigné, avons baptisé Marie-Paule-Marguerite née à l'Île St-Paul le dix-neuf janvier courant fille de Edouard Eymard (sic), cultivateur qui a signé, et de Pauline Fournier de Notre-Dame, Montréal. Le parrain a été Charles-Eugène Bilodeau, cultivateur, ami de la famille, de l'Île St-Paul, paroisse N. Dame, Montréal qui a signé et la marraine son épouse, Alice Baillargeon qui a signé. lecture faite.

(signé) Marie Alice Baillargeon

Eugène Bilodeau

Edouard Emard

P. Lévesque, ptre. vic.

Copie conforme à l'original.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL
CANADA

Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
4155, rue Wellington
Verdun, Montréal 19

CERTIFICAT DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME

Le soussigné certifie que, tel qu'inscrit aux registres des naissances
et baptêmes de cette paroisse,

Sarah Elisabeth Despatie

filie de Luc Despatie, homme de finance
et de Dorothy McCann

de la paroisse de l'Île des Sœurs, Québec, Canada,
est né(e) à Montréal, Québec, Canada

le vingt-deux mars mil neuf cent soixante-neuf
et a été baptisé(e) le douze octobre mil neuf cent soixante-neuf
selon le rite de l'Église catholique romaine.

Le parrain a été Robert Jarry

La marraine a été Louise Roussel

Le baptême a été conféré par Mgr Henri Langlois P.D. curé

Date 27 octobre 1969

Le curé Mgr Henri Langlois, P.D.
par Sœur Carmen Bizier, p.f.s.f.
sec.

SCEAU

Copie conforme à l'original.

Ile-Saint-Paul

DIOCÈSE DE MONTRÉAL
CANADA

Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
4155, rue Wellington
Verdun, Montréal 19

CERTIFICAT DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME

Le soussigné certifie que, tel qu'inscrit aux registres des naissances
et baptêmes de cette paroisse,

Marie France Lyne Thibault

filie de Pierre Thibault, surintendant
et de Nicole Valada

de la paroisse de l'Île des Sœurs, Québec, Canada,
est né(e) à Montréal, Québec, Canada

le cinq septembre mil neuf cent soixante-neuf
et a été baptisé(e) le douze octobre mil neuf cent soixante-neuf
selon le rite de l'Eglise catholique romaine.

Le parrain a été Claude Valade

La marraine a été Line Valade

Le baptême a été conféré par Mgr Henri Langlois, P.D. curé

Date 27 octobre 1969

Le curé Mgr Henri Langlois, P.D.
par Sœur Carmen Bizier, p.f.s.f.
sec.

SCEAU

Copie conforme à l'original.

BIBLIOGRAPHIE

Principaux documents consultés

1

Sources manuscrites

Archives de la Congrégation de Notre-Dame — Contrats, baux, livres de comptes, cahier-souvenir, sœur Diana Dubois, C.N.D., notices biographiques.

Archives du Palais de Justice de Montréal — Registre des baptêmes, mariages, sépultures.

Archives de l'Oeuvre de la Fabrique de Notre-Dame, à Montréal, registres des baptêmes, mariages et sépultures.

II

Imprimés

DESROSIERS, Léo-Paul, *Dans le nid d'aiglons, la colombe* (Vie de Jeanne Le Ber, 1963. 10

Dictionnaire bibliographique du Canada, Les Presses de l'Université Laval, 1966.

FAILLON, Etienne, P.S.S., *Vie de la Sœur Bourgeoys*, Ville-Marie 1853.

FAILLON, Etienne, P.S.S., *L'héroïne chrétienne du Canada* ou Vie de Jeanne Le Ber, Ville-Marie, 1860.

- LANCTOT, Gustave, *Histoire du Canada*, Librairie Beauchemin, Montréal, 1965.
- LE ROUX, Joseph, M.D., *Vade mecum du Collectionneur*, Collector's Vade Mecum, Beauchemin et Valois, Montréal, 1885.
- LE JEUNE, Louis, O.M.I. (Père) *Dictionnaire Général du Canada*, Université d'Ottawa, 1931.
- TANGUAY, Cyprien (abbé), *Aux Origines de Montréal*, Imprimerie Populaire Limitée, Montréal 1942.
- TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Volume II, « Le Comptoir », Editions Fides, Ottawa, 1960.
- VALLEMARE, *Collection des Monnaies et Médailles de l'Amérique du Nord, 1652—1850*, Paris, chez Havard, 1861, Bibliothèque municipale, Collection Gagnon.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<i>PRÉFACE</i>	<i>VII</i>
<i>AVANT-PROPOS</i>	<i>XII</i>
<i>Qu'est-ce que l'Île-Saint-Paul ?</i>	<i>XV</i>

P R E M I È R E P A R T I E

I — Les propriétaires de l'Île depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'en 1706

Jean de Lauson. — Jacques Le Ber. — Marie Le Ber. — Claude Robutel de Lanoue. — Jean de la Vigne	3
La tenure seigneuriale	9

II — La Congrégation de Notre-Dame acquiert le fief de Lanoue

Echange entre la Congrégation de Notre-Dame et le sieur de Lanoue, 1706. — Vente à la Congrégation de Notre-Dame par Monsieur et Madame de Lignery, 1707. — La Ferme Saint-Gabriel. — Noblesse oblige. — Acte de foi et hommage par la Congrégation de Notre-Dame, 1724. — Habitants de l'Île-Saint-Paul en 1721	13
--	----

III — Les Le Ber et la Congrégation de Notre-Dame	
Procès verbal concernant les bornes de l'Île-Saint-Paul, 1725. — Ordonnance de l'Intendant Hocquart concernant la pêche en l'Île-Saint-Paul, 1731. — Réponse de l'Intendant Hocquart à une requête de Le Ber de Senneville et la Congrégation de Notre-Dame, 1740	25
IV — Le fief de Saint-Paul passe à d'autres mains	
Le fief des Le Ber passe à M. de Feltz, 1758. — De M. de Feltz à M. Lupien dit Baron, 1760. — Rétrocession à M. de Feltz, 1763. — Vente du fief de Saint-Paul par M. de Feltz à M. Thomas Lynch, 1764	33
V — Le fief de Saint-Paul est mis aux enchères. 1769	37
VI — La Congrégation de Notre-Dame propriétaire de l'Île-Saint-Paul, 1769	
Contrat de vente du fief de Saint-Paul à la Congrégation de Notre-Dame, 1769. — État de la ferme de l'Île après 1769. — Un détachement des troupes américaines dans l'Île-Saint-Paul. — L'Île-Saint-Paul relève du domaine de Sa Majesté George III, 1781. — Acte d'aveu et dénombrement de l'Île-Saint-Paul par procuration, 1781. — Demande de remise du droit d'amortissement et réponse du Gouverneur Frédéric Haldimand, 1781	39

VII — Fin du XIX ^e siècle à l'Île-Saint-Paul	
Inventaires des biens-fonds, des immeubles, etc. de la ferme de l'Île, 1897. — Un problème toujours actuel : les taxes	53

D E U X I È M E P A R T I E

I — Quand l'Île Saint-Paul était vraiment l'Île-des-Sœurs	
La vie de tous les jours à la seigneurie de l'Île-Saint-Paul. — A travers les livres de comptes	61
II — Jours néfastes	
Noyades. — Une trombe sous-marine. — Débâcles. — Incendies	75
III — Jours fastes	
Grandes promenades de tradition. — Visites d'honneur. — Les Sœurs novices en vacances. — Autres visites (simple mention)	99
IV — Vie liturgique et fêtes religieuses	
Première grande retraite pour les employés en 1842. — Saint Joseph protecteur de l'Île-Saint-Paul. — Première messe de minuit. — Consécration de la métairie de l'Île-Saint-Paul à la Sainte Famille. — Première procession du Saint-Sacrement	

à la Fête-Dieu. — Centenaire de la présence eucharistique, 1850-1950. — La grotte de Notre-Dame de Lourdes	121
--	-----

V — Nos aumôniers

Les aumôniers au Manoir. — Portraits de quelques Sulpiciens : M. Hippolyte Dupret. — M. Joseph-Marie Chiron. — M. Émile Girot — M. Lucien François	137
Les aumôniers à la maison Sainte-Famille	158

VI — Quelques-unes de nos Sœurs

<i>Sœur Saint-Anastase, la femme de foi. — Sœur Eugénie Carrier, la petite Marie Barbier de notre temps. — Sœur de-la-Purification, plus humble que la violette des bois. — Sœur Marie-Anne Cossard, qui aima les plantes et les animaux à la manière de saint François. — Sœur Sainte-Marie-Edith, la bienfaitrice qui ne savait pas calculer. — Sœur Marie-Louise Dupuis, la petite abeille du « Père » Dupret. — Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche, la bâtitisseuse dans la joie chantante. — Sœur de-la-Visitation, celle qui a vécu pour les autres le mystère de son nom. — Sœur Sainte-Mathilda, celle qui se fit toute à tous dans l'humilité du Christ. — Sœur Sainte-Alexandra, la toute donnée</i>	161
--	-----

VII — L'île centre d'étude au vieux Manoir 185

VIII — Nos amis de la nature	
Les animaux. — Les arbres. — Les fleurs	189

TROISIÈME PARTIE

I — Les dernières années de la Congrégation de Notre-Dame dans l'Île-Saint-Paul	
Divers projets	219
II — Le sort en est jeté	
L'Île-Saint-Paul sera vendue à la Société Quebec Home and Mortgage	227
III — L'Île-Saint-Paul est annexée à Verdun	229
IV — Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame quittent l'Île-Saint-Paul	
Fermeture de la maison Sainte-Famille. — Les derniers mois au Manoir. — Projet d'un Musée de l'Homme dans l'Île-des-Sœurs. — Le vieux Manoir est incendié	233
V — La société Quebec Home and Mortgage passe un bail emphytéotique avec la société Les Structures Métropolitaines	
Les Structures Métropolitaines à l'œuvre	245
	365

VI — Levée de la première pelletée de terre dans l'Ile-des Sœurs	
Précis historique de l'Ile-Saint-Paul communément appelée l'Ile-des-Sœurs. — Pour l'an 2067, prédictions contenues dans la capsule historique. — L'arbre du centenaire de la Confédération canadienne dans l'Ile-des-Sœurs	251
VII — Nous allons dans l'Ile	259
VIII — La société Les Structures Métropolitaines va franchir une deuxième étape	
L'École à l'Ile-des-Sœurs. — Le Seigneur revient. — La deuxième étape	265
IX — Fouilles archéologiques sur le fief de Jacques Le Ber	
Un événement sans précédent à l'Ile-des-Sœurs. — Clôture des fouilles archéologiques	269
X — Un grand événement religieux	281

APPENDICE

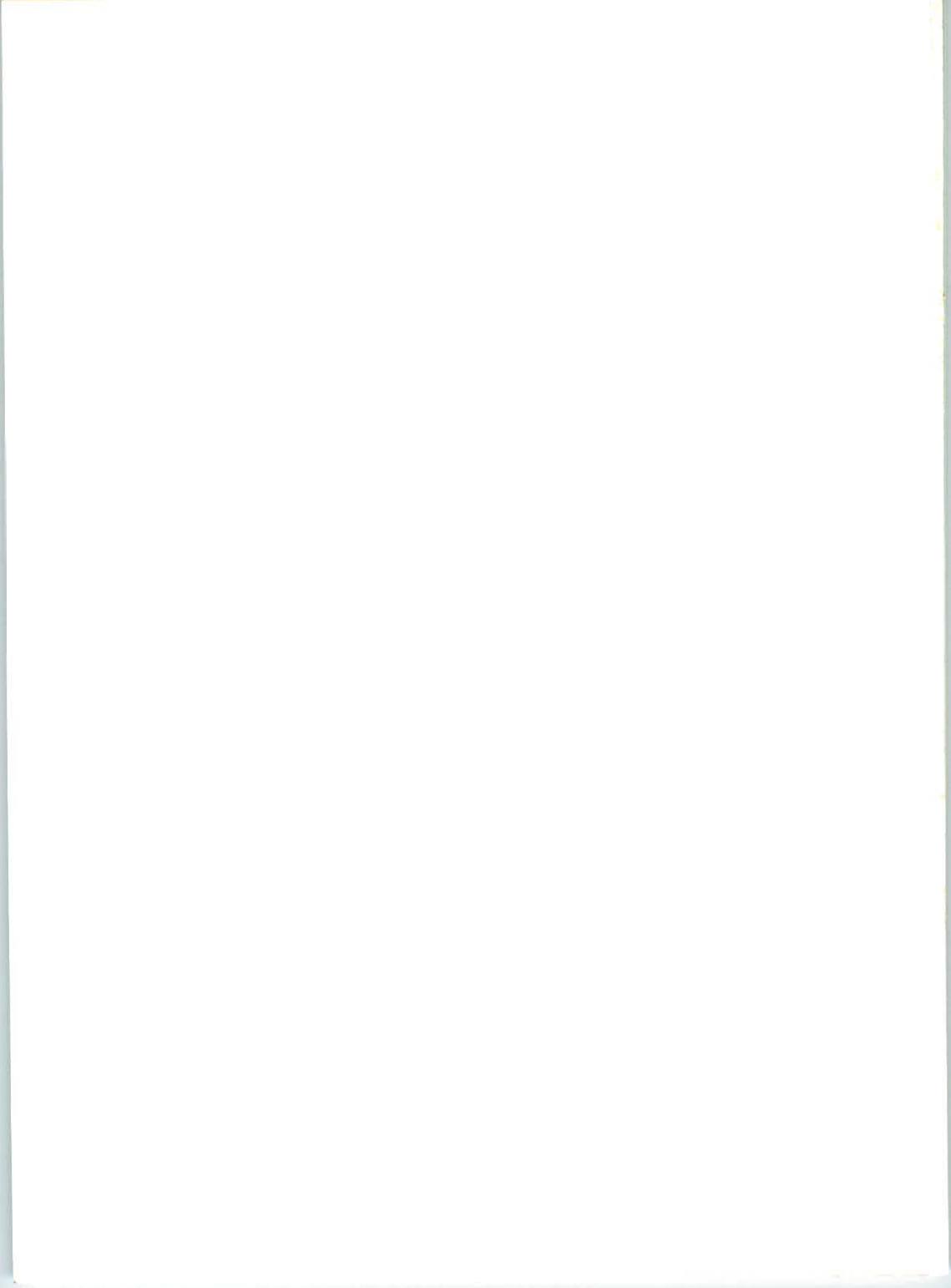
APPENDICE I

Il y a deux cents ans	283
Liste nominale des Sœurs « missionnaires » à la Ferme Sainte-Famille, Ile-Saint-Paul	296
Liste nominale des Sœurs « missionnaires au Manoir de l'Ile-Saint-Paul à partir de 1769	284
En bref	302
Quelques bons articles à relire dans les journaux	305

APPENDICE II

Documents historiques	309
Bibliographie	359
Tables des matières	361

Illustrations en hors-texte : 88 pages.



*Achévé d'imprimer
aux ateliers de la Congrégation de Notre-Dame
de Montréal
le 27 mai 1970.*

Dépôt légal — 2^e trimestre 1970
Bibliothèque nationale du Québec.